

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 17 JUIN 2014

VOLUME 218

**ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me ÉLIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me PIERRE RIVARD pour M. Bruno Lortie  
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec  
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec  
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général des élections du Québec  
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
BRUNO LORTIE	
INTERROGÉ PAR Me ÉLIZABETH FERLAND	7
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	289
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	310

---

VOLUME 218  
Le 17 juin 2014

- 4 -

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
179P-1922 : Fiche de conformité normative et d'appréciation technique - Cloridorme	174

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois de juin,  
3  
4 PRÉLIMINAIRES  
5  
6 (09:35:31)  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 Alors, bon matin à tous.  
9 Me ÉLIZABETH FERLAND :  
10 Bonjour.  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Bon matin, Maître Ferland. Est-ce que les avocats  
13 peuvent s'identifier, s'il vous plaît, pour les  
14 fins de l'enregistrement?  
15 Me ÉLIZABETH FERLAND :  
16 Élisabeth Ferland pour la Commission.  
17 Me PIERRE RIVARD :  
18 Pierre Rivard, procureur de Bruno Lortie.  
19 Me ESTELLE TREMBLAY :  
20 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.  
21 Me BENOIT BOUCHER :  
22 Bonjour à vous. Benoit Boucher pour le Procureur  
23 général du Québec.  
24 Me MÉLISSA CHARLES :  
25 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la

1 construction du Québec.

2 Me SARAH LIRETTE :

3 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des  
4 municipalités du Québec.

5 Me DENIS HOULE :

6 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
7 l'Association des constructeurs de routes et grands  
8 travaux du Québec.

9 Me SIMON LAPLANTE :

10 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
11 constructeurs de routes et grands travaux du  
12 Québec.

13 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

14 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
15 Québec.

16 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

17 Bonjour. Alexie Lafond pour le DGE.

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du  
20 Québec.

21 Me PIERRE POULIN :

22 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites  
23 criminelles et pénales. Bonjour.

24

---

25

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 BRUNO LORTIE, travailleur autonome

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me ÉLIZABETH FERLAND :

11 Merci.

12 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Lortie.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Fidèle à nos habitudes, on va commencer en  
15 faisant un tour de votre formation académique et de  
16 votre expérience professionnelle. Vous avez étudié  
17 dans quel domaine?

18 R. J'ai étudié à l'école anglaise toute ma vie. Après  
19 ça, j'ai fait le Cégep St-Lawrence à Québec pour  
20 terminer à l'Université Laval où j'ai fait un bac  
21 en... spécialisé, à l'époque, en science politique.

22 Q. **[3]** En science politique. Vous avez... À votre  
23 sortie de vos études, est-ce que vous avez commencé  
24 tout de suite votre implication au niveau  
25 politique?

1 R. Mon implication politique a débuté bien avant ma  
2 sortie d'études. En fait, j'ai été comme plusieurs  
3 dans les jeunes libéraux. Ma première campagne  
4 électorale a été d'écrire les résultats de  
5 l'élection en soixante-seize (76), j'avais alors  
6 quinze (15) ans. Et par la suite, je me suis  
7 impliqué au parti et, de fil en aiguille, participé  
8 au congrès Jeunes, et caetera, et caetera. Pour  
9 finalement finir mon bac en mai quatre-vingt-six  
10 (86) et débiter en septembre quatre-vingt-six (86)  
11 au cabinet de Marc-Yvan Côté qui était alors  
12 ministre des Transports.

13 Q. **[4]** Et vous commencez au cabinet de monsieur Côté à  
14 quel... à quel titre?

15 R. En quatre-vingt-six (86), en septembre quand j'ai  
16 commencé, je m'occupais du courrier.

17 Q. **[5]** O.K. Et par la suite, avez-vous progressé au  
18 sein du cabinet de monsieur Côté?

19 R. Oui. Au transport, par la suite, je me suis occupé  
20 de ce qu'ils appelaient les cas d'accidentés de la  
21 route parce qu'il y avait énormément de cas qui  
22 étaient présentés par soit les accidentés de la  
23 route eux-mêmes ou encore par les bureaux de  
24 comtés, les bureaux de députés. Et par la suite, je  
25 me suis occupé du transport en commun ferroviaire



1 et ce qui est devenu, je pense, durant qu'on...  
2 durant les années où on était là, la Société  
3 d'assurance-auto parce qu'à l'époque, c'était la  
4 Régie de l'Assurance-Automobile du Québec.

5 Q. **[6]** Et on est en quelle année environ?

6 R. Entre quatre-vingt-six (86) et quatre-vingt-neuf  
7 (89).

8 Q. **[7]** Et quatre-vingt-neuf (89).

9 R. Oui.

10 Q. **[8]** Donc, en quatre-vingt-neuf (89), est-ce que  
11 vous poursuivez toujours au côté de monsieur Côté?

12 R. Oui. Suite à l'élection de quatre-vingt-neuf (89),  
13 monsieur Côté a été nommé ministre de la Santé et  
14 des Services sociaux et je l'ai suivi à la santé.  
15 Je me suis occupé du secteur plus hospitalier  
16 santé, les hôpitaux, en fait, et les grandes  
17 associations comme l'AHQ, l'Association des  
18 médecins, et caetera.

19 Q. **[9]** Et quand vous êtes à l'intérieur des cabinets  
20 comme ça... du cabinet comme ça, est-ce que c'est à  
21 titre d'attaché politique ou est-ce que...

22 R. Toujours à titre d'attaché politique...

23 Q. **[10]** Toujours.

24 R. ... pour monsieur Côté. Puis peut-être pour  
25 rectifier certaines choses qui ont été dites, j'ai

1 jamais été chef de cabinet de Marc-Yvan Côté. Je  
2 vous dirais par contre qu'il m'est arrivé à deux  
3 reprises d'avoir des opportunités de devenir chef  
4 de cabinet du temps que je travaillais pour Marc-  
5 Yvan Côté et je les ai, les deux, déclinées pour  
6 rester avec monsieur Côté.

7 Q. **[11]** O.K. Parce que ça aurait été dans un autre  
8 Ministère.

9 R. Tout à fait. Oui.

10 Q. **[12]** O.K. Donc, on avance dans le temps, on arrive,  
11 j'imagine, à quatre-vingt-quatorze (94) environ.

12 R. En fait, la date exacte du départ de monsieur Côté  
13 de la politique, je ne m'en souviens plus. Je pense  
14 que c'est janvier quatre-vingt-quatorze (94).

15 Q. **[13]** O.K.

16 R. Mais, suite à son départ, dans la semaine qui a  
17 suivi, j'ai été nommé chef de cabinet de Gaston  
18 Blackburn, alors ministre délégué à la voirie qu'on  
19 appelait et... et ce, jusqu'en septembre quatre-  
20 vingt-quatorze (94), date où les québécois nous ont  
21 dit qu'ils étaient bien heureux d'avoir eu le Parti  
22 libéral pendant neuf ans, mais qu'ils souhaitaient  
23 avoir un autre gouvernement.

24 Q. **[14]** Donc, votre première expérience à titre de  
25 chef de cabinet est auprès de monsieur Blackburn

1 pendant cette courte période de temps, là, si je  
2 peux me permettre, en quatre-vingt-quatorze (94).

3 R. Exact.

4 Q. **[15]** Donc, élection, changement de gouvernement.  
5 Vous, est-ce que vous quittez à ce moment-là les  
6 cabinets ministériels ou...?

7 R. Forcément.

8 Q. **[16]** O.K.

9 R. Forcément. Par contre, il faut se rappeler aussi  
10 qu'à cette période-là, quatre-vingt-quatorze (94),  
11 l'arrivée du Parti québécois au pouvoir, annonçait  
12 possiblement, je dis bien « possiblement » à cette  
13 époque-là, la tenue d'un référendum. Alors, on est  
14 resté très près. Moi, je suis resté très près du  
15 parti. Donc, il y a eu le référendum en quatre-  
16 vingt-quinze (95), novembre quatre-vingt-quinze  
17 (95), si ma mémoire est bonne.

18 Q. **[17]** Et par la suite, une période où t'as... en  
19 fait, quand on quitte volontairement ou  
20 involontairement les cabinets politiques on a ce  
21 qu'on appelle une prime de séparation, quand on est  
22 un membre de cabinet, qui équivaut à un mois par  
23 six mois de travail au sein d'un cabinet. Alors, si  
24 vous faites six... six ans, bien, vous avez le  
25 maximum de ce que la prime permet, c'est-à-dire

1 douze (12) mois de rémunération. Alors, j'ai vécu  
2 cette période-là. Après ça j'ai fait un petit bout  
3 dans le privé et puis, en quatre-vingt-dix-sept  
4 (97), j'ai commencé à travailler pour le Parti  
5 libéral du Canada.

6 Q. **[18]** Donc, vous... vous vous dirigez au fédéral,  
7 vous restez au fédéral un... j'imagine, quelques  
8 années, jusqu'à votre retour, là, dans les années  
9 deux mille (2000)?

10 R. Oui. Au fédéral je suis resté, pardon, jusqu'en  
11 janvier deux mille trois (2003).

12 Q. **[19]** Est-ce que vous occupiez des fonctions  
13 similaires à celles que vous venez de décrire, soit  
14 d'attaché ou de chef de cabinet?

15 R. Pas du tout.

16 Q. **[20]** Non.

17 R. Pas du tout, au fédéral, je n'ai pas travaillé au  
18 sein du gouvernement libéral, j'ai travaillé à la  
19 permanence du parti à Québec.

20 Q. **[21]** Donc...

21 R. À titre de... je dirais, de... essayer de bâtir une  
22 organisation électorale pour les élections, comme  
23 dans toutes les permanences on fait, recruter des  
24 membres, et caetera, et caetera.

25 Q. **[22]** Est-ce que vous... Donc, vous recrutiez des

1 membres. Est-ce que vous vous occupiez du  
2 financement au niveau fédéral?

3 R. C'est-à-dire que, comme permanents, ce n'est pas  
4 nous comme tels qui recrutions les membres, comme  
5 motiver les associations des différents comtés pour  
6 qu'ils recrutent des membres puis...

7 Q. **[23]** À se mobiliser.

8 R. Exact.

9 Q. **[24]** Parfait. Donc, on va revenir peut-être du côté  
10 du Québec. Vous revenez dans la pro... bien, vous  
11 étiez dans la province mais je vais... dans la  
12 politique provinciale en quelle année?

13 R. Deux mille trois (2003).

14 Q. **[25]** Deux mille trois (2003). Donc, au moment  
15 des... des élections. Et c'est la première fois où  
16 madame Normandeau est nommée ministre?

17 R. C'est-à-dire que je suis revenu, en deux mille  
18 trois (2003), pour faire la campagne électorale  
19 dans Charlesbourg.

20 Q. **[26]** Dans Charlesbourg.

21 R. Et, suite à l'élection... Parce que Charlesbourg  
22 c'est mon comté de résidence. Donc, suite à  
23 l'élection de deux mille trois (2003), on prend le  
24 pouvoir et j'ai reçu un appel de madame Normandeau  
25 me demandant si j'avais de l'intérêt à revenir

1           comme chef de cabinet.

2           Q. **[27]** Mais, dans Charlesbourg, vous vous occupiez de  
3           la campagne de qui, c'était pas...

4           R. Éric Mercier.

5           Q. **[28]** Éric Mercier.

6           R. Oui.

7           Q. **[29]** Et donc, vous préparez cette campagne-là, le  
8           premier appel que vous recevez est-ce que c'est de  
9           madame Normandeau ou quelqu'un d'autre tâte le  
10          terrain avec vous avant ce moment-là?

11          R. J'aimerais ça que vous m'apportiez une  
12          clarification parce que je comprends pas tout à  
13          fait, là.

14          Q. **[30]** O.K. Vous dites : « Je suis en charge de  
15          l'organisation de la campagne pour monsieur Éric  
16          Mercier dans Charlesbourg », c'est exact?

17          R. Oui. Exact.

18          Q. **[31]** Donc, l'élection se passe; est-ce que pendant  
19          l'élection on vous approche, autres que madame  
20          Normandeau, pour voir si ça vous tente de revenir  
21          dans un cabinet ministériel?

22          R. O.K. En fait, c'est pas tout à fait comme ça.

23          Q. **[32]** O.K.

24          R. C'est que, pendant la campagne électorale, j'ai  
25          manifesté au parti le souhait de revenir dans un

1 cabinet. Et madame Normandeau, à ce moment-là, je  
2 ne la connaissais même pas.

3 Q. **[33]** O.K. Donc, vous manifestez cet intérêt-là à  
4 qui?

5 R. Bien, quand je dis « manifesté », c'est que tu  
6 laisses... tu laisses entendre à un peu tout le  
7 monde que tu aimerais ça revenir. Il y a pas de  
8 personne...

9 Q. **[34]** Il y a pas de personne attitrée?

10 R. Attitrée, là, pour dire : « Nous, on prend, par  
11 exemple, les CV des gens qui souhaitent revenir »,  
12 là. Il y a pas de chose comme ça, là.

13 Q. **[35]** Et est-ce que vous recevez un appel, par  
14 exemple, du cabinet du premier ministre avant  
15 madame Normandeau ou c'est la ministre elle-même  
16 qui vous contacte?

17 R. Si ma mémoire est bonne, suite à l'élection, parce  
18 que là on est après l'élection de deux mille trois  
19 (2003), j'ai reçu un appel du cabinet de monsieur  
20 Charest pour me dire que je devrais recevoir un  
21 appel de madame Normandeau.

22 Q. **[36]** Vous souvenez-vous qui, du cabinet, vous a  
23 téléphoné?

24 R. Je pense que c'est Chantal Landry qui m'avait  
25 appelé.

1 Q. **[37]** Donc, elle fait une première approche à cet  
2 égard-là. Vous, dans le fond, est-ce que vous lui  
3 confirmez que vous êtes... vous êtes bien intéressé  
4 et vous dites : « J'attends l'appel »?

5 R. En fait, je lui dis que c'est flatteur, parce qu'il  
6 faut bien comprendre qu'un chef de cabinet, là, il  
7 y en a... dépendamment du nombre de ministres mais  
8 s'il y en a vingt-six (26) au Québec, des  
9 ministres, il y a vingt-six (26) chefs de cabinet.  
10 Alors, c'est sûr, un, j'avais de l'intérêt mais,  
11 deux, j'ai aussi précisé que je vais attendre  
12 l'appel mais que, madame Normandeau, je ne la  
13 connaissais pas du tout, moi. Ni avant l'appel que  
14 j'ai reçu d'elle.

15 Q. **[38]** Bon. Et, par la suite, vous recevez l'appel de  
16 madame Normandeau?

17 R. Oui, tout à fait, je reçois son appel pour me dire  
18 qu'elle avait fait son choix, que c'est moi, si  
19 bien... si, évidemment, j'acceptais, d'une part. Et  
20 que, d'autre part, je crois que l'assermentation  
21 était le lendemain du conseil des ministres puis on  
22 avait convenu qu'on souperait ensemble suite à ça.

23 Q. **[39]** Donc, vous allez souper avec elle. Et là...  
24 elle est annoncée aux Loisirs comme...

25 R. Non.



1 Q. **[40]** Non?

2 R. Elle a été annoncée comme ministre déléguée au  
3 Tourisme et aux régions.

4 Q. **[41]** Oui, je dis, Loisirs, je voulais dire,  
5 Tourisme, pardon. Et donc, vous savez que vous vous  
6 en allez comme chef de cabinet à cet endroit?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[42]** Et quand vous arrivez à ce ministère-là, est-  
9 ce qu'il y a déjà des gens en poste ou vous devez  
10 monter votre équipe du point zéro?

11 R. En fait, quand on arrive, surtout comme ça, au  
12 pouvoir, en deux mille trois (2003), toutes les  
13 équipes sont à bâtir. Cependant, ce que Nathalie  
14 m'avait... m'avait indiqué c'est que, du temps de  
15 l'opposition, elle avait une adjointe et elle  
16 travaillait avec un chercheur, qui était Luc  
17 Berthold, puis elle dit : « C'est deux personnes-là  
18 je veux qu'ils fassent partie de l'équipe de... au  
19 sein du nouveau cabinet. » Alors, c'est deux  
20 personnes-là étant déjà recrutées puis comme  
21 l'équipe du Tourisme et Régions était pas  
22 nécessairement... parce que ce qu'il faut bien  
23 comprendre, dans les cabinets, ce qui fait foi de  
24 la capacité d'avoir une équipe ou pas c'est la  
25 masse salariale qu'on... qu'on t'attribue. À partir

1 de la masse salariale qu'on t'attribue, bien, c'est  
2 là que tu peux avoir un peu, moyennement ou  
3 beaucoup d'employés.

4 Q. **[43]** Et, à ce moment-là, savez-vous pourquoi elle  
5 vous choisit, vous?

6 R. Moi, ce qu'elle m'a dit au moment où on en avait  
7 discuté, très, très rapidement, elle m'avait dit :  
8 « Écoute, elle m'a dit, si tu as travaillé pour  
9 Marc-Yvan pendant huit ans, il y a deux choses...  
10 il y a deux choses importantes, c'est, un, t'es  
11 vaillant puis deux, t'es politisé. » Puis elle  
12 dit : « C'est les qualités que, moi, je recherche  
13 comme chef de cabinet. »

14 Q. **[44]** Puis savez-vous si elle avait eu ces  
15 discussions-là avec Marc-Yvan Côté avant de vous  
16 appeler?

17 R. Je serais très surpris mais, pour moi, je... non,  
18 je pense pas.

19 Q. **[45]** O.K. Donc, vous êtes avec elle au ministère du  
20 Tourisme pour le... faire une abréviation, jusqu'en  
21 deux mille cinq (2005). Vous avez votre équipe et  
22 là, elle est nommée en deux mille cinq (2005) au  
23 ministère des Affaires municipales?

24 R. Exact.

25 Q. **[46]** Là, toute l'équipe suit, de ce qu'on... ce

1 qu'on a compris, là, du témoignage de monsieur  
2 Lehouillier, là, vous suivez aux Affaires  
3 municipales?

4 R. Exact.

5 Q. **[47]** Et vous êtes resté avec elle jusqu'à la  
6 toute... jusqu'à son retrait de la vie politique?

7 R. Exact.

8 Q. **[48]** Qui est en deux mille onze (2011)?

9 R. Septembre. Août ou septembre, là.

10 Q. **[49]** Et à ce moment-là, est-ce que vous avez désiré  
11 être nommé ailleurs au sein de... de l'appareil  
12 gouvernemental ou vous avez préféré quitter le  
13 monde politique?

14 R. Bon. En fait, si vous me permettez, lorsqu'on a  
15 fait un premier passage en politique et que vous  
16 vivez l'après passage de cabinet, quand vous avez  
17 la... l'opportunité ou la chance d'en revivre une  
18 deuxième expérience, comme ça a été mon cas, tu  
19 essaies de... d'apprendre des premières  
20 expériences. Ce que je veux dire par là, c'est  
21 qu'après quatre-vingt-quatorze (94), les années qui  
22 ont suivi ont été difficiles. Puis c'est vrai pour  
23 n'importe qui. Tout parti politique confondu qui  
24 vit l'expérience d'un cabinet, les lendemains d'une  
25 défaite sont souvent plaisants... plaisants, il

1 faut s'entendre dans le sens qu'on a une prime de  
2 séparation puis quand on est jeune, on pense que ça  
3 a pas de fin, ça puis qu'on va avoir bien la chance  
4 de se retrouver un emploi après puis la vie va  
5 continuer. Mais dans les faits, là, c'est pas tout  
6 à fait comme ça que les choses se présentent.

7 Alors, suite à ma deuxième expérience, moi,  
8 j'avais commencé à regarder à partir de deux mille  
9 dix (2010), je souhaitais...

10 Q. **[50]** Quitter?

11 R. ... tranquillement m'en aller pour essayer de... à  
12 l'aube de mes cinquante (50) ans, essayer de  
13 trouver quelque chose qui est plus, entre  
14 guillemets, sécuritaire. Et la raison pour laquelle  
15 je vous dis ça, c'est que peu de gens le savent  
16 mais ils vont l'apprendre... ils vont l'apprendre  
17 maintenant, mais dans mon premier passage en  
18 politique, entre quatre-vingt-cinq (85) et quatre-  
19 vingt-quatorze (94), les gens qui travaillaient  
20 dans les cabinets politiques avaient l'opportunité  
21 de contribuer au RREGOP. Et à un moment donné, en  
22 quatre-vingt-onze (91), si ma mémoire est exacte,  
23 monsieur Bourrassa, à l'époque, avait décidé que  
24 les employés de cabinets ne pouvaient plus  
25 participer à RREGOP. Et on avait le choix de sortir

1 les sous de notre régime de retraite ou de les  
2 laisser là mais ne pas pouvoir les toucher avant  
3 soixante-cinq (65) ans, mais les contributions, à  
4 partir de quatre-vingt-onze (91), elles n'étaient  
5 plus possibles pour des employés de cabinets. Donc,  
6 ce que ça veut dire concrètement, c'est qu'il y a  
7 pas de fonds... il y a pas de fonds de pension.  
8 Alors, lorsqu'on est revenu au pouvoir en deux  
9 mille trois (2003), le gouvernement du Parti  
10 québécois, je sais pas en quelle année, si c'est en  
11 quatre-vingt-dix-huit (98) ou en quatre-vingt-dix-  
12 neuf (99), mais eux, avaient remis...

13 Q. **[51]** C'était...

14 R. ... cette possibilité-là aux employés de cabinets  
15 de contribuer au RREGOP. Mais vous comprenez que  
16 même si, sur une période de huit ans on a contribué  
17 au RREGOP, puis que ça donne deux pour cent par  
18 année de service, bien le fonds de pension, c'est  
19 seize pour cent (16 %), là.

20 Q. **[52]** Donc, vous cherchiez quelque... vous cherchiez  
21 une façon...

22 R. On cherchait une... un emploi où c'était plus...

23 Q. **[53]** Sécuritaire?

24 R. ... avec une certaine sécurité, oui, c'est ça.

25 Q. **[54]** Ce qui vous a amené où?

1 R. Alors j'ai appliqué sur un concours pour aller chez  
2 Hydro-Québec. Je suis rentré chez Hydro-Québec et  
3 par la suite, il y a eu le début de la Commission.  
4 C'est peut-être une coïncidence, mais disons  
5 qu'après la période de probation de six mois, on  
6 m'a... on m'a dit que les choses allaient pas comme  
7 ils souhaitaient ça fait qu'on a convenu que je  
8 quittais.

9 Q. **[55]** Ce qui vous a amené à être à votre compte...

10 R. C'est ça.

11 Q. **[56]** ... aujourd'hui?

12 R. Exact.

13 Q. **[57]** On a, déjà d'entrée de jeu, par votre parcours  
14 professionnel, on peut constater que vous avez  
15 été... vous avez côtoyé dès votre plus jeune âge,  
16 un monsieur qui s'est... Marc-Yvan Côté. Vous le  
17 connaissez ça fait longtemps?

18 R. J'ai connu Marc-Yvan la première fois quand il est  
19 venu chez moi en, si ma mémoire est fidèle, c'est  
20 janvier quatre-vingt-trois (83).

21 Q. **[58]** O.K. Et c'est... c'est quelqu'un qui...  
22 décrivez-nous votre relation parce que ça a été  
23 discuté ici, les gens ont mis des... ont mis des...  
24 des qualificatifs ou des... disons des termes pour  
25 qualifier votre relation. Je vais vous demander à

1 vous de nous... d'expliquer au commissaire c'est  
2 quoi votre lien avec Marc-Yvan Côté.

3 R. Je vous dirais que moi, j'ai toujours vu...  
4 évidemment que c'est une relation d'amitié qui se  
5 bâtit, tout ça, là, mais les familles, les familles  
6 Lortie et Côté c'est des familles qui sont très  
7 tissées serrées, c'est... au fil des années, ma  
8 mère a gardé ses enfants puis moi... moi et Marc-  
9 Yvan, on a toujours entretenu une relation basée  
10 beaucoup sur le respect puis tout ça. De sorte que  
11 moi j'ai toujours... mon père est décédé, je pense  
12 que Marc-Yvan l'a dit, il y a eu tout ça. Puis au  
13 bout du compte, moi j'ai toujours vu Marc-Yvan  
14 davantage comme... comme mon grand frère. Lui a dit  
15 autre chose, là, mais... mais honnêtement, c'est  
16 tissé comme ça.

17 Q. **[59]** O.K. Donc, c'est comme... c'est comme la  
18 famille adoptive, si on peut dire?

19 R. C'est... oui. Oui. Mais honnêtement, c'était un peu  
20 ça aussi. On est très très près.

21 Q. **[60]** Puis vous avez travaillé ensemble, donc vous  
22 étiez...

23 R. J'ai travaillé neuf ans pour lui. Le fait, je pense  
24 aussi que du temps où je travaillais pour lui,  
25 j'avais refusé de... des emplois de chef de cabinet

1 pour demeurer avec lui. Je pense que tout ça a  
2 contribué, mais au-delà de ça, il y a eu des...  
3 comme il l'expliquait, il y a eu des... des décès  
4 subis.

5 Q. **[61]** Ce qui vous a rapprochés?

6 R. Mon père est décédé à soixante-deux (62) ans. Il  
7 est arrivé beaucoup de choses qui ont fait en sorte  
8 qu'on est très proche.

9 Q. **[62]** O.K. On... vous comprendrez que son nom va  
10 revenir un petit peu, disons assez souvent dans les  
11 prochaines minutes.

12 R. Hum hum.

13 Q. **[63]** On va parler du financement politique. On va  
14 parler, premièrement de... j'aimerais que vous me  
15 disiez, de façon générale à travers votre  
16 expérience, quelle a été votre implication au  
17 niveau du financement pour... je vais me  
18 concentrer, évidemment, là, de la partie... Parti  
19 libéral du Québec et non quand vous êtes allé faire  
20 un bref tour pour celui du Canada. Donc, expliquez-  
21 nous est-ce que vous avez été solliciteur de fonds  
22 pour le Parti libéral?

23 R. Avant deux mille trois (2003) au Parti libéral du  
24 Québec, j'ai jamais, jamais touché au financement,  
25 d'aucune manière.



- 1 Q. **[64]** D'aucune manière?
- 2 R. Ni comme sollicitateur, j'ai assisté à des activités.
- 3 Q. **[65]** Vous participiez par contre aux activités?
- 4 R. Mais j'ai jamais fait d'activités de financement.
- 5 Q. **[66]** Donc, avant cette période-là quand vous
- 6 participez aux activités, votre seule implication ça
- 7 serait de dire j'ai payé mon droit pour être
- 8 présent à cette activité-là, est-ce que c'est ce
- 9 que je dois comprendre de votre réponse?
- 10 R. Non.
- 11 Q. **[67]** Non. O.K.
- 12 R. C'est-à-dire que quand pour moi je dis que j'ai
- 13 jamais fait de financement politique, c'est que
- 14 j'ai jamais organisé ou vendu des cartes de
- 15 financement pour une activité ou quelque, oui, il
- 16 m'est arrivé de participer à faire un chèque
- 17 personnel pour une activité dans un comté, à
- 18 l'époque Charlesbourg, parce que c'est là que...
- 19 Q. **[68]** C'est votre comté?
- 20 R. ... c'est là que je vivais. Mais les années où j'ai
- 21 travaillé aussi en politique dans le cabinet de
- 22 Marc-Yvan, j'ai participé à des activités de
- 23 financement pour accompagner Marc-Yvan, tu sais,
- 24 parce que les ministres se faisaient toujours
- 25 accompagnés. J'ai pas autrement non.

1 Q. [69] Et arrive deux mille trois (2003), vous avez  
2 tracé la ligne pour deux mille trois (2003). Donc,  
3 à partir de deux mille trois (2003), quelle est  
4 votre implication au niveau du financement?

5 R. En fait en deux mille trois (2003) lorsque madame  
6 Normandeau a été nommée je crois que c'était,  
7 l'élection a eu lieu en mars, mais je pense qu'elle  
8 a été nommée ministre le vingt-neuf (29) avril. Je  
9 vous dis ça sous toutes réserves, mais les dates  
10 sont peut-être pas précises. Mais je vous dirais  
11 que probablement à quelque part en juin. À un  
12 moment donné, la ministre est arrivée au bureau,  
13 puis elle avait un document sur lequel il y avait  
14 les objectifs de membership, puis l'objectif de  
15 financement.

16 Q. [70] Donc, elle avait un document qui disait ces  
17 deux...

18 R. Une feuille en fait.

19 Q. [71] O.K. C'est une feuille?

20 R. Oui.

21 Q. [72] Qui dit les objectifs de membership et  
22 j'imagine qu'ils étaient d'un... pas de souvenir du  
23 nombre?

24 R. Mettons que ça devrait être huit cents (800).

25 Q. [73] Puis ça c'était pour son comté?

1 R. Oui, oui, oui, pour son comté.

2 Q. [74] Donc, huit cents (800)?

3 R. Non, pas... l'objectif de membership de cartes de  
4 membre, c'était huit cents (800) je pense.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [75] Pour les cartes de membre?

7 R. Oui, oui, oui.

8 Me ÉLIZABETH FERLAND :

9 Q. [76] Et il y avait une deuxième partie sur la  
10 feuille qui disait les objectifs?

11 R. Ou l'objectif de financement qui était cinquante  
12 mille (50 000).

13 Q. [77] Donc, ici c'est le montant que pour faire  
14 référence on a entendu des cent mille (100 000),  
15 vous me dites cinquante mille (50 000), c'est bien  
16 de ce montant-là dont on parle, mais peut-être  
17 qu'il était plus petit à cette époque-là?

18 R. Ce que je me souviens et ce que je suis en mesure  
19 de vous confirmer c'est que lorsqu'elle était  
20 ministre déléguée au tourisme et aux régions,  
21 l'objectif était de cinquante mille (50 000).

22 Q. [78] Parfait. Donc, elle reçoit ça?

23 R. Oui.

24 Q. [79] Elle vous en parle, vous voyez la feuille?

25 R. Oui, on s'en parle, puis de souvenir, elle m'a

1 dit : « Moi je ramasse dans mon comté, bon an mal  
2 an, entre vingt et vingt-cinq mille (20 000-  
3 25 000).

4 Q. **[80]** Donc, il y a une partie qui reste à couvrir?

5 R. Exact. Puis n'ayant honnêtement jamais vraiment  
6 fait de financement dans le passé, mais sachant  
7 qu'au parti il y a des gens qui sont là, des  
8 permanents qui s'occupent de financement, moi  
9 j'avais pris le téléphone puis j'ai appelé Violette  
10 Trépanier puis j'ai demandé à Violette Trépanier :  
11 « Écoute, Nathalie me dit qu'elle ramasse entre  
12 vingt et vingt-cinq mille (20 000-25 000) dans son  
13 comté, comment est-ce qu'on arrive à ça? »

14 Q. **[81]** Comment on arrive à l'objectif de cinquante  
15 mille (50 000)?

16 R. Exact.

17 Q. **[82]** O.K.

18 R. Tout à fait.

19 Q. **[83]** Et Violette vous répond, madame Violette  
20 Trépanier qui est à la permanence à...

21 R. À Montréal.

22 Q. **[84]** ... à Montréal. Elle vous répond quoi?

23 R. Bon, elle me répond : « Écoute, elle dit, je pense  
24 que Nathalie est assez populaire pour que tu  
25 puisses faire une activité de financement à Québec

1 et un à Montréal, et elle dit, à Québec tu pourrais  
2 parler à ton... à ton ami Marc-Yvan. » C'est comme  
3 ça que... et j'ai dit à Montréal, moi j'avais pensé  
4 à Christian Côté qui est un ami avec qui j'ai  
5 milité dans le parti. Parce que vous savez dans le  
6 financement c'est toujours la même chose. Tu  
7 essaies de demander à des gens que tu as confiance,  
8 des amis, puis des militants libéraux. Alors, c'est  
9 comme ça que ça s'est fait.

10 Q. **[85]** Et juste pour... avant de continuer, vous  
11 dites : « Elle a cette feuille-là et il y a ces  
12 deux informations-là qui sont inscrites dessus. »  
13 Elle arrive d'où avec cette feuille-là, est-ce  
14 qu'elle arrive d'un conseil ou du caucus?

15 R. Je peux présumer que c'est pas le conseil.

16 Q. **[86]** O.K.

17 R. O.K. Je peux penser que c'est le caucus, mais vous  
18 savez là ça devient très difficile pour moi puis je  
19 m'avance dans quelque chose que je sais pas, parce  
20 que arrivait-elle du comté, tu sais, parce que moi  
21 la ministre était dans le comté de Bonaventure,  
22 elle partait le jeudi puis elle revenait au bureau  
23 le mardi. Mais où elle a eu ça, c'était-tu un  
24 mercredi.

25 Q. **[87]** Puis juste encore une fois avant de continuer,

1 vous avez mentionné que vous appelez Violette  
2 Trépanier, est-ce que vous la connaissiez cette  
3 dame-là avant de l'appeler?

4 R. Je l'ai connue parce que du temps où je travaillais  
5 pour Marc-Yvan, elle était ministre.

6 Q. **[88]** Elle était ministre. Et maintenant vous  
7 l'appelez elle est à la permanence, savez-vous quel  
8 est son rôle à la permanence?

9 R. Bien je sais qu'elle s'occupe du financement.

10 Q. **[89]** Donc, vous êtes avisé...

11 R. Elle est coordonnatrice, le titre exact je suis pas  
12 sûr, mais je pense que c'est coordonnatrice au  
13 financement.

14 Q. **[90]** O.K. Donc, vous savez ça, c'est pour ça, d'où  
15 votre démarche auprès de cette femme-là?

16 R. Oui.

17 Q. **[91]** Est-ce qu'elle avait un équivalent à Québec,  
18 parce que vous évidemment vous étiez peut-être plus  
19 situé...

20 R. Équivalent.

21 Q. **[92]** ... dans la région de Québec?

22 R. Oui, mais équivalent j'utiliserais pas ce mot-là.

23 Q. **[93]** O.K.

24 R. Mais il y avait quelqu'un qui s'occupait du  
25 financement à Québec.

- 1 Q. **[94]** Qui était qui?
- 2 R. Marcel Leblanc.
- 3 Q. **[95]** Mais c'était, dans le contexte dans lequel on
- 4 parle, il fallait parler à Violette parce que c'est
- 5 la personne qui aurait pu vous donner ces réponses-
- 6 là?
- 7 R. Mais c'est surtout parce que c'est définitivement
- 8 pas Marcel Leblanc qui établissait...
- 9 Q. **[96]** Ces règles-là?
- 10 R. C'est ça.
- 11 Q. **[97]** O.K. Donc, vous décidez de parler suite à sa
- 12 suggestion, est-ce que ça aurait été une idée à
- 13 vous aussi de parler à votre ami Marc-Yvan Côté
- 14 puisqu'il connaissait beaucoup de gens dans la
- 15 région?
- 16 R. Probable.
- 17 Q. **[98]** Probable. Et vous avez mentionné le nom d'un
- 18 autre... d'un autre monsieur qui a témoigné ici
- 19 Christian Côté?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. **[99]** C'est un ami personnel aussi?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[100]** Vous avez milité avec lui, vous avez
- 24 mentionné?
- 25 R. En fait Christian et moi on a milité pour Marc-Yvan

1 en quatre-vingt-trois (83).

2 Q. **[101]** Dans votre...

3 R. Et par la suite... par la suite lorsque Marc-Yvan  
4 était ministre, il était aussi responsable de  
5 l'organisation dans l'Est du Québec, puis à toutes  
6 les fois qu'il y avait une élection partielle, on  
7 avait le bonheur comme... comme membre du cabinet  
8 de se faire offrir du bénévolat la fin de semaine  
9 obligatoire, et on partait en autobus, puis on  
10 allait faire du porte-à-porte pour les... les  
11 élections partielles quand il y en avait,  
12 évidemment. Puis, j'ai fait du porte-à-porte avec  
13 Christian dans Roberval.

14 Q. **[102]** Donc, c'est quelqu'un que vous connaissez  
15 assez bien pour prendre le téléphone et l'appeler,  
16 et dire : « Écoute, je travaille maintenant au...  
17 au cabinet de madame Normandeau; elle a un objectif  
18 de financement. Peux-tu m'aider? »

19 R. Oui, puis en plus, Christian, je vous le dis, c'est  
20 un ami. Au fil des années, c'est... c'est devenu un  
21 ami. Et je me souviens que lorsqu'il avait su que  
22 je travaillais pour... j'avais commencé à  
23 travailler pour Nathalie, on... il m'avait dit que  
24 Madeleine... son épouse avait travaillé avec  
25 Nathalie au cabinet de monsieur Bourassa.



- 1 Q. **[103]** Donc, il y avait...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. **[104]** ... il y avait une proximité?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[105]** Est-ce que vous savez à ce moment-là si les  
6 autres ministres avaient le même objectif de  
7 cinquante mille (50 000)?
- 8 R. J'ai aucune raison de croire que si madame  
9 Normandeau en avait un, je vois pas comment puis  
10 pourquoi les autres n'en avaient pas.
- 11 Q. **[106]** O.K. Est-ce que vous savez si ce... cet  
12 objectif a augmenté à travers les... à travers les  
13 années?
- 14 R. Définitivement. Mais juste avant, si vous me  
15 permettez, je pense que l'objectif qui avait été  
16 établi à l'époque pour madame Normandeau à  
17 cinquante mille (50 000) devait tenir compte du  
18 fait qu'elle était d'un... d'un comté moins  
19 fortuné, appelons ça comme ça; et aussi, le fait  
20 que Nathalie était une jeune ministre qui débutait.  
21 C'est ma compréhension pour arri... je suis  
22 convaincu que d'autres ministres devaient avoir des  
23 objectifs plus grands.
- 24 Q. **[107]** À... pour la même année, vous pensez...
- 25 R. Oui.

- 1 Q. **[108]** ... qu'il y en a d'autres qui avaient des  
2 objectifs plus... plus gros.
- 3 R. Selon moi.
- 4 Q. **[109]** O.K. Et... et ça a évolué dans le temps, mais  
5 vous savez pas exactement à quel moment...
- 6 R. Je pense que c'est en deux mille cinq (2005), au  
7 moment où elle a été nommée ministre des Affaires  
8 municipales et des Régions.
- 9 Q. **[110]** Que là, on aurait passé à cent mille dollars  
10 (100 000 \$)?
- 11 R. Oui, je pense que oui.
- 12 Q. **[111]** Donc, vous faites appel à monsieur Côté et...  
13 bien, dans... euh, oui, les deux s'appellent  
14 monsieur, oui... messieurs Côté, un à Montréal, un  
15 à Québec, et on est en deux mille trois (2003) à ce  
16 moment-là, donc...
- 17 R. Tout à fait.
- 18 Q. **[112]** Et vous leur demandez de vous aider. Qu'est-  
19 ce qui s'en suit? Est-ce qu'en deux mille trois  
20 (2003), ils ont déjà mis la main à la... à la pâte  
21 et ils ont, disons, organisé deux événements?
- 22 R. Je crois que oui.
- 23 Q. **[113]** Donc, dès deux mille trois (2003).
- 24 R. Oui, je pense que oui.
- 25 Q. **[114]** Et on... monsieur Côté n'était pas chez

1 Dessau à ce moment-là. Est-ce qu'il était...

2 R. Je pense que Christian, à l'époque, il venait de  
3 vendre son entreprise. Parce que moi, je l'ai...  
4 j'ai connu Christian Côté non pas comme gars de  
5 Dessau, j'ai connu Christian Côté qui était un gars  
6 d'Enviram, qui avait une entreprise, puis pour  
7 lequel c'est mon père qui a... qui lui a donné son  
8 premier contrat à l'époque à Charlesbourg.

9 Q. **[115]** O.K.

10 R. Alors, moi, je... peut-être qu'il avait vendu à ce  
11 moment-là, je le sais pas, je... Malheureusement,  
12 je peux pas...

13 Q. **[116]** Donc, et vous demandez ça en deux mille trois  
14 (2003); ils font un premier cocktail chacun dans  
15 leur région à cette période-là.

16 R. Oui.

17 Q. **[117]** Avez-vous souvenir de... du nombre d'invités  
18 dans ces années-là qui pouvaient être présents au  
19 cocktail à Québec et au cocktail à Montréal?

20 R. Je vous dirais que la première, probablement que  
21 c'était moins que la deuxième. C'est... c'est  
22 souvent comme ça. Mais je vous dirais peut-être  
23 trente (30)... trente (30) à quarante (40)  
24 personnes.

25 Q. **[118]** Pour... pour chacun?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[119]** Donc....
- 3 R. Une trentaine... trente (30)... trente (30) ou
- 4 exactement... mais c'est dans ces eaux-là.
- 5 Q. **[120]** Et à ce moment-là, on... on demande combien
- 6 pour...
- 7 R. Cinq cents dollars (500 \$).
- 8 Q. **[121]** Cinq cents dollars (500 \$).
- 9 R. Oui.
- 10 Q. **[122]** Donc, on essaie vraiment d'arriver à
- 11 cinquante mille (50 000) avec ce que... ce qu'elle
- 12 était capable de ramasser dans le comté.
- 13 R. Bien en fait, c'est surtout le... le principe, pour
- 14 moi, c'est-à-dire si... parce que mon père a été
- 15 dans la vente toute sa vie, puis ce que j'ai
- 16 compris dans la vente - puis c'est vrai dans le
- 17 financement pareil, là - c'est que si on vous
- 18 demande cinquante (50) puis vous ramassez soixante-
- 19 quinze (75)...
- 20 Q. **[123]** On va vous...
- 21 R. ... l'année suivante, on va vous demander cent
- 22 (100), en espérant que vous ramassiez cent vingt-
- 23 cinq (125). Ça fait qu'à un moment donné, c'est...
- 24 la vérité, c'est ça.
- 25 Q. **[124]** O.K. Et qui est invité à... à ces activités-

1 là en deux mille trois (2003)?

2 R. Je vous dirais que de deux mille trois (2003) à  
3 deux mille neuf (2009) ou deux mille dix (2010), je  
4 me souviens plus exactement, c'est les mêmes  
5 personnes.

6 Q. **[125]** À travers toutes les années? Vous avez fait  
7 ça jusqu'en quelle année?

8 R. Je vous dis deux mille dix (2010), je pense.

9 Q. **[126]** Deux mille dix (2010).

10 R. Oui.

11 Q. **[127]** Donc, vous... ce que vous nous dites, c'est  
12 que de deux mille trois (2003) à deux mille dix  
13 (2010), de un, ces deux hommes-là se sont impliqués  
14 pour vous aider.

15 R. Oui.

16 Q. **[128]** Donc, il y a... il y a pas eu... il y a pas  
17 eu de changements, là, c'est... ils étaient... ils  
18 était contents, là, du moins, de vous aider...  
19 bien, je veux pas utiliser « contents » mais ils  
20 acceptaient de vous aider à faire ces deux  
21 activités-là?

22 R. Oui.

23 Q. **[129]** Est-ce qu'ils avaient des rôles différents?

24 R. Non.

25 Q. **[130]** Non. Est-ce qu'ils ramassaient les chèques à

1 l'entrée des événements?

2 R. Ah! Dans ce sens-là... je vous dirais que c'est un  
3 peu différent Québec de Montréal.

4 Q. **[131]** O.K. Expliquez-nous.

5 R. À Québec, ça se... c'était plus une fraternité, je  
6 dirais, dans le sens que, c'est tous des gens  
7 qui... qui... qui nous connaissaient, qu'on se  
8 connaissait plus. Bien, moi étant de Québec en  
9 passant, alors c'est sûr que c'est plus... Alors,  
10 si les gens arrivaient à Québec puis qu'ils  
11 remettaient les chèques à une personne ou l'autre,  
12 moi, automatiquement, dans la soirée, je remettais  
13 tous les chèques à la personne du parti qui était  
14 là. Dans certains cas, à l'occasion, c'était  
15 madame...

16 Q. **[132]** Trépanier?

17 R. Trépanier, mais à Québec, elle ne venait pas de  
18 façon systématique. Autrement, c'était Marcel  
19 Leblanc. C'est les gens... c'est les gens à qui  
20 on... Moi, je... je... j'avais assez de ma « job »,  
21 entre guillemets, de chef de cabinet puis, je fais  
22 des blagues des fois, mais tu sais, le financement,  
23 là, c'est... c'était juste un ajout à mes tâches  
24 qui étaient déjà pas mal... pas mal remplies.

25 Q. **[133]** Vous... vous ramassez ces chèques-là, est-ce

1 que... est-ce que vous vérifiez que, par exemple,  
2 vous nous avez mentionné, il y a trente (30)  
3 personnes qui assistent, est-ce que vous vérifiez  
4 que vous avez trente (30) chèques?

5 R. Non.

6 Q. **[134]** Non?

7 R. Puis la raison est fort simple, c'est que dans des  
8 activités de financement, souvent, la collecte des  
9 chèques se fait après aussi. Ça fait que je peux  
10 pas vous dire en toute... en tout état de cause  
11 qu'il y a trente (30) personnes assises sur des  
12 chaises un soir puis ça me prend trente (30)  
13 chèques. C'est pas... c'est pas comme ça que ça  
14 fonctionne.

15 Q. **[135]** Puis saviez-vous si, par exemple, certains  
16 étaient invités par d'autre personnes et que...  
17 que... qu'un... ça fait beaucoup de personnes, mais  
18 disons... disons, moi j'assiste et je paie pour mon  
19 billet ainsi que quelqu'un que j'invite. Saviez-  
20 vous si je pouvais inviter trois personnes puis  
21 vous faire un chèque de trois mille dollars  
22 (3000 \$) au lieu de vous faire un chèque de mille  
23 dollars (1000 \$)? Est-ce que vous regardiez cette  
24 information-là?

25 R. Non.

- 1 Q. **[136]** Non.
- 2 R. Si je regardais cette information-là, non. Mais  
3 juste avant vous m'avez posé la question : « Est-ce  
4 que vous pensez que les gens ont pu payer deux  
5 mille (2000) puis amener quelqu'un? » Oui.
- 6 Q. **[137]** Puis est-ce que c'était, dans le fond, les  
7 élus, ils payaient pour les élus puis ils amenaient  
8 les maires à votre cocktail?
- 9 R. Je... écoutez... je...
- 10 Q. **[138]** Vous savez pas?
- 11 R. Bien, c'est-à-dire que j'essaie de visualiser dans  
12 le temps, là. Mais, à Québec... à Québec j'ai pas  
13 vu beaucoup d'élus...
- 14 Q. **[139]** Qui étaient présents à Québec?
- 15 R. C'était pas mal tout le temps les... des bureaux  
16 d'avocats, des bureaux de comptables. Christian  
17 Côté, qui s'occupait de celui de Montréal, venait à  
18 Québec aussi. Il y avait... il y avait des  
19 entreprises privées en communication, en lobby, en  
20 gros, là. Mais ils ont fait...
- 21 Q. **[140]** Il y avait des gens de Roche?
- 22 R. Il y avait... habituellement, il y avait trois,  
23 quatre personnes de Roche.
- 24 Q. **[141]** O.K. Est-ce que Marc-Yvan...
- 25 R. Non, non... Bien, Marc-Yvan était là, il faisait



- 1 partie de ceux qui sollicitaient.
- 2 Q. **[142]** Puis est-ce qu'il y avait d'autres firmes de  
3 génie, BPR?
- 4 R. Oui, BPR est déjà venue, SNC est déjà venue,  
5 Genivar moins...
- 6 Q. **[143]** Des entrepreneurs en construction?
- 7 R. J'en ai vu un. Un.
- 8 Q. **[144]** Juste un?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. **[145]** À travers toutes les années...
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[146]** ... à Québec?
- 13 R. Oui. Puis il venait à tous les ans.
- 14 Q. **[147]** O.K. Puis c'était quelqu'un qui était proche  
15 de... de...
- 16 R. Bien, en fait, je pense que c'était quelqu'un qui  
17 était d'abord libéral.
- 18 Q. **[148]** O.K.
- 19 R. Puis, au fil du temps, il aimait l'activité parce  
20 que c'était plus « friendly », là.
- 21 Q. **[149]** C'est quel entrepreneur, à Québec?
- 22 R. Lafontaine.
- 23 Q. **[150]** Et... Parfait. Et est-ce que... est-ce que  
24 ces gens-là étaient sollicités par vous ou par  
25 Marc-Yvan?

1 R. En fait, il y a deux choses, là. Moi, j'ai jamais  
2 sollicité. J'ai trouvé des sollicitateurs mais j'ai  
3 jamais fait de sollicitation. Ça c'est un. Deux,  
4 Marc-Yvan était pas le seul qui sollicitait. Parce  
5 que... il pouvait m'arriver d'avoir un appel, par  
6 exemple, de madame Trépanier puis pour me dire  
7 qu'il allait y avoir deux personnes, à Québec, au  
8 souper. Marcel Leblanc, à Québec, sollicitait aussi  
9 pour Nathalie. Alors, c'est un peu comme ça.

10 Q. [151] Qui d'autre, pendant ces années-là, a  
11 sollicité pour Nathalie, à Québec?

12 R. Bien, comme je vous dis, Marcel Leblanc, il y avait  
13 Violette, Marc-Yvan sollicitait. Est-ce que Marc-  
14 Yvan via d'autres personnes a sollicité? Ça se  
15 peut.

16 Q. [152] Savez-vous s'il demandait aux gens à  
17 l'interne de chez Roche de lui donner un coup de  
18 main pour recruter des gens?

19 R. Bien, j'imagine.

20 Q. [153] Mais il vous a jamais parlé de ça?

21 R. Non.

22 Q. [154] O.K. Du côté de Montréal, vous avez dit que  
23 c'était un petit différent. Donc, là si on se  
24 dirige du côté de... de monsieur...

25 R. Oui, oui, exact.

- 1 Q. **[155]** ... bien, l'autre monsieur Côté, Christian  
2 Côté.
- 3 R. Exact.
- 4 Q. **[156]** Lui, comment ça fonctionnait?
- 5 R. Bien, je pense que, lui, il avait un réseau de...  
6 un réseau de... je dirais, de gens d'affaires.
- 7 Q. **[157]** Qui était...
- 8 R. Puis... Qui était... il y avait des gens en  
9 construction mais il y avait beaucoup d'avocats  
10 aussi puis de comptables. C'est... De toute façon,  
11 là, ces cocktails-là de financement, ça a pas mal  
12 tout le même... le même « pattern ».
- 13 Q. **[158]** C'est-à-dire?
- 14 R. C'est les professions libérales qui sont là.  
15 (10:13:49)
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- 17 Q. **[159]** Est-ce que... pourquoi... est-ce que vous  
18 faites exprès pour dire qu'il y avait pas de firme  
19 de génie?
- 20 R. Je comprends pas.
- 21 Q. **[160]** Est-ce qu'il y avait des firmes de génie?
- 22 R. Oui, oui, oui. Oui, j'ai confirmé.
- 23 Me ÉLIZABETH FERLAND :
- 24 Q. **[161]** Puis...
- 25 R. Non, j'ai confirmé.

1 Q. **[162]** Oui. Puis...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[163]** Oui, mais à Montréal, vous...

4 R. Oui, oui, il y en avait aussi.

5 Me ÉLIZABETH FERLAND :

6 Q. **[164]** Est-ce que c'était les mêmes firmes de génie  
7 qui étaient présentes à Montréal?

8 R. Pas mal les mêmes firmes.

9 Q. **[165]** O.K. Je vais vous montrer un courriel. On va  
10 prendre l'onglet 1, c'est la pièce 174P-1846. C'est  
11 concernant, justement, un cocktail du mois de  
12 novembre. C'est un courriel qui vous a été acheminé  
13 par... par l'entremise de monsieur Côté et il dit :

14 Tel que convenu je vous fais parvenir  
15 la liste.

16 Et c'est adressé à vous.

17 R. Oui.

18 Q. **[166]** Et, si on va à la troisième page, on voit,  
19 dans le fond, les personnes invitées, on voit que  
20 c'est tous des élus. Et on voit un peu... pardon,  
21 un peu plus bas, les « Entreprises à solliciter  
22 pour l'achat des billets ». Est-ce que c'est un  
23 courriel... Est-ce que vous receviez, à chaque  
24 année, ce genre de courriel là?

25 R. Non. Habituellement, moi, le courriel que je

1 recevais c'était à ma demande. C'est que la veille  
2 ou l'avant-veille du cocktail je demandais à savoir  
3 qui était présent.

4 Q. **[167]** Voir qui...

5 R. Au cocktail.

6 Q. **[168]** ... de qui monsieur Côté avait réussi à  
7 obtenir l'achat de billets?

8 R. Oui, vous pouvez dire ça comme ça, mais moi, je  
9 vous dirais que la ministre souhaitait...

10 Q. **[169]** Savoir qui?

11 R. Exact.

12 Q. **[170]** Est-ce que vous... est-ce que vous envoyez,  
13 avant... avant cette étape-là, vous nous dites la  
14 veille du cocktail, un peu plus tôt dans  
15 l'organisation, est-ce que vous envoyez la liste  
16 des gens à solliciter à monsieur Côté?

17 R. Jamais.

18 Q. **[171]** Donc, quand... quand il a témoigné à cet  
19 effet-là, il se trompait, là, vous envoyiez pas...  
20 vous envoyiez pas une liste disant : « Sollicite  
21 telle telle telle personne, on veut qu'elles soient  
22 là. »?

23 R. Bien, je les connais pas.

24 Q. **[172]** Vous les connaissez pas? Ça fait que quand  
25 vous regardez cette liste-là, ça vous dit rien?

- 1 R. Non.
- 2 Q. **[173]** Pas du tout?
- 3 R. Vous parlez des gens sollicités, des...
- 4 Q. **[174]** Je vous parle des entreprises, là, la  
5 deuxième partie de la liste.
- 6 R. Non.
- 7 Q. **[175]** Non? Ça fait que vous avez jamais...
- 8 R. Bien non, un, il y en a un que je vois, là, mais  
9 autrement, non. Sur toute la liste des vingt-cinq  
10 (25), là.
- 11 Q. **[176]** Donc, vous aviez pas... vous, ce que vous  
12 demandiez à monsieur Côté, c'est : « J'ai besoin  
13 d'environ... » là, ici on en a vingt-cinq (25) plus  
14 les élus en haut, mais disons : « J'ai besoin  
15 d'environ trente (30), quarante (40) personnes de  
16 présentes », c'est... c'est tout?
- 17 R. En fait, j'irais même pas jusque là.
- 18 Q. **[177]** Ah non? Qu'est-ce que vous demandiez?
- 19 R. Moi, je demandais par exemple à Christian : « Est-  
20 ce que tu es capable d'organiser une activité de  
21 financement à Montréal? » Le reste, là, s'il est  
22 capable de vendre vingt-cinq (25), c'est vingt-cinq  
23 (25), si c'est vingt-sept (27), c'est vingt-sept  
24 (27). Mais je peux pas vous dire que je lui ai  
25 demandé : « Peux-tu organiser une activité puis il

1           faut que tu vendes cinquante (50) billets? »

2           Écoutez, un, c'est un ami, puis deux, il fait son  
3           possible. J'ai jamais... jamais j'ai...

4           (10:16:41)

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[178]** Vous deviez lui dire quel était votre  
7           objectif de financement, là?

8           R. Oui. Non, non, je suis d'accord, mais je veux dire  
9           si on l'atteint, on l'atteint. Si je l'atteins pas,  
10          je l'atteins pas.

11          Q. **[179]** Oui, mais vous deviez lui dire ce que la  
12          procureur vous demande. Est-ce que vous lui disiez  
13          combien vous aviez besoin?

14          R. Bien c'est-à-dire qu'il y a deux cocktails qui se  
15          faisaient, un à Québec, un à Montréal et  
16          l'activité...

17          Q. **[180]** Bien là, on parle de celui à Montréal.

18          Me ÉLIZABETH FERLAND :

19          Q. **[181]** Oui.

20          R. Oui, mais mettons que ça pouvait être entre trente  
21          (30) et quarante (40).

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Q. **[182]** Et quarante mille (40 000)?

24          R. Oui.

25          Q. **[183]** Donc, vous lui disiez, là?

1 R. Que je souhaitais ramasser entre trente (30) et  
2 quarante mille (40 000).

3 Q. **[184]** Bon, c'était juste ça la question.

4 R. O.K.

5 Me ÉLIZABETH FERLAND :

6 Q. **[185]** Donc, vous aviez... vous divisiez, disons, ce  
7 qui vous restait à ramasser, si on enlevait les...  
8 ce que vous étiez capable... bien ce que la  
9 ministre était capable de... d'obtenir via son  
10 comté. Vous disiez : « Il me reste quatre-vingt  
11 mille (80 000) à atteindre, quarante mille (40 000)  
12 Montréal, quarante mille (40 000) Québec. Mais au-  
13 delà, de ça, vous avez jamais envoyé une liste...  
14 des maires, par exemple, les élus qui sont invités  
15 là, comment... comment monsieur Côté arrive avec  
16 cette liste d'élus là? Vous avez aucune idée?

17 R. Honnêtement, j'en ai aucune idée.

18 Q. **[186]** C'est pas des municipalités qui... qui, par  
19 exemple avaient des... des attentes de subventions  
20 au... au Ministère?

21 R. Je peux pas vous... honnêtement, je peux pas vous  
22 répondre.

23 Q. **[187]** Ça fait que vous étiez... vous, vous receviez  
24 une liste la veille du cocktail avec les gens qui  
25 allaient être présents, c'est tout?



- 1 R. Exact. Exact.
- 2 Q. **[188]** Vous aviez jamais aucune autre implication à  
3 travers cette organisation-là...
- 4 R. Non.
- 5 Q. **[189]** ... pour savoir qui va être présent?
- 6 R. Non, puis j'ai jamais voulu en avoir non plus.
- 7 Q. **[190]** Et quand vous recevez cette liste-là, deux  
8 jours avant, vous la remettez à la... à madame  
9 Normandeau?
- 10 R. Habituellement, là, c'est pendant qu'on montait à  
11 Montréal.
- 12 Q. **[191]** Ça fait que là, vous en parlez?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[192]** Qu'est-ce que vous lui dites par rapport à  
15 ces gens-là?
- 16 R. Pas grand-chose à part leur dire : « Voici les gens  
17 qui... qui vont être là...
- 18 Q. **[193]** Puis vous...
- 19 R. À l'activité de financement. »
- 20 Q. **[194]** Sans plus?
- 21 R. Sans plus.
- 22 Q. **[195]** Vous expliquez pas qui est qui ou par exemple  
23 tel élu, on...
- 24 R. Bien j'ai pas énormément de... en toute honnêteté,  
25 j'ai pas besoin bien bien d'expliquer à madame

1 Normandeau qui est... la liste des maires qui sont  
2 là, là.

3 Q. [196] Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

4 R. Bien je veux dire elle les connaît.

5 Q. [197] Elle connaît tous les maires du... du Québec?

6 R. Vous dire, là, en tant que ministre des Affaires  
7 municipales, il y aura tellement de tribunes  
8 communes, là, où ces gens-là se croisent, la  
9 ministre et les maires. Je pense, entre autres, au  
10 congrès de la FQM, au congrès de l'UMQ. Le  
11 ministère des Affaires municipales a établi un  
12 dialogue qui est quasiment constant avec... avec  
13 les associations municipales. Il y avait la table  
14 Québec-Municipalités, la table Québec-Régions. Les  
15 maires, là, et elle-même a été mairesse.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [198] Donc, elle savait quelles étaient les  
18 attentes ou les municipalités qui étaient en  
19 attente de subventions?

20 R. De façon générale, je vous dirais que oui. Mais de  
21 façon spécifique, ça serait... ça serait vous  
22 mentir, il y en avait... il y a beaucoup trop.

23 Me ÉLIZABETH FERLAND :

24 Q. [199] Vous avez le cocktail à Québec, il s'agit...  
25 il s'agit d'un souper à Québec...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[200]** ... comparativement à Montréal qui était plus  
3 format cocktail?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[201]** Donc, à Québec on a un souper. Il s'agit d'un  
6 souper assis?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. **[202]** On a mentionné le Louis-Hébert, on a  
9 mentionné aussi...
- 10 R. C'était toujours au Louis-Hébert, sauf, je pense  
11 qu'à une occasion où c'était un autre...
- 12 Q. **[203]** (inaudible)
- 13 R. ... mais qui appartient à la même famille, là.
- 14 Q. **[204]** O.K. Ça a été nommé.
- 15 R. C'est ça.
- 16 Q. **[205]** O.K. Et donc, on a une formule assise.  
17 Comment ça fonctionne, on a des élus, on a  
18 mentionné qu'il y avait des gens de différents  
19 milieux principalement de profession libérale, on a  
20 mentionné un entrepreneur en construction, des gens  
21 de comm, comment ça fonctionne, comment on garde  
22 une chaise libre à chacune des tables pour que la  
23 ministre puisse parler?
- 24 R. C'est pas tout à fait ça, mais ça ressemble à ça.
- 25 Q. **[206]** O.K.

1 R. En fait c'est qu'à chaque souper à Québec, on était  
2 peut-être trois ou quatre personnes du cabinet qui  
3 accompagnaient la ministre. Et la fameuse chaise  
4 aux tables, elle était occupée par un membre du  
5 cabinet et on tournait comme ça dans la soirée et  
6 incluant la ministre.

7 Q. [207] Et est-ce que les tables étaient attitrées à  
8 des gens?

9 R. Non.

10 Q. [208] Donc, les gens s'assoient où ils voulaient  
11 quand ils voulaient?

12 R. Oui, c'est comme je vous dis, comme je vous ai dit  
13 à Québec, c'était pas mal à la bonne... à la bonne  
14 franquette.

15 Q. [209] Donc, quand on entend que c'est important  
16 d'être assis près de la chaise libre pour pouvoir  
17 parler soit à vous, Monsieur Lortie, ou soit à  
18 madame Normandeau, vous avez jamais senti ça?

19 R. Bien c'était soit à Nathalie, soit à monsieur  
20 Lortie, soit aux deux autres attachés politiques  
21 qui étaient présents.

22 Q. [210] Mais est-ce que... est-ce qu'on vous faisait  
23 des demandes à cet égard-là pour avoir la chance de  
24 vous... de vous parler pendant le souper?

25 R. Écoutez, je me souviens pas, mais si c'est le cas,

1 c'est pas nécessairement la meilleure occasion.

2 Q. [211] Pourquoi?

3 R. Parce que dans les activités de financement, c'est  
4 pas fait pour ça.

5 Q. [212] C'est fait pourquoi?

6 R. C'est fait pour fraterniser, les gens viennent...  
7 viennent chez nous, pas viennent chez nous, mais je  
8 veux dire ils viennent à l'activité de financement  
9 puis pour socialiser, puis plus souvent  
10 qu'autrement les gens nous connaissent. Parce que  
11 tu sais les activités de financement à Québec, les  
12 gens... les gens on les connaît pas mal tous, au  
13 fil des années on les connaît. L'autre chose qu'il  
14 faut, que je voudrais mentionner puis que pour moi  
15 est important, c'est qu'au-delà des deux activités  
16 de financement que madame Normandeau fait pour  
17 elle, elle était l'oratrice invitée dans une  
18 vingtaine d'activités de financement de ses  
19 collègues ou dans des comtés orphelins ou ses  
20 collègues, mais la ministre, là, bon an mal an, on  
21 parle de vingt-deux (22) activités de financement  
22 où elle participait. Ça fait que les maires, là,  
23 ils la voyaient, puis tu sais, c'est ça, c'est à  
24 peu près à vingt-deux (22) reprises dans l'année où  
25 la ministre consentait à participer au financement

1 du parti.

2 Q. **[213]** Puis vous vous l'accompagniez à toutes ces  
3 activités-là?

4 R. Non.

5 Q. **[214]** Non?

6 R. On essayait de s'échanger ça au sein du cabinet.

7 Q. **[215]** O.K. Je retourne à mes deux activités, parce  
8 que j'ai pas encore terminé. Parce que j'essaie de  
9 comprendre ce qui a été dit, puis ce que vous me  
10 dites aujourd'hui. On a... on a une activité  
11 assise, un souper, on garde une chaise de libre et  
12 les membres du cabinet ainsi que la ministre font  
13 une rotation et passent à chacune des tables  
14 pour...

15 Q. **[216]** Entre les services?

16 R. Entre les services.

17 Q. **[217]** Entre les services pour discuter, fraterniser  
18 vous dites, vous fraterniser, vous ne parlez pas de  
19 dossier, vous faites juste dire?

20 R. Bien écoutez, je vous dis pas qu'il est peut-être  
21 pas arrivé que quelqu'un nous parle de son projet  
22 qu'il a à telle place. Mais spécifiquement de  
23 dossier... il se peut que la ministre ait été  
24 sensibilisée à un projet précis. Je sais qu'il a  
25 été question de celui de Saint-Siméon, entre

1 autres. Il se peut, je peux pas, je suis pas  
2 capable de nier, mais je suis pas capable de vous  
3 confirmer.

4 Q. **[218]** Puis vous avez pas souvenir de ça du tout,  
5 là?

6 R. Quand je regarde en arrière puis j'essaie de voir  
7 dans les... depuis deux mille trois (2003) est-ce  
8 que le maire de Saint-Siméon a pu être à une  
9 activité de financement. Honnêtement je suis même  
10 pas sûr si je le croisais sur le chemin je saurais  
11 qui il est, mais je peux pas vous dire non. Ça se  
12 peut que le maire de Saint-Siméon ait participé à  
13 une activité de financement.

14 Q. **[219]** Est-ce que la...

15 R. Et si... pardon, et si on vous dit qu'il a  
16 participé bien je vais vous dire oui, oui, Maître.

17 Q. **[220]** Je comprends, qu'il ait participé c'est une  
18 chose, mais que le maire ou que des firmes de génie  
19 parce qu'on sait que les firmes de génie ont fait  
20 beaucoup de financement, vous avez eu des chiffres  
21 on parle... on parle de sommes quand même au-delà  
22 de millions par firme de génie. Elles voulaient  
23 être présentes, on a vu des gens de Roche qui  
24 sentaient pratiquement l'obligation d'être présents  
25 à ces activités-là, on a vu des gens de d'autres

1 firmes dire la même chose. Et, là, vous me dites  
2 que vous fraternisiez puis vous avez pas de  
3 souvenir plus que ça que des gens vous aient parlé  
4 de dossiers ou de... de projets en cours?

5 R. Écoutez, c'est pas que je... je veux pas. Moi, je  
6 vous dis que, règle générale, on nous parlait pas  
7 de dossiers.

8 Q. [221] On parlait pas de ça?

9 R. Non.

10 Q. [222] On vous parlait de quoi? De... de...

11 R. On... Comme je vous dis, on... on parle de tout  
12 mais tout ça se passe vite, puis on essaie dans  
13 l'espace de deux heures que ça... que... de libérer  
14 les gens. Est-ce qu'un maire a pu nous parler d'un  
15 dossier? Fort probable, honnêtement, fort probable.  
16 Mais est-ce que c'était nécessairement un dossier  
17 d'infrastructure ou c'était un problème qu'il y  
18 avait dans la ville? Mais c'est... mais c'est sûr  
19 que les maires étaient là, il y a des bonnes  
20 chances que dans la fraternisation qui est faite...

21 Q. [223] Ils glissent...

22 R. ... ils essayaient de pousser quelque chose.

23 Q. [224] Bon. Donc, il y a des bonnes chances qu'ils  
24 essayaient de pousser quelque chose dans la  
25 fraternisation. C'est...



1 R. Probable.

2 Q. **[225]** O.K. Et est-ce que c'était un endroit où la  
3 ministre pouvait faire des annonces, justement, de  
4 subventions?

5 R. Je pense pas que... Je sais à quoi vous faites  
6 référence...

7 Q. **[226]** Que... À quoi je fais référence?

8 R. Je pense qu'il est arrivé à une occasion où elle a  
9 remis une enveloppe mais elle a pas fait d'annonce  
10 comme telle, comme vous dites, là.

11 Q. **[227]** Vous... vous faites référence à quoi, vous?

12 R. Je fais référence à Boisbriand.

13 Q. **[228]** Au témoignage de monsieur Zambito?

14 R. Oui.

15 Q. **[229]** O.K. Et, au delà de cette expérience-là, est-  
16 ce que vous... vous pensez pas qu'elle a fait  
17 jamais d'autres annonces pendant ces activités-là?  
18 C'était pas une bonne visibilité justement pour le  
19 faire?

20 R. Non, c'est... c'est pas... c'est pas une question  
21 de bonne ou de mauvaise visibilité, c'est que si,  
22 par exemple, la ministre savait que tel maire était  
23 sur place, puis qu'elle venait de signer un...  
24 un... une lettre d'annonce, elle en profitait des  
25 fois pour remettre la... la lettre à la mairesse,

1           mais c'est pas un endroit pour faire une annonce  
2           comme telle.

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Q. **[230]** Je voudrais juste qu'on spécifie : vous avez  
5           dit : « Je sais qu'elle avait remis un enveloppe. »

6           R. Une enveloppe...

7           Q. **[231]** Bien, c'est parce que j'aimerais bien que  
8           vous puissiez préciser votre pensée.

9           R. C'est la lettre d'intention.

10          Me ÉLIZABETH FERLAND :

11          Q. **[232]** De la promesse?

12          R. C'est ça, exact.

13          Q. **[233]** Et ce que vous dites, c'est que, votre  
14          dernière réponse, c'est de dire qu'elle faisait pas  
15          nécessairement l'annonce mais ça pouvait être  
16          effectivement une bonne occasion pour remettre ces  
17          fameuses lettres?

18          R. Ces fameuses lettres?

19          Q. **[234]** Bien, les... les lettres de promesse. Non, je  
20          m'excuse mais je... c'est parce que je faisais...

21          R. Moi, je vous dis que c'est peut-être arrivé à une  
22          occasion.

23          Q. **[235]** C'est tout? C'est la seule occasion?

24          R. Je me souviens...

25          Q. **[236]** Elle aurait pas... elle aurait pas remis

1 d'autres enveloppes avec les lettres de promesse de  
2 subventions pendant ces activités-là?

3 R. Je... je... En tout cas, à ma connaissance, je me  
4 souviens pas qu'il y ait de... d'événements comme  
5 ça.

6 Q. **[237]** O.K. Donc, quand vous partez en voiture, si  
7 par exemple vous... vous partez de Québec pour  
8 le... le cocktail à Montréal, ou quand vous vous  
9 dirigez vers le cocktail à Québec, vous... vous  
10 regardez brièvement tous les deux la liste et... et  
11 ça s'arrête là. Il y a pas de... il y a pas  
12 d'action prise en... en ce sens : « Bien, écoute,  
13 on a... on a une belle occasion d'annoncer une  
14 bonne nouvelle, on va leur amener la lettre. »

15 R. Non.

16 Q. **[238]** Non?

17 R. Non.

18 Q. **[239]** Ça se faisait pas?

19 R. Bien, comme je vous dis, à ma connaissance, non.

20 Q. **[240]** O.K. Puis pourquoi.. Pourquoi les firmes de  
21 génie participaient... participaient-elles autant à  
22 ces activités-là? Est-ce qu'elles vous faisaient  
23 des approches pendant ces soirées-là?

24 R. Bien, comme... comme je vous ai dit tout à l'heure,  
25 à l'origine, en deux mille trois (2003), pour moi,

1 il n'y avait pas de lien là, tu sais. Ce que je  
2 veux dire par là, c'est que je demandais à deux  
3 amis, en l'occurrence Christian Côté et Marc-Yvan  
4 Côté de me donner un coup de main dans le  
5 financement puis, pour moi, le financement, c'est  
6 aussi plaisant que le trou de balle de... dans la  
7 tête, là. Tu sais. Dans le sens que, moi, j'en ai  
8 jamais fait de financement. Là, on était dans une  
9 situation où, comte tenu que la ministre dans son  
10 comté ramassait vingt (20), vingt-cinq mille  
11 dollars (25 000 \$) et que l'objectif du parti était  
12 de cinquante (50), à... à l'origine, en deux mille  
13 trois (2003), c'est la raison de l'implication dans  
14 le financement. Parce qu'autrement, moi, j'ai aucun  
15 plaisir à faire ça.

16 Q. **[241]** O.K. Puis...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[242]** Si vous me permettez, apparemment, il y a  
19 personne qui avait du plaisir à ça. Alors, donc,  
20 et... ni ceux qui allaient vous voir. Ils allaient  
21 pas vous voir pour vos beaux yeux, selon ce qu'on a  
22 entendu ici à la Commission. Donc, ce que vous  
23 demande maître Ferland : est-ce qu'il est pas exact  
24 qu'on vous parlait des projets à venir parce que  
25 c'est ça qui était l'enjeu? Parce que si

1           personne... on a un ramassis de personnes qui est  
2           pas du tout content d'être ensemble, puis que c'est  
3           une obligation, puis c'est pas agréable. Il y a  
4           forcément une raison pourquoi les gens y vont.  
5           Alors, est-ce qu'on ne vous parlait pas plutôt des  
6           projets qui s'en venaient?

7           R. Je vous dirais que, règle générale, non. Mais je  
8           vous répète encore que, est-ce que des maires ont  
9           pu parler avec la ministre ou avec moi de certains  
10          dossiers? Peut-être, mais écoutez, là, on se...  
11          j'essaie de me remonter dans le temps, mais je  
12          pense pas que c'était de façon très définie comme  
13          ça.

14          Me ÉLIZABETH FERLAND :

15          Q. **[243]** Puis en deux mille trois (2003), avant que la  
16          ministre passe aux Affaires municipales, donc on va  
17          rester dans son premier Ministère, vous avez vos  
18          deux amis qui vous aident pour ramasser les sommes.  
19          Vous faites appel à des amis, il n'est pas question  
20          de... parce que, un est dans telle firme ou  
21          l'autre... Quand vous arrivez aux Affaires  
22          municipales, est-ce que c'était connu que c'était,  
23          par exemple, à Québec, c'est Roche qui était en  
24          charge puis à Montréal, c'est Christian Côté de  
25          Dessau qui est en charge du financement, de

1 l'activité de financement pour madame Normandeau?

2 R. Bien, écoutez, moi, je peux vous dire qu'à Québec  
3 c'était Marc-Yvan qui donnait un coup de main. Il  
4 était pas en charge, c'est moi qui réservais...

5 Q. **[244]** Qui était en charge.

6 R. ... le restaurant, c'est moi qui réservais le menu,  
7 c'est moi qui signalais la facture, et ils étaient  
8 trois, quatre personnes qui vendaient des cartes,  
9 alors... Et BPR était présent au même titre que  
10 SNC, il y avait souvent quelqu'un de Genivar aussi  
11 et des gens des firmes d'avocats... pardon,  
12 avocats, comptables et et caetera.

13 Q. **[245]** Est-ce que vous faisiez d'autres...

14 d'autres... pas « activités », mais est-ce que vous  
15 aviez d'autres méthodes pour ramasser de l'argent?  
16 Par exemple, au sein du cabinet ou dans le comté,  
17 est-ce que vous touchiez à cette sollicitation-là  
18 également?

19 R. Dans le cas du comté, non.

20 Q. **[246]** Vous touchiez pas du tout aux activités, rien  
21 à voir.

22 R. Non. Dans le cas du cabinet, oui, dans la mesure où  
23 il y avait une certaine directive, je dirais qui...  
24 qui obligeait les gens qui travaillaient dans le  
25 cabinet de voir leur nom dans la liste des

1           donateurs du DGE. Et pour ça, je pense qu'il  
2           fallait que tu donnes deux cent un dollars (201 \$).  
3           Alors, il y avait une volonté que ces sommes-là  
4           soient ramassées dans le cabinet.

5           Q. **[247]** Vous avez dit « directive », c'est une  
6           directive officielle ou une directive qui vous est  
7           venue de quelqu'un? La ministre ou...

8           R. Non, non, non, ça vient pas de la ministre. Ça  
9           venait... ça venait des autorités du parti.

10          Q. **[248]** On parle de qui?

11          R. Bien, dans ce cas-ci, je pense que c'était à la  
12          fois les permanents au parti à Montréal, puis  
13          probablement Violette aussi, Violette Trépanier,  
14          mais le deux cent un dollars (201 \$) pour que nos  
15          noms... les gens, les membres du cabinet  
16          apparaissent dans le... dans le livre du DEG... du  
17          DGE.

18          Q. **[249]** Et ça, c'est pendant... on parle... disons,  
19          on va l'utiliser comme... je vais utiliser vos  
20          mots, cette directive-là, elle existe toutes les  
21          années que vous avez été là. Donc, on parle de deux  
22          mille trois (2003) à deux mille onze (2011).

23          R. Oui.

24          Q. **[250]** Donc, vous avez toujours collecté les gens à  
25          l'intérieur même du cabinet.

- 1 R. C'était pas nécessairement moi qui le faisais parce  
2 que dans chaque cabinet, il y a ce qu'on appelait  
3 un agent de liaison.
- 4 Q. **[251]** C'était peut-être cette personne-là.
- 5 R. Oui, bien, c'était Vincent quand Vincent était pour  
6 moi.
- 7 Q. **[252]** Ensuite, il y a eu monsieur Binette.?
- 8 R. Je suis pas sûr que c'est Michel qui était l'agent  
9 de liaison par exemple, mais il y a quelqu'un qui  
10 s'assurait...
- 11 Q. **[253]** Qui vous aidait là-dedans.
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[254]** Et est-ce qu'il y avait d'autres sommes que  
14 vous amassiez pour aider madame Normandeau?
- 15 R. Non.
- 16 Q. **[255]** Non. Votre implication se résume à ceci.
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[256]** Donc, vous avez fait appel à deux grands amis  
19 pour Montréal, Québec. Est-ce qu'il y a eu d'autres  
20 activités? Est-ce qu'il y a eu un troisième  
21 cocktail certaines années que... parce qu'on sait  
22 que monsieur Zambito a dit qui... qu'il a participé  
23 pour ramasser de l'argent pour madame Normandeau.
- 24 R. Oui. Monsieur Zambito a mentionné qu'il avait fait  
25 une activité à Montréal.



1 Q. **[257]** En quelle année?

2 R. Je pense que c'est en deux mille huit (2008).

3 Q. **[258]** O.K.

4 R. Puis cette activité-là, je suis obligé de vous dire  
5 que j'en ai aucune espèce d'idée sur  
6 l'organisation, la collecte, et caetera. Moi, ma  
7 seule implication a été ma présence avec la  
8 ministre.

9 Q. **[259]** Et est-ce qu'il vous avait parlé de ça avant  
10 de la faire? J'imagine que ça prend... il faut  
11 discuter avec le directeur de cabinet, là, pour...

12 R. Pas du tout.

13 Q. **[260]** Non?

14 R. Non. La façon...

15 Q. **[261]** Comment ça s'est passé?

16 R. La façon que, règle générale, les choses se  
17 passent, c'est que les gens demandent au parti de  
18 tenir une activité, d'avoir comme invité, dans  
19 notre cas à nous, madame Normandeu. Et  
20 habituellement madame Trépanier m'appelle, puis  
21 elle fait le tour des demandes qu'elle a. Dans le  
22 cas de Lino Zambito, ce qui est arrivé, c'est qu'il  
23 y avait eu une activité à Québec, il était présent.  
24 Et il a manifesté le désir d'organiser une activité  
25 à Montréal qui pourrait rapporter... qu'il nous

1           disait pouvoir rapporter cent mille (100 000 \$).

2           Alors, j'ai dit : « Bien, écoute, j'ai dit, parle à  
3           Violette parce que, j'ai dit, moi, je m'occupe pas  
4           de ça », c'est comme ça qu'ils se sont parlés.

5           Q. **[262]** Bien, vous vous en occupez, vous... vous...

6           R. Non, je m'occupais de deux activités, moi,  
7           l'activité de Québec, que j'organisais puis celle  
8           de Montréal. Mais au-delà de ça, s'il y a  
9           d'autres...

10          Q. **[263]** Vous vouliez pas en avoir d'autres?

11          R. Non non. Non. Exactement.

12          Q. **[264]** Et vous lui avez dit : « Parlez... »

13          R. Bien, j'ai dit : « C'est Violette Trépanier qui  
14          s'occupe du financement, c'est pas... »

15          (10:35:18)

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Q. **[265]** Mais vous avez dû manifester votre  
18          contentement, tout de même. Voici quelqu'un qui  
19          vous dit qu'il serait capable de ramasser cent  
20          mille (100 000) pour la ministre. Il semble que...

21          R. En fait, c'était pour le parti.

22          Q. **[266]** ... ça devait être quelque chose...

23          R. C'était pas pour la ministre, c'était pour le  
24          parti. Mais il y a une distin... pour moi, j'en  
25          fais une distinction. Parce que les activités qui

1           sont faits (sic) pour le comté...

2           Q. **[267]** Mais, vous, vous êtes le chef de cabinet de  
3           madame Normandeau...

4           R. Oui. Oui.

5           Q. **[268]** ... et il vous dit qu'il va ramasser cent  
6           mille dollars (100 000 \$).

7           R. Qu'il veut ramasser cent mille (100 000), oui.

8           Me ÉLIZABETH FERLAND :

9           Q. **[269]** Pour madame Normandeau.

10          R. Pour le parti.

11          Q. **[270]** Il a jamais mentionné que c'était pour...  
12          parce qu'il voulait qu'elle soit présente puis il  
13          disait que c'était pour elle?

14          R. C'est ça. Ce que...

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Q. **[271]** Bon. Vous avez dû être content, tout de même,  
17          vous avez pas dû le renvoyer à madame...

18          R. Non, non.

19          Q. **[272]** ... Trépanier comme ça, là?

20          R. Non, mais ce que... ce que je vous ai... ce que je  
21          dis, tout simplement, c'est que j'ai dit :

22          « Écoute, moi, je m'en occupe pas, il faut que tu  
23          parles de ça à madame Trépanier. C'est pas moi qui  
24          s'occupe de ces activités-là. »

25

1 Me ÉLIZABETH FERLAND :

2 Q. **[273]** Moi, j'ai de la misère à vous comprendre là-  
3 dessus parce que là on a un homme d'affaires qui  
4 est présent au cocktail à Québec pour madame  
5 Normandeau, qui dit : « Je veux participer, je veux  
6 organiser une activité », il vous parle à vous.  
7 Donc, s'il avait voulu organiser une activité pour  
8 le parti, il aurait pas parlé à Bruno Lortie, chef  
9 de cabinet de madame Normandeau.

10 R. Il m'a parlé à moi et, sur place, il y avait...  
11 madame Trépanier était là.

12 Q. **[274]** Oui, mais il vous parle à vous.

13 R. Oui. Mais, moi, je lui dis : « C'est pas moi qui  
14 décide s'il y a une activité de financement ou pas  
15 à Montréal. Alors j'ai dit, tu vas parler à  
16 Violette Trépanier. » Et c'est comme ça que ça  
17 s'est fait. Je peux pas...

18 Q. **[275]** Donc, c'était pas...

19 R. Puis, madame Trépanier, elle m'a même dit : « On va  
20 essayer de faire en sorte que Nathalie n'ait pas à  
21 y aller. »

22 Q. **[276]** Mais elle... lui, il voulait qu'elle soit  
23 présente?

24 R. Oui, puis ça a fini que...

25 Q. **[277]** Elle a été présente, parce que vous avez

1 mentionné que vous êtes allé?

2 R. C'est ça que je vous dis, ça a fini que c'est  
3 Nathalie qui a eu à y aller.

4 Q. **[278]** Mais l'argent de cette activité-là a pas été  
5 pour, disons, le financement que la ministre doit  
6 amasser mais vous êtes en train de me dire que ça a  
7 été au central, à Montréal, et que ça rien à voir  
8 avec madame Normandeau?

9 R. En termes d'organisation, en termes de distribution  
10 des sommes, en termes de... de... j'ai aucune idée.

11 Q. **[279]** C'est... la seule implication c'est qu'il  
12 vous fait une approche, vous le renvoyez à... à  
13 Violette Trépanier?

14 R. Oui, puis on a eu à y aller.

15 Q. **[280]** Et vous êtes allé.

16 R. À être présent.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[281]** Je m'excuse, là, je comprends pas. Vous  
19 dites, Lino Zambito vient vous voir, vous êtes le  
20 chef de cabinet de madame Normandeau...

21 R. Oui.

22 Q. **[282]** ... il vous dit qu'il veut organiser une  
23 activité pour Nathalie Normandeau. Vous nous dites  
24 que vous n'avez aucune idée d'où l'argent est  
25 arrivé parce que... où est allé parce que ça vous

1 regarde pas, mais vous nous dites que l'argent  
2 devant aller au central. Vous inférez ça comment?

3 R. En fait, là, c'est que quand on organise une  
4 activité de financement, que, moi, je fasse celle  
5 de Québec ou celle de Montréal, les sommes  
6 ramassées sont imputées au comté de madame  
7 Normandeau. Alors, je sais, par exemple, qu'elle a  
8 ramassé soixante (60), soixante-cinq (65),  
9 soixante-dix mille (70 000). Dans le cas de  
10 l'activité de monsieur Zampino... Zambito, il y a  
11 eu une activité à Montréal mais l'activité, dans la  
12 tête de... de madame Trépanier, cet argent-là  
13 n'allait pas dans le comté de Nathalie Normandeau,  
14 il restait au parti, à Montréal.

15 Me ÉLIZABETH FERLAND :

16 Q. **[283]** Vous dites, « dans la tête de madame  
17 Trépanier »...

18 R. Bien, oui.

19 Q. **[284]** Mais, moi, je vais vous reprendre les propos  
20 parce que je veux vraiment qu'on éclaircisse ce  
21 point-là. Monsieur Zambito a témoigné, le quatre  
22 (4) octobre deux mille douze (2012).

23 R. Oui.

24 Q. **[285]** Et il dit ceci, il dit :

25 Écoutez, si jamais il y a de l'intérêt

1 que je vous donne un coup de main  
2 éventuellement, organiser un événement  
3 pour madame Normandeau, j'ai dit, dans  
4 la région des Laurentides, je suis  
5 prêt à vous donner un coup de main et  
6 faire une activité de financement pour  
7 la ministre.

8 Donc, vous êtes en train de me dire que c'était pas  
9 ça ses intentions mais c'était bien de faire...

10 R. Je nie pas les intentions de monsieur Zambito. Ce  
11 que je vous dis c'est que le Parti libéral, lui...

12 Q. **[286]** A pris en charge?

13 R. Un, il a pris en charge puis je suis pas sûr que  
14 les sommes qui ont été collectées ont été  
15 attribuées au comté de madame Normandeau. C'est ça  
16 que je vous dis.

17 Q. **[287]** Puis, vous, votre implication s'est arrêtée  
18 là, c'est ce que vous...

19 R. Point final, d'être présent ce soir-là avec la  
20 ministre.

21 Q. **[288]** O.K. Et, par la suite... on va rester dans  
22 cette partie de lien avec monsieur Zambito,  
23 juste...

24 R. Hum hum.

25 Q. **[289]** ... pour être sûre qu'on comprend bien. Vous,

- 1           vous l'avez... vous l'avez revu cet homme-là...
- 2           R. Oui.
- 3           Q. **[290]** ... par la suite?
- 4           R. Oui.
- 5           Q. **[291]** À des cocktails du... bien un de vos deux
- 6           cocktails?
- 7           R. Oui. Fort probablement, oui.
- 8           Q. **[292]** O.K. Est-ce que vous lui avez demandé de vous
- 9           aider dans ces deux cocktails-là?
- 10          R. En fait, ce qui est arrivé, c'est que suite à
- 11          l'activité qu'il a faite à Montréal...
- 12          Q. **[293]** À Montréal.
- 13          R. ... moi, je lui ai demandé si c'était possible
- 14          qu'il puisse contribuer à l'activité qu'on tenait à
- 15          Montréal.
- 16          Q. **[294]** L'année suivante ou la même année?
- 17          R. Non, l'année suivante.
- 18          Q. **[295]** O.K.
- 19          R. Mais pas faire deux activités.
- 20          Q. **[296]** Vous... donc... mais là, vous avez...
- 21          R. Autrement dit, moi je voulais combiner l'effort de
- 22          chacun, mais à une activité et non à deux
- 23          activités.
- 24          Q. **[297]** Et donc, vous vouliez éviter qu'il y ait
- 25          trois activités deux années de suite, donc vous



1           dites : « J'ai mon ami Christian Côté qui organise  
2           quelque chose à Montréal, peux-tu nous aider? »

3           C'est un peu comme ça que je dois comprendre?

4           R. Oui, c'est un peu comme ça.

5           Q. **[298]** Qu'est-ce que vous lui demandez?

6           R. Je... de mémoire, je lui ai demandé si c'était  
7           possible qu'il soit capable d'amasser vingt mille  
8           (20 000).

9           Q. **[299]** Vingt mille (20 000)?

10          R. Oui.

11          Q. **[300]** Vingt mille (20 000)? C'est pas trente mille  
12          (30 000)? Vingt mille (20 000)?

13          R. Non, parce que je vous répète, si l'objectif à  
14          Nathalie était de cent mille (100 000) à ce moment-  
15          là puis que je ramassais, mettons, quarante mille  
16          (40 000) à Québec, j'avais pas besoin de ramasser  
17          quatre-vingt-dix mille (90 000) ou cent mille  
18          (100 000) à Montréal.

19          Q. **[301]** Donc, votre objectif était pas de battre des  
20          records?

21          R. Non.

22          Q. **[302]** O.K. Et c'est... est-ce que c'est arrivé une  
23          seule fois ou vous lui avez demandé à plusieurs  
24          reprises?

25          R. De mémoire, c'est une seule fois et une fois que

1           cette demande-là a été faite, il a... ça a fini  
2           qu'il y a jamais eu de suite. Pourquoi? Parce qu'il  
3           y a eu, je pense, la veille ou l'avant-veille, il y  
4           a eu un premier reportage sur... sur lui à Radio-  
5           Canada puis j'ai dit : « Bien regarde, considérant  
6           tout ça, oublie... oublie ce qu'on t'a demandé. »

7           Q. **[303]** Puis vous avez pas pris non plus... les gens  
8           qu'il vous avait trouvés ou les... ou la somme de  
9           vingt mille dollars (20 000)...

10          R. Non.

11          Q. **[304]** ... vous avez pas...

12          R. Non.

13          Q. **[305]** Vous avez dit : « Laisse faire »?

14          R. Exact.

15          Q. **[306]** O.K. Donc, il y a plusieurs personnes qui ont  
16          dit que c'était très important d'être vu dans ces  
17          activités-là parce que ça... ça pouvait donner une  
18          accessibilité au cabinet. Je comprends, là, ce que  
19          vous nous avez dit que c'est peut-être pas une  
20          accessibilité « live » au moment du cocktail, mais  
21          disons, est-ce que ça peut être par la suite?

22          D'avoir un contact avec vous, on a fraternisé, on  
23          prend le téléphone et on appelle le cabinet, que ça  
24          soit vous ou votre attaché politique?

25          R. Ça se peut. Mais règle générale, les gens, on les

1 connaît.

2 Q. **[307]** Vous les connaissez? Puis quand vous dites  
3 « les gens », vous parlez de qui?

4 R. Bien, je parle des gens dans les activités de  
5 financement. Peut-être moins à Montréal mais à  
6 Québec, on est... c'est des gens qu'on connaît. Tu  
7 sais, quand que... je vais vous donner un exemple,  
8 quand maître Aubut est là, je le connais avant même  
9 qu'il soit là. C'est dans ce sens-là que je veux  
10 dire ça.

11 Q. **[308]** Est-ce que... donc, parfait. Vous connaissez  
12 les gens qui sont là, vous les connaissez, vous  
13 dites, vous donnez un exemple d'un avocat, vous le  
14 connaissez même avant qu'il arrive au cocktail.  
15 Est-ce que justement les gens qui ne vont pas au  
16 cocktail vous les connaissez pas et quand ils  
17 appellent, vous avez pas d'idée qui appelle?

18 R. C'est-à-dire qu'il y a forcément bien du monde que  
19 je vois pas au cocktail que je peux ne pas  
20 connaître.

21 Q. **[309]** O.K.

22 R. Mais il y a aussi fort probablement beaucoup de  
23 monde qui ne viennent pas nécessairement aux  
24 activités de financement qu'on connaît qui  
25 appellent aussi.

- 1 Q. **[310]** Qui appelle?
- 2 R. Au cabinet?
- 3 Q. **[311]** Au cabinet.
- 4 R. Ah, Mon Dieu! Écoutez, je pense que monsieur  
5 Lehouillier vous l'a dit, entre autres, lui il  
6 recevait entre cinquante (50) et soixante (60)  
7 appels par jour. Mais qui appelle au cabinet? Les  
8 maires appellent, les bureaux de comtés appellent,  
9 les attachés politiques des bureaux de comtés, les  
10 députés appellent, les... les collègues ministres  
11 appellent et les dernières années, je dirais les  
12 trois, quatre dernières... bien en fait, quasiment  
13 tout le mandat, le... le fédéral appelle.
- 14 Q. **[312]** Étant donné des programmes qui sont con...  
15 bien en partenariat avec le fédéral?
- 16 R. Oui ou des demandes que des députés fédéraux eux-  
17 mêmes ont.
- 18 Q. **[313]** Dans leur comté au Québec?
- 19 R. Exact.
- 20 Q. **[314]** O.K. Puis est-ce que... est-ce qu'il y a une  
21 différence en tant que chef de cabinet, quand on  
22 reçoit un appel de quelqu'un qu'on... qu'on... qui  
23 est un... qui est un bon participant à nos  
24 activités de financement qui... qui est là, qu'on  
25 connaît, qu'on parle, versus quelqu'un qu'on...

1 qu'on a à peine croisé dans notre vie et qui nous  
2 demande un suivi dans un dossier?

3 R. Bien écoutez, si vous faites référence, par  
4 exemple, à Marc-Yvan, c'est sûr qu'on est des  
5 chums, on est des amis. Je ne pense pas qu'il a  
6 besoin de participer aux activités de financement  
7 pour m'appeler puis que je fasse un suivi. Est-ce  
8 qu'il y a eu... il a pu y avoir un suivi plus serré  
9 parce que c'était Marc-Yvan qui m'appelle? La  
10 réponse est fort probablement oui.

11 Q. **[315]** Parce que c'est un ami?

12 R. C'est ça.

13 Q. **[316]** Puis quand... quand Marc-Yvan b pour prendre  
14 cet exemple-là, puis on fera le tour des autre  
15 après, quand Marc-Yvan, on a compris que c'était  
16 une relation de long terme que vous avez avec lui,  
17 d'amitié, quand il appelle, il vous demande de  
18 faire un suivi, il vous demande où est-ce qu'en est  
19 le dossier?

20 R. Je vous dirais que règle générale c'était davantage  
21 pour me dire : « Tu peux-tu dire où est rendu tel  
22 dossier? » Est-ce qu'il a pu au fil des années me  
23 dire : « Est-ce que tu accepterais de rencontrer un  
24 tel? » C'est possible aussi. Je peux pas affirmer,  
25 là, sous serment, que j'ai pas rencontré personne à

1 sa demande.

2 Q. **[317]** Et demande de rencontre, demande de rencontre  
3 technique pour régler un point dans le dossier?

4 R. Habituellement moi quand je faisais des rencontres  
5 ce qui était relativement rare en passant, moi les  
6 programmes du ministère, là, je les connais, mais  
7 je suis pas dans les détails. On se comprend, c'est  
8 un, la job comme chef de cabinet c'est une job où  
9 les deux premières années, entre autres, où j'ai  
10 été aux affaires municipales, j'étais dans les  
11 défusions municipales. Je peux vous dire une chose  
12 j'ai été là-dedans à temps plein sept jours par  
13 semaine parce que souvenons-nous là la défusion de  
14 Longueuil où ça a même été un projet de loi pour  
15 faire adopter le budget. Québec avait ses  
16 difficultés, puis Montréal les défusions avec tout  
17 le « West Island » qui s'était défusionné, la  
18 création des conseils d'agglomération, et caetera,  
19 ça a été assez, honnêtement, assez, je vais me  
20 limiter à dire - erratique. O.K. Alors, les  
21 programmes puis dans les... dans les cabinets il y  
22 a des attachés politiques par secteur d'activité,  
23 alors dans le cas de Vincent.

24 Q. **[318]** Qui est en infrastructures?

25 R. Il était en infrastructures, puis Vincent c'est un

1 gars qui était hyper efficace, il était un jeune  
2 qui avait beaucoup, beaucoup de potentiel.  
3 D'ailleurs il est devenu chef de cabinet assez  
4 rapidement, pour qui j'ai beaucoup de respect. Dans  
5 le cas de Michel Binette malgré que mon abrasivité,  
6 c'est un gars que j'ai énormément de respect  
7 également pour lui, c'est un gars dédié. Travailler  
8 aux infrastructures c'était honnêtement, c'est le  
9 volume, le gros du volume au cabinet était là.

10 Q. **[319]** Ça représente combien si j'essaie de  
11 départager vos tâches ça représente quel  
12 pourcentage de vos tâches quotidiennes, les  
13 infrastructures?

14 R. À moi?

15 Q. **[320]** À vous?

16 R. Cinq pour cent (5 %).

17 Q. **[321]** Cinq pour cent (5 %) ?

18 R. De mes tâches quotidiennes à moi?

19 Q. **[322]** Oui?

20 R. Comme chef de cabinet, oui.

21 Q. **[323]** O.K. Et cinq pour cent (5 %), et est-ce que  
22 vous étiez au courant, vous avez dit que vous êtes  
23 pas un gars de technique, mais au-delà du technique  
24 je veux savoir c'est quoi votre connaissance  
25 générale des dossiers, est-ce que vous avez tous

1 les dossiers qui sont, pas dans le ministère, je  
2 vous demande pas ça, je pense que ça pourrait être  
3 fou de moi de penser que oui, mais je vous parle  
4 quand c'est rendu à un stade c'est prêt, c'est prêt  
5 pour signature d'une lettre, est-ce que vous les  
6 connaissez tous ces dossiers-là?

7 R. Non, parce que ça se passe pas tout à fait comme  
8 ça.

9 Q. **[324]** O.K. Expliquez-nous?

10 R. Moi ma compréhension de toutes ces années-là c'est  
11 que lorsqu'on est arrivé aux affaires municipales,  
12 il y avait des fonds d'enveloppes qui restaient  
13 puis j'ai participé moi à la négociation avec le  
14 ministère des Finances à l'époque, le ministère des  
15 Affaires intergouvernementales canadiennes où on a  
16 négocié le FIMR, le nouveau programme  
17 d'infrastructure.

18 Q. **[325]** Qui était une suite du TIC 2000?

19 R. Oui, si on veut. O.K. Puis cette négociation-là  
20 avec le fédéral a été, je ferai sourire certaines  
21 personnes, mais elle a été excessivement ardue, ça  
22 a pris des mois et des mois et la raison principale  
23 c'était que le fédéral souhaitait avoir un mot à  
24 dire sur le choix des projets.

25 Q. **[326]** O.K.



1 R. Et au gouvernement du Québec, la prémisse était  
2 celle-ci, les municipalités se sont des créatures  
3 et on se le faisait dire d'ailleurs par les maires  
4 eux-mêmes, c'est des créatures du gouvernement du  
5 Québec puis c'est pas vrai que c'est le fédéral qui  
6 va décider des dossiers qui vont être financés par  
7 les FIMR. Et ça ça a eu beaucoup de retard, ça a  
8 amené beaucoup de retard.

9 Et d'ailleurs je peux vous dire que ce  
10 fameux programme-là, partout ailleurs au Canada,  
11 les municipalités envoient leurs demandes au  
12 fédéral. Il y a juste au Québec où les demandes  
13 passaient...

14 Q. **[327]** Par le...

15 R. ... par le Québec.

16 Q. **[328]** O.K.

17 R. Il y avait une volonté historique, je dirais, là.  
18 Bon, alors, il y a eu ces... ces programmes-là,  
19 FIMR, et dans les années, je dirais peut-être deux  
20 mille sept - deux mille huit (2007-2008) à peu  
21 près, là, il y avait une... une certaine inquiétude  
22 au niveau gouvernemental, et québécois et fédéral,  
23 de vivre une crise économique. Et là, il y a eu la  
24 négociation du Plan d'action économique, le fameux  
25 Plan d'action économique, où là, le fédéral, la

1 négociation a été pas mal plus ardue pour le Québec  
2 que... que la première...

3 Q. **[329]** O.K.

4 R. ... que la première négociation du FIMR.

5 Q. **[330]** Pourquoi?

6 R. Pas mal plus ardue. Parce que le gouvernement du  
7 Canada voulait que... il était prêt à mettre deux  
8 milliards (2 G\$) sur le Plan d'action de...  
9 économique, mais en contrepartie les sommes  
10 devaient être dépensées au bout de deux ans.

11 Q. **[331]** Donc une très courte période de temps pour...

12 R. Très, très courte période de temps.

13 Q. **[332]** ... pour dépenser l'argent.

14 R. Oui. Puis, nous, on avait, entre autres, essayé de  
15 négocier que les sommes soient engagées plutôt  
16 qu'être dépensées, puis on a jamais été capable  
17 d'aller de l'avant. Puis l'autre chose, c'est que  
18 le fédéral avait sa liste... savait... avait sa  
19 liste d'épicerie.

20 Q. **[333]** De ce qu'eux voulaient voir? Donc ils vous  
21 offraient jusqu'à.... Bien, ils disaient qu'ils  
22 étaient prêts à investir jusqu'à deux milliards  
23 (2 G\$) mais ça... ça avait certaines répercussions  
24 dans le choix des dossiers que vous... vous,  
25 cabinets et ministères, pouviez faire des projets à

1 analyser et à faire avancer. Est-ce que c'est ce  
2 que j'en comprends?

3 R. Vous comprenez bien.

4 Q. **[334]** Je comprends bien. Il y avait un autre  
5 programme également, parce qu'on va regarder  
6 ensemble plusieurs dossiers tout à l'heure, il y  
7 avait un autre programme qui existait quand vous  
8 êtes arrivé qui est le PIQM. Vous avez eu  
9 connaissance de ce dossier... de ce programme-là?

10 R. PIQM, c'est un programme qui était juste le Québec  
11 avec les municipalités.

12 Q. **[335]** Est-ce qu'il y avait une différence, selon  
13 vous, entre - mis à part l'implication du fédéral,  
14 là - entre le PIQM et le FIMR?

15 R. Je suis pas sûr de ce que je vais vous dire, mais  
16 je pense que le PIQM permettait de majorer des...

17 Q. **[336]** Des taux?

18 R. Des taux.

19 Q. **[337]** O.K. Et le FIMR, le... selon...

20 R. Dans ma tête, le FIMR, je suis pas sûr...

21 Q. **[338]** Le permettait pas.

22 R. ... qu'on pouvait le faire, parce que je suis pas  
23 convaincu qu'on s'est entendu avec le fédéral sur  
24 ça.

25 Q. **[339]** O.K. Parfait. Donc là, on... on va y aller de

1 façon générale parce que j'imagine que le... mis à  
2 part quand il faut envoyer au fédéral, le  
3 cheminement, disons, préliminaire du dossier est  
4 les même au sein du ministère. Est-ce que c'est  
5 exact?

6 R. Non.

7 Q. **[340]** Non? La municipalité qui fait une demande...

8 R. Ah! Excusez-moi. Excusez-moi, oui, la demande  
9 rentre dans le ministère, oui.

10 Q. **[341]** Vous, vous aviez quoi en tête quand vous nous  
11 dites non?

12 R. C'est parce que je pensais que vous me demandiez si  
13 le cheminement vers le cabinet était le même si  
14 c'était un PIQM ou un FIMR.

15 Q. **[342]** Puis vous dites non?

16 R. Non, parce que lorsque c'était un FIMR, il fallait  
17 l'envoyer au fédéral.

18 Q. **[343]** C'est ça, mais...

19 R. O.K.

20 Q. **[344]** ... j'enlève cette... j'enlève cette partie-  
21 là. On... on y va... il y a une municipalité qui  
22 envoie une demande de subvention au ministère;  
23 généralement, c'est supposé être fait via une  
24 espèce de... de logiciel ou électroniquement, là,  
25 qui... et c'est... c'est la municipalité qui

1           choisit dans quel programme elle s'en va. C'est  
2           exact?

3           R. Oui.

4           Q. **[345]** Est-ce que... parce que monsieur Lehouillier  
5           a mentionné que des fois les... les demandes  
6           étaient acheminées via le cabinet. Est-ce que vous  
7           avez souvenir de ça?

8           R. Oui, je pense avoir eu souvenir d'un ou deux cas,  
9           mais je pense que c'est pas mal plus par erreur  
10          qu'ils envoyaient ça chez nous que...

11          Q. **[346]** Donc, il y avait pas... il y avait pas... il  
12          y avait pas une tendance à ce que les élus veulent  
13          vous aviser, vous, cabinet, là, et non pas juste  
14          vous, Monsieur Lortie, qu'ils envoyaient une  
15          demande au ministère?

16          R. Non.

17          Q. **[347]** Non?

18          R. Je pense qu'ils devaient le faire après.

19          Q. **[348]** Là, ils vous avisaient : « Ah! J'ai fait une  
20          demande, où est-ce que... » Là, ils faisaient le  
21          suivi?

22          R. Oui.

23          Q. **[349]** O.K. Et quand... plusieurs ont témoigné,  
24          monsieur Dumont, monsieur Binette, monsieur  
25          Lehouillier, ils ont expliqué que, par la suite, il

1 y a une fiche technique qui est faite. Et cette  
2 fiche technique est un peu une... un premier  
3 contrôle que ça... ça correspond aux normes du  
4 programme. Est-ce que vous avez connaissance de ça?

5 R. Bien, moi, les fiches techniques dont vous  
6 parlez...

7 Q. [350] Vous en avez pas vu?

8 R. Bien, j'en ai vu, mais dans les pochettes avec  
9 les... avec les lettres d'annonce.

10 Q. [351] Les fiches techniques ou les fiches synthèse?

11 R. Bien là...

12 Q. [352] O.K. Parce que, ce qu'on nous a expliqué -  
13 puis peut-être ça va rafraîchir votre mémoire,  
14 c'est qu'il y a une fiche technique qui est un peu  
15 un... t'sais... on... on coche, là, t'sais, comme  
16 quoi ils ont obtenu, par exemple, la résolution du  
17 conseil. Ce qu'ils demandent, c'est effectivement  
18 dans les... les normes du programme, on a le  
19 montant, on a...

20 R. Ça, ça me dit rien.

21 Q. [353] Ça, ça vous dit rien.

22 R. Non.

23 Q. [354] Donc, si jamais un dossier était refusé sur  
24 cette base-là qui est très... qui est très simple,  
25 là, qui est pas au niveau analyse plus poussée,

1           étiez-vous avisé de ça pour pouvoir parler à la  
2           municipalité?

3           R. Non.

4           Q. **[355]** Non. Donc, vous, vous intervenez vraiment à  
5           un stade où ce test-là passe, et on est rendu à la  
6           fiche synthèse qui est... au moment où on parle  
7           d'une analyse par les gens du Ministère du dossier.

8           R. Je vous dirais, c'est à peu près ça.

9           Q. **[356]** C'est ce qui est inclus dans... dans votre  
10          pochette quand ça arrive pour... pour la promesse.

11          R. Exact.

12          Q. **[357]** Exact. Qu'est-ce qu'il y a d'autres dans la  
13          pochette, à votre souvenir?

14          R. Bien, d'après moi, il doit avoir une fiche...

15          Q. **[358]** La fiche synthèse.

16          R. ... la fiche synthèse. Puis je pense que, dans  
17          cette fiche synthèse-là, il y a aussi ce que... ce  
18          que ça implique comme... comme augmentation sur le  
19          compte de taxe.

20          Q. **[359]** O.K. Donc, il y a l'explication de... Parce  
21          qu'on a vu qu'il y a des dossiers, par exemple, en  
22          eau, le taux qui est supposé être le taux de  
23          subvention que... si je suis dans le PIQM cinquante  
24          pour cent (50 %) par exemple, et vous avez des  
25          indications que ça ferait, par exemple, une trop

1 grosse augmentation de taxe, et, là, on vous  
2 indique les chiffres. C'est ce que vous nous dites?

3 R. Exact.

4 Q. **[360]** Et...

5 R. Mais... mais, pas nécessairement... mais, en tout  
6 cas, de mémoire, j'y vais de mémoire.

7 Q. **[361]** Oui.

8 R. Mais, je pense que dans toutes les fiches, il y  
9 avait l'impact sur le compte de taxe.

10 Q. **[362]** Dans toutes les fiches.

11 R. Que le taux ait été majoré ou pas, je pense qu'on  
12 avait cet...

13 Q. **[363]** Puis vous, est-ce que vous touchiez justement  
14 à ce taux majoré-là?

15 R. Qu'est-ce que...

16 Q. **[364]** Quand vous receviez, là, une pochette, est-ce  
17 que vous aviez déjà eu des discussions avec Vincent  
18 Lehouillier ou monsieur Binette sur le taux que la  
19 ministre ou un maire vous avait dit qu'il  
20 s'attendait à recevoir étant donné les  
21 circonstances?

22 R. Il se peut que la ministre m'ait parlé d'un dossier  
23 où elle souhaitait majorer ou j'en avais également  
24 parlé avec Vincent et la fiche, par exemple, monte,  
25 elle correspond pas à ce que... aux discussions que



1 Nathalie avait eu avec moi. Bien, dans ce temps-là,  
2 je pouvais soit reparler à Vincent et Michel  
3 Binette ou encore dire tout simplement à Nathalie  
4 « mais, écoute, Nathalie, malgré la volonté  
5 d'augmenter à quatre-vingts (80 %) ou... » je sais  
6 pas, t'sais, j'y donne des chiffres.

7 Q. [365] Oui, oui, c'est correct.

8 R. « La lettre correspond pas à ce que tu  
9 souhaitais. »

10 Q. [366] Qu'est-ce qu'on fait?

11 R. Puis, là, on pouvait se reparler. Dans certains  
12 cas, elle pouvait me dire « bien, c'est pas que je  
13 souhaite, Bruno. Puis il y a toujours, par exemple,  
14 un impact sur le compte de taxe de six cents  
15 dollars (600 \$), puis pour moi, six cents dollars  
16 (600 \$), compte tenu qu'il faut qu'ils achètent un  
17 camion de pompier, un ci, un ça. »

18 Q. [367] Ça, c'est des... c'est des raisons que la  
19 municipalité pouvait faire valoir qui était peut-  
20 être en périphérie de... du programme d'eau ou du  
21 programme... un des volets soit du PIQM ou du FIMR,  
22 mais que, vous, vous étiez, vous cabinet, vous  
23 monsieur Lortie et madame Normandeau, étiez à  
24 l'écoute de ces situations-là des municipalités.

25 R. Oui, mais, en fait, si vous me permettez, je

1           vais...

2           Q. **[368]** Oui.

3           R. ... je vais... je vais prendre l'occasion qui m'est  
4           présentée. Madame Normandeau, là, la raison d'être  
5           de son implication en politique, ça a toujours été,  
6           un, de défendre d'abord sa région, c'est les  
7           régions en général. Puis madame Normandeau... puis  
8           je l'ai toujours suivie là-dessus parce que son  
9           combat politique, ça a toujours été de dire que des  
10          programmes gouvernementaux en général, de façon  
11          générale, il faut arrêter de faire du mur à mur et  
12          il faut moduler les programmes. Et la base de son  
13          engagement, ça a été de dire qu'on peut pas... on  
14          peut pas mettre en place un programme puis traiter  
15          les gens qui vivent dans une région où il y a  
16          vingt-trois pour cent (23 %) de taux de chômage  
17          comme en Gaspésie, de la même façon qu'une région  
18          où le taux de chômage est à cinq pour cent (5 %).

19                   L'autre chose - et je pourrais y aller  
20                   longuement, mais je vais m'arrêter - c'est que les  
21                   richesses foncières sont pas les mêmes d'un endroit  
22                   à l'autre. Et si par exemple les gens du Ministère  
23                   ont décidé un jour que l'augmentation pour établir  
24                   la majoration des coûts, des... des taux d'aide  
25                   nécessitait qu'il y ait un impact sur le compte de

1           taxe de six cents dollars (600 \$), c'était ça un  
2           peu les discussions qu'il y avait avec les  
3           fonctionnaires, mai, pour madame Normandeau, si  
4           l'augmentation du compte de taxe était de quatre  
5           cents dollars (400 \$), sur un compte de taxe global  
6           de mille dollars (1 000 \$), c'est une hausse de  
7           quarante pour cent (40 %) du compte de taxe. Puis  
8           ça, honnêtement, madame Normandeau avait de la  
9           misère à accepter ça, puis je la comprends très  
10          bien.

11         Q. **[369]** Donc, ça, c'est la philosophie disons qui...  
12           qui vous animait vous et madame Normandeau.

13         R. Le cabinet, je dirais.

14         Q. **[370]** Le cabinet.

15         R. Oui

16         Q. **[371]** O.K. Parfait. Moi, je prendrais une pause à  
17           cet instant, puis je vais revenir là-dessus par la  
18           suite.

19           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20           REPRISE DE L'AUDIENCE

21

22           \_\_\_\_\_

22           (11:31:07)

23           LA GREFFIÈRE :

24           Monsieur Lortie, vous êtes toujours sous le même  
25           serment que vous avez prêté ce matin, je vous

1 remercie. Madame.

2 Me ÉLIZABETH FERLAND :

3 Merci.

4 Q. **[372]** Monsieur Lortie, on s'est laissé avant la  
5 pause quand on parlait notamment des cheminements  
6 des dossiers au sein du ministère des Affaires  
7 municipales et on a parlé... on a commencé à  
8 aborder brièvement les taux majorés. Et on parlera  
9 des taux discrétionnaires pour les distinguer les  
10 deux, là. Les taux majorés, votre compréhension,  
11 c'est que c'est les taux qui... que le Ministère  
12 était déjà prêt à faire un bout de chemin avec  
13 l'augmentation du compte de taxe, est-ce que c'est  
14 exact?

15 R. En fait, ma compréhension des choses, c'est que à  
16 un moment donné on a été au Conseil du trésor pour  
17 avoir la possibilité de majorer des taux d'aide,  
18 avec une partie de l'enveloppe qui existait des  
19 programmes d'infrastructures. Alors, le Ministère,  
20 il y avait certains critères qu'il s'était donné  
21 pour considérer la majoration des taux. Alors,  
22 c'est là qu'on en est.

23 Q. **[373]** Et quand... et par la suite, quand on parle  
24 de taux discrétionnaire, c'est... c'est, par  
25 exemple, ce que vous avez mentionné avant la pause,

1            lorsqu'il y avait une volonté de donner quatre-  
2            vingts pour cent (80 %) alors que ce qui vous était  
3            disons indiqué dans la pochette était de la hauteur  
4            moindre que quatre-vingts pour cent (80 %).

5            R. En fait, pour moi, les taux majorés, c'est tout ce  
6            qui est au-dessus de ce qu'aurait été l'aide  
7            normale.

8            Q. **[374]** O.K. Donc, vous faites pas la distinction  
9            majoré par le Ministère versus qu'est-ce que, vous,  
10            au cabinet, vous auriez pu vouloir augmenter comme  
11            taux. Je comprends que dès qu'on augmente... Par  
12            exemple, on retombe à notre exemple en eau où  
13            c'était cinquante pour cent (50 %). Donc, pour  
14            vous, un taux majoré, c'est que ce soit les  
15            fonctionnaires qui arrivent à soixante-six et deux  
16            tiers (66 2/3 %) ou qu'ils arrivent à soixante-dix  
17            pour cent (70 %) et que, vous, vous dites « non,  
18            non, non, on a eu des représentations, il faut que  
19            ça passe à quatre-vingts (80 %). La municipalité ne  
20            sera pas capable de supporter en bas de ça. » Pour  
21            vous, ces deux augmentations-là, c'est le taux  
22            majoré.

23            R. Oui.

24            Q. **[375]** Bon. Parfait. Comme ça, on va se comprendre  
25            quand on va en parler tout à l'heure. Est-ce que...

1 Vous avez mentionné que vous obtenez... quand vous  
2 obtenez les pochettes, il y avait la fiche  
3 synthèse. La fiche synthèse généralement, il y a  
4 une cote de priorité qui est donnée au dossier?

5 R. Je me souviens pas, mais probablement.

6 Q. **[376]** Est-ce qu'elle est indiquée dans votre  
7 pochette?

8 R. Honnêtement, je le sais pas.

9 Q. **[377]** Mais, vous savez de quoi je parle quand je  
10 dis « cote de priorité »?

11 R. Bien, je me souviens que les priorités 1 et 2, là,  
12 parce que aussi les témoignages qui ont été faits  
13 ici, là. Mais, qui étaient précisément dans les  
14 pochettes, je me souviens pas.

15 Q. **[378]** Mais, c'est... Attends, on recule, c'est  
16 pas... Quand un dossier arrive dans la pochette,  
17 vous savez que c'est une priorité ou vous avez  
18 aucune idée de... si c'est priorité 1 ou priorité  
19 4?

20 R. Je le sais pas, mais quand il arrive dans la  
21 pochette au cabinet, c'était pour la signature de  
22 la ministre, une promesse.

23 Q. **[379]** Donc, qu'ils soient 4 ou 1, vous, vous êtes  
24 au stade signature.

25 R. Exact.

1 Q. **[380]** Mais, les gens qui ont témoigné avant vous  
2 nous ont parlé quand même assez longuement de cette  
3 cote de priorité et ça semblait avoir une  
4 importance au sein du Ministère. Donc, vous, c'est  
5 pas quelque chose qui a été discuté avec vous?

6 R. Non, c'est pas ça que je vous dis.

7 Q. **[381]** O.K.

8 R. Ce que je vous dis, c'est qu'au Ministère, quand  
9 les dossiers d'eau potable ou d'eaux usées  
10 entraient des demandes de subvention, elles sont  
11 priorisées 1, 2 ou 3 ou 4, je sais pas jusqu'à quoi  
12 ça allait. Mais, vous me posez la question si au  
13 cabinet, quand les pochettes arrivent pour la  
14 signature, s'il y avait... l'ordre des priorités  
15 était indiqué. Je vous dis que je me souviens pas.

16 Q. **[382]** O.K. Mais, d'abord, certains ont témoigné  
17 qu'il y avait... monsieur Dumont notamment a dit  
18 qu'il y avait une liste, une liste des projets et  
19 il y avait une cote d'attribuée à tous ces projets-  
20 là, et cette liste-là a été communiquée pendant une  
21 certaine période de temps au cabinet. Est-ce que  
22 vous comprenez quand je dis « cette liste-là »?

23 Oui.

24 R. Oui, mais je vous dirais que c'est une liste qui  
25 avait peut-être quelque chose comme huit ou dix (8-

1 10) pouces d'épais...

2 Q. **[383]** O.K.

3 R. ... qui était l'ensemble des projets qui ont été  
4 déposés un jour ou l'autre dans tous les programmes  
5 différents qui ont pu exister au Ministère. Vous  
6 avez parlé tout à l'heure de TIC2000.

7 Q. **[384]** Hum, hum.

8 R. Pardon. Donc, c'est l'ensemble des... Mais, ce que  
9 je me souviens également et surtout, c'est le fait  
10 que, entre autres du temps de Vincent parce qu'il  
11 m'avait fait la démonstration qu'à partir de son  
12 ordinateur, il était capable d'aller dans le  
13 fichier, avec un accès, dans le fichier pour voir  
14 les dossiers, les différents dossiers de demande  
15 d'infrastructures. Et ça, Vincent, je pense qu'il  
16 l'a mentionné quand il a passé ici aussi.

17 Q. **[385]** Mais, là, il vous a mentionné ça, mais  
18 c'est... est-ce qu'il allait justement là-dedans  
19 pour voir la cote quand vous parliez d'un dossier  
20 ou...

21 R. C'était pas tant la cote comme de savoir de quel  
22 dossier qu'on parlait. Alors, lui, par exemple,  
23 quand il rentrait - je sais pas moi - Saint-Jean-  
24 sur-le-Richelieu...

25 Q. **[386]** Hum, hum.



1 R. ... il était capable de voir qu'il y avait trois,  
2 quatre, cinq demandes qui ont été faites dans le  
3 passé.

4 Q. **[387]** O.K. Puis est-ce que... parce que monsieur  
5 Dumont a dit que, pendant une certaine période,  
6 cette liste-là, elle était discutée pour la  
7 sélection des dossiers, avec le cabinet, et que par  
8 la suite il se souvenait plus si c'était le cas.  
9 Avez-vous ce souvenir-là, vous?

10 R. Moi, j'ai pas ce souvenir-là, mais si monsieur  
11 Dumont a eu cette discussion-là, il a probablement  
12 eu cette discussion-là avec l'attaché politique qui  
13 était aux infrastructures.

14 Q. **[388]** Et donc, pas vous?

15 R. Non.

16 Q. **[389]** Vous, dans... dans cette, justement,  
17 priorisation des dossiers, étiez-vous impliqué à un  
18 quelconque moment du processus?

19 R. Bien, moi, ce que j'ai compris, entre autres, c'est  
20 que ce qui était priorité 1 et 2, ce qui était des  
21 priorités pour les Municipalités, il y a pas de...  
22 il y avait pas de discussion possible. Dans le sens  
23 que ces dossiers-là étaient aidés. Là où plus on  
24 descendait dans les priorités, moi, ce que je  
25 comprends c'est qu'on y allait pas mal à la pièce.

1 Dans le genre qu'une Municipalité fait une demande,  
2 intervient, puis là on allait... on regardait le  
3 dossier puis si le dossier méritait l'attention...  
4 C'est un peu comme ça. Il y a pas eu vraiment de...  
5 Si vous me posez la question : « De tous les autres  
6 projets, est-ce que vous avez priorisé, au début de  
7 l'année... », ça jamais été fait comme ça.

8 Q. **[390]** « Si vous avez priorisé »?

9 R. Bien, ce que je veux dire, c'est qu'en supposant  
10 que les priorités 1 et 2 ont toutes été passées.

11 Q. **[391]** Bon, on a fait ce qui était urgent,  
12 nécessaire?

13 R. Exact.

14 Q. **[392]** On passe à des projets qui sont peut-être de  
15 deuxième ordre? Appelons-les...

16 R. Oui. Exact.

17 Q. **[393]** ... comme ça pour les fins de l'exercice.

18 R. Exact.

19 Q. **[394]** O.K.

20 R. Alors, là, à ce moment-là, on y allait dossier par  
21 dossier. Dans le sens que... L'autre chose qu'il  
22 faut comprendre c'est que ce qui était... En  
23 supposant qu'on a passé les priorités 1 et 2...

24 Q. **[395]** Hum hum.

25 R. ... il y a rien qui dit qu'il y a pas de 1 et 2

1 autres qui vont arriver en cours d'année.

2 Q. **[396]** Non, c'est ça, mais...

3 R. Mais, pour répondre directement...

4 Q. **[397]** Oui.

5 R. ... c'est qu'une fois que les 1 et 2 étaient  
6 passées, si on veut, c'était plus du cas par cas.

7 Q. **[398]** C'était du cas par cas. Et est-ce que c'est à  
8 ce moment-là où vous avez pu avoir des discussions  
9 sur : « Bien, tel dossier, peut-être il faudrait le  
10 prioriser par rapport à tel autre »? Et là je reste  
11 dans les 3, 4 et plus, là, les cotes un peu plus  
12 élevées.

13 R. Bien, c'est sûr qu'à partir du moment où on passe  
14 un dossier, il y a forcément peut-être un autre qui  
15 passera pas. Mais de vous... de prétendre qu'on a  
16 pris un dossier au détriment d'un autre spécifique,  
17 non.

18 Q. **[399]** Vous avez jamais eu de demande de... de  
19 firmes ou de Municipalités pour dire : « Écoute, je  
20 sais que c'est priorité 4 mais nous ça nous tient à  
21 coeur, la population attend après ça, tu peux-tu  
22 essayer de l'avancer puis de voir le plus  
23 rapidement possible avant que ça se fasse »?

24 R. Bien, c'est-à-dire que les Municipalités...

25 Q. **[400]** Faisaient ça constamment?

- 1 R. C'est ça.
- 2 Q. **[401]** Mais vous avez pas... Donc, peu importe la  
3 cote, vous, vous recevez ça puis vous faites aucune  
4 intervention?
- 5 R. Bien, à... « aucune intervention ». Dans les faits,  
6 si je reçois quelque chose d'un maire ou de... la  
7 première chose que je faisais, je me tournais vers  
8 l'attaché politique aux infrastructures pour  
9 demander qu'est-ce qu'il en est exactement du  
10 dossier. C'est comme ça que ça a toujours  
11 fonctionné.
- 12 Q. **[402]** Peu importe qui vous appelait?
- 13 R. Oui. Oui. J'appelais dans les infrastructures, moi.
- 14 Q. **[403]** Non, non, vous appeliez l'attaché politique  
15 qui lui faisait un suivi.
- 16 R. C'est... c'est exactement ce que je vous dis.
- 17 Q. **[404]** Puis que ce soit un maire qui vous... Parce  
18 que les témoins qui vous ont précédé ont fait quand  
19 même une distinction entre qui les appelait eux et  
20 qui vous appelait, vous. Vous, avez-vous senti  
21 cette différence-là, parce que...
- 22 R. Non, puis je vais vous dire pourquoi.
- 23 Q. **[405]** O.K.
- 24 R. Puis je pense que vous allez assez bien saisir ma  
25 réponse. Les maires des grandes villes, là, ils ont

1 tous des... des services de génie qui sont très  
2 forts puis les dossiers se réglait entre  
3 fonctionnaires. Puis ça s'est jamais passé au  
4 niveau politique.

5 Q. **[406]** Donc...

6 R. Je peux vous dire même, puis je vais vous donner un  
7 exemple bien concret, les usines d'épuration des  
8 eaux à Montréal étaient, je pense, cinq cents  
9 millions (500 M), qui était l'usine de Bailly puis  
10 l'usine Atwater, j'ai jamais entendu parler du  
11 dossier.

12 Q. **[407]** Parce que ça se réglait...

13 R. Entre services de génie.

14 Q. **[408]** Entre services de génie, donc le service du  
15 Ministère et le service de la Ville?

16 R. Oui.

17 Q. **[409]** Donc, quand on a entendu les témoins dire que  
18 les grandes Villes vous appelaient, vous, dans le  
19 fond vous aviez aucun appel?

20 R. J'ai jamais eu d'appel de la Ville de Québec, de  
21 Montréal, de Saguenay sur des dossiers d'eau  
22 potable, d'eau usée. Jamais de ça.

23 Q. **[410]** Puis pour les petites Municipalités, quand  
24 eux disaient qu'ils s'occupaient plus du contact  
25 avec les petites Municipalités, est-ce que c'est

1 vrai, est-ce que c'était vraiment au niveau de  
2 l'attaché politique qu'il y a les appels?

3 R. En fait, je dirais que la règle générale, Madame la  
4 Présidente, c'était que les Municipalités  
5 contactaient les députés, les députés contactaient  
6 le... le cabinet du ministre puis, parallèlement à  
7 ça, les firmes de génie étaient en lien dans la  
8 machine administrative puis ultimement avec le  
9 cabinet. C'est comme ça que ça fonctionnait.

10 Q. [411] O.K. Puis quand... quand monsieur Lehouillier  
11 a témoigné puis qu'il disait qu'il y avait deux cas  
12 possibles, soit qu'une partie du projet était...  
13 était non admissible et qu'elle soit modulée ou  
14 arrangée pour qu'elle soit admissible ou qu'on  
15 demandait de devancer une priorité; vous, vous avez  
16 jamais eu connaissance de ça, vous avez pas fait  
17 ça? Parce que lui a dit : « Ça a pu arriver dans  
18 deux cas spécifiques » puis il a donné ces deux cas  
19 spécifiques là.

20 R. Bien, je vous dirais que, quand on parle de  
21 priorité, il se peut que la ministre ou moi aie  
22 demandé à Vincent de sortir un dossier Y, qui était  
23 peut-être une priorité 4. Il se peut. Ça, oui. Pour  
24 ce qui est de la modulation, vous parlez des taux  
25 ou modulation des...

1 Q. **[412]** Non, mais je fais référence, entre autres, à  
2 l'exemple que vous avez donné au commissaire avant  
3 d'aller à la pause. On a une municipalité qui a  
4 fait une demande de subvention en eau. Elle sait  
5 que ça cadre, là, on n'est pas en paramètre du  
6 programme ou quoi que ce soit, on est vraiment  
7 dedans. Mais par contre, la municipalité doit  
8 changer également son camion de pompier, son...  
9 oui, camion de pompier, d'incendie et... et peut-  
10 être d'autres choses qui doivent être améliorées.  
11 Elle vous fait des représentations à cet égard-là à  
12 l'effet que même si le compte de taxes entre peut-  
13 être dans... dans une majoration de... de soixante-  
14 dix pour cent (70 %), la municipalité a tellement  
15 une grosse charge qui arrive, ils vont pas...ils  
16 vont pas être capables de la supporter. Tantôt,  
17 vous avez donné un peu cet exemple-là. Donc, c'est  
18 ce à quoi je fais référence.

19 R. Mais si on parle de... des taux de... des taux  
20 d'aide accrus...

21 Q. **[413]** Oui.

22 R. ... moi j'appelle ça plutôt comme ça, c'est bien  
23 évident qu'au-delà et... et je vais répéter, je  
24 vais me répéter un petit peu, mais si vous arrivez  
25 dans une région puis on parle assez souvent de la

1 même région, là, tu sais, la région dont on parle,  
2 on parle du Bas... de la Gaspésie, là, les Îles-de-  
3 la-Madeleine. Ce sont des régions qui avaient des  
4 taux de chômage de vingt-trois pour cent (23 %).  
5 Les gens vivent en... en maison unifamiliale puis  
6 ils ont des taux de taxation qui est peut-être de  
7 mille (1000) douze cents dollars (1200 \$) par mois.  
8 Moi, je veux bien accepter, et la ministre,  
9 accepter que les taux d'aide, de façon générale, on  
10 doit pas les majorer si ça a pas un impact de six  
11 cents dollars (600 \$) sur le compte de taxes. Mais  
12 dans les faits, si le compte de taxes de quelqu'un  
13 est de mille dollars (1000 \$) puis vous le majorez  
14 de cinq cents (500), si je m'en tiens à la logique  
15 pure...

16 Q. **[414]** Du Ministère?

17 R. ... du Ministère, c'est qu'il y a une augmentation  
18 de taxes de cinquante pour cent (50 %) mais on  
19 devrait pas avoir de taux d'aide majorée. Ça, c'est  
20 un. Deux, c'est sans tenir compte d'aucune manière  
21 puis c'est pas le rôle non plus des gens qui  
22 travaillaient au Ministère de... parce que  
23 lorsqu'on avait les... les forums de discussion  
24 avec les municipalités, Madame la Présidente, les  
25 maires disaient à la ministre : « C'est toi notre



1 ministre, défend-nous, ça a pas de bon sens. Il y  
2 a les nouveaux schémas de couverture de risques que  
3 les... que le ministère de la Sécurité publique  
4 nous impose. » Ça, ça a comme conséquence d'avoir à  
5 acheter des... des nouveaux camions pour les  
6 incendies. Il y a le nouveau plan des matières...  
7 de gestion des matières résiduelles qui, en  
8 Gaspésie, il y avait des dépôts en tranchée puis  
9 que là, il fallait qu'ils transportent les déchets  
10 jusqu'à Sainte-Sophie dans la région de Montréal,  
11 ici. Avec des coûts astronomiques.

12 Et les citoyens, selon les maires, étaient  
13 pas capables de suivre. Et l'autre élément que je  
14 tiens à préciser, c'est qu'en... dans le mandat de  
15 monsieur Bouchard, en... comme premier ministre en  
16 quatre-vingt-dix... entre quatre-vingt-dix-huit  
17 (98), en tout cas, et deux mille trois (2003), il y  
18 avait... les municipalités recevaient du  
19 gouvernement ce qu'on appelait la TGE.

20 Et avec les objectifs qui avaient été  
21 établis de revenir à l'équilibre budgétaire, il y  
22 avait eu des négociations avec les deux unions  
23 municipales, la FQM et l'UMQ pour faire en sorte  
24 que cette TGE-là, de façon temporaire, ne leur soit  
25 plus versée. Et je me souviens très bien dans les

1 discussions où les maires disaient : « On n'a plus  
2 la TGE... » parce que même si c'était... devait  
3 être temporaire, ça a jamais été redonné. « Vous  
4 nous imposez toujours de nouvelles affaires, des  
5 contraintes. » Puis il y a même des maires qui  
6 disaient : « Vous êtes à veille d'avoir nos clefs  
7 de villes puis de les gérer. Aidez-nous parce que  
8 là, là, on n'est plus capable de suivre. »

9 Alors c'est dans ce sens-là que la ministre  
10 a toujours eu une très grande ouverture d'aller au-  
11 delà, à la limite, tu sais, toujours de... dans la  
12 mesure où elle pouvait puis là-dessus, moi, je l'ai  
13 toujours suivie parce que les maires puis en  
14 particulier en Gaspésie, ils ont une ministre qui  
15 est ministre des Affaires municipales, ministre  
16 responsable des régions, c'est la leur puis c'est  
17 sûr qu'ils vont tout faire, Madame la Présidente,  
18 pour essayer, quand un dossier passe pour eux dans  
19 une municipalité une fois par vingt (20) ans, puis  
20 que là, ils ont l'opportunité de se faire aider,  
21 c'est sûr qu'ils vont pousser.

22 Q. **[415]** Vous ramenez souvent avec la Gaspésie. Est-ce  
23 qu'on doit comprendre... là, il y a une situation  
24 particulière en Gaspésie, c'est ce que vous...  
25 c'est ce que vous dites, mais on est quand même

1 dans un programme qui vise l'ensemble du territoire  
2 du Québec. On est, que ce soit le PIQM, le TIC2000  
3 ou le FIMR, c'est pour toutes municipalités  
4 confondues au Québec.

5 R. Oui.

6 Q. **[416]** Est-ce que... est-ce que vous vous êtes pas  
7 rendu compte, en cours de route, que ça  
8 fonctionnait pas, justement, ce... ce programme-là  
9 parce que vous faites vraiment une distinction puis  
10 vous revenez toujours à la Gaspésie?

11 R. Bien en fait, je reviens à la Gaspésie parce que  
12 c'est la région qui était la... je veux pas dire  
13 n'importe quoi, je sais pas si c'est la région la  
14 moins riche, mais... du Québec, mais c'est une  
15 région qui vivait d'énormes problèmes économiques.  
16 Moi, en deux mille trois (2003), je pense que le  
17 taux de chômage était à vingt-cinq pour cent  
18 (25 %). C'est sûr que quand il y a eu l'industrie  
19 éolienne pour les aider, ça a permis un peu de...

20 Q. **[417]** Relancer?

21 R. ... de se relancer un peu. Mais dans les faits  
22 c'est une région puis une économie qui étaient  
23 difficiles puis...

24 Q. **[418]** Puis il fallait moduler, parce que là, on...

25 R. C'est pas juste il fallait moduler, si on veut, il

1 y a deux choix possibles, ou bien on ferme les  
2 régions puis on dit venez vivre dans le centre-  
3 ville ou bien on dit on habite les régions. Et ce  
4 combat-là Nathalie elle l'a fait à tous les niveaux  
5 puis je peux même aller plus loin que ça.

6 Et moi je lui vouerai toujours un énorme...  
7 un énorme respect parce que la ministre a même  
8 réussi dans les mémoires au conseil des ministres,  
9 Madame la Présidente, à faire inclure une clause  
10 régions, pour faire en sorte que lorsqu'une  
11 décision gouvernementale est prise, on doit mesurer  
12 l'impact sur les régions, de un, et de deux,  
13 Bernard Généreux qui était le président de la  
14 Fédération québécoise des municipalités s'est  
15 toujours battu auprès de la ministre et je dirais  
16 même des fois à côté, avec la ministre pour faire  
17 en sorte qu'il y ait et ça vous l'avez certainement  
18 déjà entendu, Madame la Présidente, une vraie  
19 décentralisation.

20 On parle de ça les régions, une  
21 décentralisation, une modulation des programmes, et  
22 caetera. Et ça, c'est ça a toujours le cheval de  
23 bataille de la ministre. Elle l'a appliqué en  
24 Gaspésie parce que c'est une région qui était  
25 particulièrement défavorisée et ça a été son

1 combat. Puis personnellement je l'ai toujours suivi  
2 dans ce combat-là.

3 Q. **[419]** Est-ce qu'à votre sens à vous, c'est la seule  
4 région qui avait besoin de taux accru comme ça, ou  
5 s'il y avait d'autres régions qui étaient aussi?

6 R. Je sais que à toutes les occasions où il y a eu des  
7 coups durs pour une région, le gouvernement mettait  
8 toujours en place un genre de comité pour essayer  
9 de relancer des économies, l'économie.

10 Dans le cas des infrastructures en  
11 question, je sais qu'il y a eu trois cas qui ont  
12 été comme pris à part, ces dossiers-là ont été  
13 réglés après notre départ du MAMROT, mais ici je  
14 pense à Thetford, Baie-Comeau et Shawinigan, où les  
15 projets étaient tellement gros qu'un taux d'aide de  
16 cinquante (50) ou soixante pour cent (60 %) pouvait  
17 pas faire l'affaire. Mais ces dossiers-là ont été  
18 négociés et réglés avec le fédéral. Le fédéral a  
19 accepté des... des taux d'aide autres que ce qui  
20 était connu.

21 Q. **[420]** Vous avez mentionné un peu plus tôt ce matin  
22 que les infrastructures ça représentait environ  
23 cinq pour cent (5 %) de vos tâches quotidiennes.  
24 Avant... avant votre témoignage, comme je vous ai  
25 mentionné, vos attachés politiques ont témoigné.

1 Certains ont dit que vous suiviez ces dossiers-là  
2 de très près. Pourquoi... pourquoi vous suiviez ces  
3 dossiers-là de très près si ça représentait  
4 uniquement cinq pour cent (5 %) de vos tâches  
5 quotidiennes?

6 R. En fait je vous dirais que la raison pour laquelle  
7 je les suivais de très près est de deux ordres.  
8 Parce que d'abord ça venait de la ministre. La  
9 ministre pouvait me dire : « Où en est rendu tel  
10 dossier, où en est rendu tel dossier? » Et par la  
11 suite la ministre elle elle vaquait à ses tâches,  
12 mais je savais très bien que si j'y revenais pas  
13 elle me reviendrait.

14 Q. **[421]** Mais ça ne venait pas juste d'elle quand vous  
15 faisiez un suivi, ça pouvait être parce que Marc-  
16 Yvan Côté vous a appelé?

17 R. Ça pouvait arriver, mais règle générale c'est  
18 davantage la ministre.

19 Q. **[422]** Pourquoi, parce qu'elle rencontrait les élus  
20 dans le cadre de ses fonctions?

21 R. Bien c'est parce qu'à chaque jour où elle était en  
22 chambre, à titre d'exemple, elle se faisait... elle  
23 se faisait interpellé par un député, ça c'est  
24 clair, net et précis. Au même titre que si elle  
25 savait qu'elle allait, par exemple, devant l'UMQ

1           pour un forum de ci, qu'elle se ferait parler. Elle  
2           verrait telle mairesse ou tel maire qui lui a déjà  
3           parlé d'un dossier. C'est dans ce sens-là.

4           Q. **[423]** Ça c'était votre première partie à votre  
5           réponse, vous avez dit il y a deux raisons pourquoi  
6           je faisais des suivis de si près, ça vous était  
7           demandé par madame?

8           R. Oui.

9           Q. **[424]** Quel était le deuxième élément?

10          R. Bien dans l'autre... dans l'autre cas c'est parce  
11          que vous m'avez parlé de Marc-Yvan.

12          Q. **[425]** Oui?

13          R. Puis je vous ai dit, je vous ai mentionné tout à  
14          l'heure que, est-ce que c'est possible si monsieur  
15          Côté m'appelait d'avoir un suivi plus serré, je  
16          vous ai répondu oui. Puis la troisième raison si  
17          vous voulez c'est que le niveau de... d'attention  
18          ou de... je dirais de suivi de la part des attachés  
19          politiques peut être variable. Dans certains cas  
20          des attachés politiques pouvaient faire un très bon  
21          suivi de leurs dossiers, dans d'autres cas c'était  
22          plus... plus difficile.

23          Q. **[426]** Donc, vous interveniez dans ces cas comme ça?

24          R. Non, auprès des attachés politiques.

25          Q. **[427]** Non, mais ça pour pousser davantage?

- 1 R. Oui, exact.
- 2 Q. **[428]** Pour dire il faut que ça bouge?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[429]** Où est-ce qu'on en est?
- 5 R. Exact.
- 6 Q. **[430]** Et vous êtes sûrement au courant que certains  
7 ont dit également que vous receviez de la part de  
8 firmes d'ingénierie des listes de priorité de ces  
9 firmes? Vous faites oui de la tête.
- 10 R. Oui, je l'ai entendu.
- 11 Q. **[431]** Est-ce que c'est vrai?
- 12 R. Non.
- 13 Q. **[432]** Vous avez jamais reçu de listes des firmes de  
14 génie vous disant voici les dossiers sur lesquels  
15 on travaille?
- 16 R. J'ai eu un dîner en deux mille trois (2003), Madame  
17 la Présidente, avec Charles Meunier et Pierre  
18 Lavoie.
- 19 Q. **[433]** De BPR?
- 20 R. Oui et Vincent Lehouillier.
- 21 Q. **[434]** Monsieur Lehouillier était...
- 22 R. Le Vincent qui était mon attaché politique, on a  
23 rencontré dans le cadre d'un dîner et on m'a remis  
24 une liste avec tous les projets de BPR.
- 25 Q. **[435]** O.K.



1 R. Et honnêtement j'en comprenais pas l'utilité à part  
2 de savoir que BPR, voici les mandats qu'ils avaient  
3 dans les différentes municipalités Québec.

4 Q. **[436]** O.K.

5 R. O.K.

6 Q. **[437]** Mais là, vous avez dit deux mille trois  
7 (2003)?

8 R. Bien, c'est deux mille cinq (2005), excusez-moi.

9 Q. **[438]** O.K. Donc, en deux mille cinq (2005)...

10 R. À notre arrivée au MAMROT.

11 Q. **[439]** Donc, à votre arrivée au MAMROT, vous avez un  
12 lunch, un dîner, avec les gens de BPR et ils vous  
13 remettent cette... la liste de toutes les  
14 municipalités avec lesquelles ils ont un contrat?

15 R. Plutôt la liste des projets dans la municipalité  
16 que ça se situait.

17 Q. **[440]** O.K.

18 R. Et forcément que... qu'il y avait un contrat.

19 Q. **[441]** Et qu'est-ce qu'ils vous disent quand ils  
20 vous remettent cette liste-là?

21 R. Voici les dossiers sur lesquels on travaille.

22 Q. **[442]** Puis, est-ce qu'ils vous demandent quelque  
23 chose en retour?

24 R. Non.

25 Q. **[443]** Ils font juste vous donner une liste?

1 R. Oui. Ils voulaient savoir où ils étaient, dans  
2 quelle municipalité ils étaient.

3 Q. **[444]** Puis, est-ce que vous avez fait un suivi de  
4 tous des dossiers-là dans cette liste-là?

5 R. Non.

6 Q. **[445]** C'était trop volumineux? Ou...

7 R. Bien, un, parce que j'ai pas... ils m'ont pas... on  
8 m'a pas demandé de faire un suivi, d'une part; puis  
9 d'autre part, j'ai pas d'affaire à faire de suivi.  
10 C'est un... c'est un genre de... de... c'est un peu  
11 comme un - comment je pourrais dire ça - c'est  
12 partout où est-ce qu'ils étaient, avec tous les  
13 projets.

14 Q. **[446]** Mais pourquoi ils vous donnent ça?

15 R. Ah! Bien, ils voulaient qu'on sache où ils étaient.

16 Q. **[447]** Mais c'est... Parfait, mais pourquoi une  
17 firme de génie approche le chef du cabinet ainsi  
18 que l'attaché politique aux infrastructures pour  
19 remettre une liste de toutes les municipalités où  
20 ils sont, et ça s'arrête là?

21 R. Honnêtement, je connaissais... Charles est un ami.  
22 Je l'ai rencontré par politesse puis je savais pas  
23 que j'aurais une liste de projets. Je l'ai eue  
24 puis, honnêtement, par la suite, ça a été la  
25 dernière fois que j'en ai eu une de lui, ou tout

- 1 court, parce que j'en ai pas eu d'autres après.
- 2 Q. **[448]** Donc, Charles Meunier de BPR est également un  
3 ami?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[449]** Un ami proche?
- 6 R. Un... c'est un bon ami.
- 7 Q. **[450]** Un bon ami?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. **[451]** Un bon ami qui... qui peut...
- 10 R. Militant libéral.
- 11 Q. **[452]** Oui, aussi?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[453]** Est-ce que... Malgré le fait que c'est pas  
14 une firme qui était... on a pas mentionné dans les  
15 derniers jours qu'elle était plus d'allégeance  
16 péquiste?
- 17 R. Je vous dirais...
- 18 Q. **[454]** Pas à votre connaissance?
- 19 R. Bien, ça me fait beaucoup sourire.
- 20 Q. **[455]** O.K. Allez-y.
- 21 R. Habituellement, les firmes... j'ai jamais été  
22 capable d'identifier bien, bien, moi, une firme qui  
23 était d'allégeance libérale ou d'allégeance  
24 péquiste, mis à part Marc-Yvan parce qu'il avait  
25 été ministre libéral. Les autres firmes, j'ai bien

1 l'impression qu'il y a un peu de tout là-dedans.

2 Q. **[456]** Puis... puis... donc, lui, c'est quelqu'un  
3 avec qui vous aviez également milité. Donc, vous  
4 avez des... un ami chez Dessau que... qui a fait de  
5 la politique avec vous, un ami chez BPR, un ami  
6 chez Roche. Est-ce qu'il y a d'autres gens que ces  
7 trois-là qui vous approchent, ou qui ont pu vous  
8 parler, qui provenaient d'une autre firme?

9 R. En...

10 Q. **[457]** Genivar, par exemple.

11 R. Bien, je vais...

12 Q. **[458]** O.K. Allez-y.

13 R. Si vous me permettez, je vais répondre et corriger  
14 des choses.

15 Q. **[459]** Parfait.

16 R. Parce que dans le témoignage de monsieur Binette,  
17 il a parlé des quatre firmes qui nous remettaient  
18 des listes. Je vous ai dit que j'ai eu un dîner  
19 avec Charles Meunier, Pierre Lavoie, Vincent et...  
20 et moi-même, et c'est la seule fois que j'ai eu une  
21 liste.

22 Christian Côté m'a jamais parlé ni d'un  
23 dossier d'infrastructure, ni d'une liste. William  
24 Keays chez Genivar, c'est un ami qui milite au  
25 parti. Je l'ai jamais... cassé la croûte avec lui

1 ou rencontré au bureau pour parler d'un dossier.

2 Alors, c'est ça la réalité. Puis j'ai jamais eu de  
3 liste... de liste non plus de Roche. Alors,  
4 c'est... c'est ça. Ça répond aux quatre, si on  
5 veut, là, aux quatre qui ont été...

6 Q. **[460]** Puis là, vous avez mentionné que William  
7 Keays allait pas vous visiter au cabinet. Est-ce  
8 que... est-ce que monsieur Meunier est déjà allé  
9 vous visité au cabinet?

10 R. Monsieur Meunier est déjà venu au cabinet me  
11 visiter en même temps qu'il... il était avec des  
12 clients pour rencontrer Vincent ou Michel Binette.

13 Q. **[461]** Ou... Pour rencontrer au niveau technique,  
14 là?

15 R. Exact.

16 Q. **[462]** Jamais pour vous parler de... de ses dossiers  
17 qui avançaient pas ou pourquoi... pourquoi me...  
18 dire, par exemple, je reprendrais si... si c'est  
19 moi qui vous approchais, dire : « Écoutez, Bruno,  
20 pourquoi mon dossier est bloqué? » C'est... c'est  
21 jamais arrivé avec monsieur Meunier?

22 R. En fait, là, règle générale, les dossiers, c'est  
23 pas qu'ils sont bloqués, c'est que les... tu sais,  
24 moi, j'ai... j'ai pas eu bien, bien connaissance de  
25 dossiers qui... tu sais, c'était bloqué, arrêté.

1 Les gens appellent bien plus pour savoir où en est  
2 rendu leur dossier, mais ils savent que dans la  
3 machine, ils ont les liens avec les... les  
4 ingénieurs dans la machine aussi. C'est davantage  
5 pour que nous, on s'informe d'où est rendu  
6 l'avancement du dossier, et si on a l'intention  
7 d'aller de l'avant dans un dossier.

8 Q. **[463]** Non, mais c'est ça. Donc... Mais ça, ils vous  
9 appelaient pour vous demander ça?

10 R. Non. Bien, je vous dis que ça...

11 Q. **[464]** Non?

12 R. Non, ça se passait avec les attachés politiques.

13 Q. **[465]** Ça fait que... Donc, Charles Meunier vous  
14 appelle pas faire des suivis dans ses dossiers?

15 R. Écoutez, il m'a peut-être appelé une fois ou deux  
16 en cinq... en quatre ans et demi mais de... de  
17 mémoire, non.

18 Q. **[466]** Même si c'est un ami personnel?

19 R. Même si on est des amis.

20 Q. **[467]** Donc, lui, jamais. Ensuite, Christian, vous  
21 avez dit : « Il m'a jamais parlé  
22 d'infrastructures. »

23 R. Jamais parlé d'un dossier. Il y a un seul dossier  
24 sur lequel il m'a appelé, Christian, puis c'était  
25 un dossier de schéma d'aménagement à Lévis, parce

1 que lui, c'est un urbaniste de formation, puis il  
2 voulait savoir où en était rendu le... le règlement  
3 en... pas le règlement mais le schéma d'aménagement  
4 du territoire, c'est tout.

5 Q. **[468]** Puis, chez Roche, évidemment monsieur Côté,  
6 mais est-ce que vous rencontriez d'autres personnes  
7 de chez Roche?

8 R. Je pense ça m'est arrivé, écoutez, ça serait  
9 mentir, puis en même temps, j'ai pas mon agenda  
10 devant moi, là, mais je vous dirais que j'ai peut-  
11 être rencontré... j'ai peut-être eu deux ou trois  
12 rencontres avec des municipalités et... et Roche.

13 Q. **[469]** Et Roche. Donc, par exemple, Franche...  
14 pardon, France Michaud, est-ce que vous l'avez déjà  
15 rencontrée dans le cadre d'un dossier?

16 R. Oui, puis c'est dans un dossier qui... dont elle  
17 fait l'objet de...

18 Q. **[470]** Parfait. Puis est-ce que vous l'avez vue dans  
19 d'autres dossiers que celui-là?

20 R. Je me souviens pas, non.

21 Q. **[471]** Non?

22 R. Je me souviens de ce dossier-là...

23 Q. **[472]** De Boisbriand.

24 R. Oui. C'est ça.

25 Q. **[473]** Puis c'est la seule fois où vous l'avez vue?

1 R. Exact.

2 Q. **[474]** Puis est-ce que vous... André Côté a témoigné  
3 également ici, est-ce que vous avez rencontré, dans  
4 le cadre de dossiers, monsieur Côté?

5 R. Je pense que, monsieur Côté, je l'ai rencontré avec  
6 Vincent ou avec Michel Binette, là, je peux... pour  
7 moi, là, ça dépendrait des années, là. Et  
8 possiblement que monsieur Côté devait pas être tout  
9 seul, il devait être avec le témoin A.

10 Q. **[475]** Donc, probablement que vous avez rencontré  
11 ces personnes-là de chez Roche dans le cadre de  
12 dossiers?

13 R. Un ou deux dossiers.

14 Q. **[476]** O.K. Et quand on a dit que vous rencontriez  
15 (sic) les ingénieurs de firme d'ingénierie à porte  
16 fermée à votre bureau, vous avez pas souvenir du  
17 tout de ça, là?

18 R. Bien, j'ai pas souvenir de ça...

19 Q. **[477]** C'est pas arrivé?

20 R. Bien, c'est-à-dire que si j'ai fait deux ou trois  
21 rencontres avec... avec des ingénieurs, j'ai  
22 l'habitude de fermer les portes.

23 Q. **[478]** Mais c'est dans votre bureau ou c'est dans  
24 une salle de conférence que vous faites...

25 R. C'est dans mon bureau parce que dans mon bureau il



1 y avait une table sur le long qui permettait de  
2 faire des rencontres.

3 Q. **[479]** Donc, ça a pu arriver avec les gens de Roche  
4 pour...

5 R. Pas avec des gens de Roche, avec les Municipalités  
6 et des gens de Roche.

7 Q. **[480]** Non, mais, c'est ça, pour un dossier, de  
8 faire avancer les choses, de parler du technique,  
9 ça a pu arriver que vous fermiez la porte et que  
10 vous étiez dans votre bureau pour cette rencontre-  
11 là?

12 R. Habituellement, quand je faisais une rencontre, peu  
13 importe avec qui, je fermais la porte.

14 Q. **[481]** Parfait. Pourquoi étiez-vous présent, parce  
15 que vous avez dit tout à l'heure que vous étiez  
16 pas... c'est pas vous qui était (sic), disons,  
17 le... la sommité au niveau technique?

18 R. Je répète que je ne l'étais pas. Par contre, je  
19 pouvais... il pouvait arriver qu'à la demande même  
20 des attachés politiques, ils souhaitaient que je  
21 participe à la rencontre parce que là ils voyaient  
22 que, pour eux, là, ils pouvaient plus aller plus  
23 loin.

24 Q. **[482]** L'attaché politique?

25 R. Oui.

1 Q. **[483]** Qu'est-ce que ça veut dire, il peut plus  
2 aller plus loin?

3 R. Bien, je vais vous donner un exemple. Mettons que,  
4 la ministre, elle souhaitait aider une Municipalité  
5 à un taux d'aide de quatre-vingt-dix (90).

6 Q. **[484]** Hum hum.

7 R. L'attaché politique pouvait peut-être réussir, avec  
8 les gens du ministère, d'augmenter mettons de  
9 soixante (60) à soixante et quinze (75). Tu sais,  
10 en regardant... Mais il arrivait un moment où les  
11 gens du ministère disaient : « Nous, là, on  
12 comprend la problématique... », puis là je parlais  
13 du six cents dollars (600 \$) tantôt.

14 Q. **[485]** Hum hum.

15 R. « ... mais, pour nous, il y a rien qui justifie  
16 d'augmenter plus que ça. » Alors, des fois, j'avais  
17 cette discussion-là avec la ministre puis, après  
18 ça, je pouvais dire : « Mais là, Vincent - ou aux  
19 gens du ministère - écoutez, je comprends ce que  
20 vous dites mais il y a un contexte où le taux de  
21 taxation, par exemple, il est beaucoup plus élevé  
22 dans cette Municipalité-là que dans... », parce  
23 qu'il y avait... il y a différents critères là-  
24 dedans. Mais le premier critère c'était le six  
25 cents dollars (600 \$), Madame la Présidente.

1                   Après ça, la Municipalité, on regardait le  
2                   taux de taxation versus le reste de la MRC. Après  
3                   ça on regardait si c'est une MRC dévitalisée, qu'on  
4                   appelait, après ça on regardait le taux de taxation  
5                   de la MRC versus l'autre voisine. Pour faire une  
6                   histoire courte, il se pouvait que je rencontrais  
7                   ces gens-là pour essayer de comprendre pourquoi il  
8                   y avait... il y avait une obligation de se rendre  
9                   au-delà de quatre-vingts (80) ou quatre-vingt-cinq  
10                  (85) ou quatre-vingt-dix (90). Puis, par la suite,  
11                  je rencontrais Nathalie, la ministre, pour essayer  
12                  de voir avec elle comment... comment on fait ça.

13                Q. **[486]** Mais vous les rencontiez (sic) pour  
14                  comprendre... pour qu'eux vous expliquent pourquoi  
15                  ils veulent plus ou pourquoi les gens du ministère  
16                  sont pas à l'aise à aller plus haut?

17                R. Ça pouvait être les deux.

18                Q. **[487]** O.K.

19                R. Ça pouvait être à la fois, la Municipalité, pour  
20                  lui expliquer qu'on sera pas capable de se rendre à  
21                  quatre-vingt-quinze pour cent (95 %).

22                Q. **[488]** Puis, vous, vous pouviez dire ça, vous  
23                  aviez...

24                R. Bien, c'est parce que j'avais ces discussions-là  
25                  avec la ministre aussi.

1 Q. **[489]** Donc, vous, vous étiez la personne qui était  
2 capable, justement, de clarifier les choses à ce  
3 niveau-là, ce que l'attaché pouvait pas faire?

4 R. Ou j'essayais.

5 Q. **[490]** O.K. Et quand le ministère... parce qu'on a  
6 vu que les gens du ministère ont trouvé plusieurs  
7 méthodes pour... pour faire comprendre au cabinet  
8 qu'ils étaient en désaccord avec le taux accru.  
9 Vous, vous dites que vous... ça peut arriver que  
10 vous les rencontriez (sic) pour comprendre. Mais  
11 est-ce que... est-ce que c'était nécessaire, parce  
12 qu'ils ont... on a vu qu'ils signaient pas la fiche  
13 synthèse quand ils étaient en désaccord?

14 R. C'est-à-dire que j'ai vu ça il y a... j'ai vu ça,  
15 oui.

16 Q. **[491]** Mais vous aviez jamais constaté ça avant?

17 R. Pas vraiment. Honnêtement.

18 Q. **[492]** Non?

19 R. Je me souviens qu'il y a eu... puis si vous me  
20 demandiez les cas, je pourrais pas vous les dire,  
21 là, de mémoire. Mais, règle générale, je pense  
22 c'est arrivé à deux reprises où les gens du  
23 ministère ont dit : « La lettre, là, pour l'aide,  
24 on vous la montre mais on n'est pas d'accord  
25 avec. »

1 Q. **[493]** Parce que... Vous êtes certain de ça?

2 R. Oui.

3 Q. **[494]** Deux cas?

4 R. Bien, je vous parle, de mémoire, deux cas. Et je me  
5 souviens que, après avoir discuté avec la ministre,  
6 la ministre a dit : « Écoute, je vais l'assumer. Je  
7 vais l'assumer, cette décision-là. Moi, je veux  
8 aider telle Municipalité puis je vais l'assumer. »

9 Q. **[495]** C'est quoi les deux cas, avez-vous souvenir?

10 R. Non, je vous dis, je me souviens pas de...

11 Q. **[496]** Est-ce qu'on a vu... On va faire le tour, là,  
12 de plusieurs dossiers mais il y a plusieurs  
13 dossiers où c'est indiqué que c'est le cabinet qui  
14 veut ce taux accru là.

15 R. Oui.

16 Q. **[497]** Mais il y a pas juste deux cas, là. Vous,  
17 vous avez juste souvenir de peut-être deux?

18 R. Oui. Ou ce que je viens de vous dire, là. Dans le  
19 sens, j'ai eu connaissance en lisant ou en écoutant  
20 les témoignages ici qu'on parlait de trente-trois  
21 (33) cas. Mais moi, je vous dis qu'il y a deux cas  
22 où, de mémoire, la ministre elle a dit : « Je vais  
23 l'assumer, moi. » Elle dit : « Je comprends que les  
24 gens du Ministère sont pas d'accord... »

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[498]** C'est quoi ces deux dossiers-là ?

3 R. Je me souviens pas, Madame la Présidente.

4 Q. **[499]** Mais comment vous faites pour dire...

5 R. Bien Cloridorme, probablement, en est un.

6 Cloridorme en est...

7 (12:07:29)

8 Me ÉLIZABETH FERLAND :

9 Q. **[500]** Bien probablement...

10 R. Bien assurément.

11 Q. **[501]** O.K.

12 R. Puis peut-être un dossier aux Îles-de-la-Madeleine.

13 Q. **[502]** Pas plus de souvenir que ça?

14 R. Non.

15 Q. **[503]** Puis ça c'est... puis pourquoi vous faites la  
16 distinction avec... parce qu'on va voir, il y a  
17 plus que trente-trois (33) cas puis il y a eu  
18 des... il y a même des pièces qui ont été déposées  
19 qu'il y a eu des... de l'aide majorée dans presque  
20 cinquante (50) dossiers, là, qui ont été produits  
21 en preuve.

22 R. O.K.

23 Q. **[504]** Mais le... pourquoi vous faites la  
24 distinction à savoir qu'il y a deux dossiers où la  
25 ministre aurait dit : « Je vais l'assumer. »?

1           Quelle est la différence avec les autres?

2           R. Bien ma compréhension des choses, c'est que dans  
3           des situations comme ça, on peut se retrouver dans  
4           une situation où la majoration du taux d'aide  
5           peut... peut correspondre avec le taux de... le  
6           montant de taxation qu'on disait de six cents  
7           dollars (600 \$).

8                       Alors, tu réussis à remonter le taux d'aide  
9           puis tu es toujours dans le montant du six cents  
10          dollars (600 \$) de taxation supplémentaire. Dans  
11          d'autres cas, ça va être on réussit à augmenter le  
12          taux d'aide parce que c'était une municipalité dont  
13          le taux de taxation est très élevé par rapport à la  
14          MRC. Il y a un paquet d'affaires, mais... et il y  
15          en a où malgré... puis... malgré le fait que tu  
16          augmentes le taux d'aide à quatre-vingts (80), par  
17          exemple, puis que la ministre souhaitait augmenter  
18          davantage, bien le Ministère disait : « Nous, là,  
19          on est... on veut pas aller plus loin. » Puis le  
20          Ministère, lui, il peut bien comprendre qu'il y a  
21          un camion de pompier à acheter ou il y a un plan de  
22          matières résiduelles à faire, mais les  
23          fonctionnaires disent : « Nous, là... »

24          Q. **[505]** « C'est pas dans nos normes. »?

25          R. C'est ça.

- 1 Q. **[506]** Eux, ils pouvaient pas signer ça?
- 2 R. Exact.
- 3 Q. **[507]** Puis là, ça devenait une décision...
- 4 R. Politique.
- 5 Q. **[508]** Politique.
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[509]** Donc ça, c'est... mais ça, c'est pas juste
- 8 dans ces deux dossiers-là, c'est dans plusieurs
- 9 dossiers?
- 10 R. Il peut y en avoir plusieurs parce que toute
- 11 l'histoire des... des schémas de couverture de
- 12 risques est arrivée en même temps pour tout le
- 13 monde, là.
- 14 Q. **[510]** O.K. Je vais... je vais utiliser l'expression
- 15 d'un de mes collègues et je vais faire une
- 16 parenthèse ici. On a vu qu'il y a... on a vu que le
- 17 FIMR il y avait plusieurs volets.
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[511]** Juste avant d'entrer plus en détail dans
- 20 le... le FIMR 1, là, qui est l'eau et le PIQM, je
- 21 voudrais que vous me parliez un peu du troisième
- 22 volet du FIMR, qui est un volet qui a été qualifié
- 23 de beaucoup plus politique.
- 24 R. Bien, moi je vous dirais que le volet 3 du FIMR,
- 25 c'est davantage, et là, je peux bien... je peux



1 très bien vivre avec le volet politique, comme vous  
2 dites, mais c'est surtout le volet, ils appelaient  
3 ça, économique.

4 Q. **[512]** O.K.

5 R. C'est-à-dire que c'est... c'est tous les projets de  
6 toutes sortes qui pouvaient passer d'un centre  
7 communautaire à... à un aréna, ça pourrait être un  
8 stade de football à Montréal, ça pourrait être le  
9 Colisée à Rimouski, ça pourrait être un centre  
10 communautaire à Saint-Isidore. Et ça peut être des  
11 infrastructures de parcs industriels.

12 Q. **[513]** Donc, c'est large et c'est bien différent de  
13 ce qu'on parle depuis le matin.

14 R. Oui.

15 Q. **[514]** Puis vous avez eu... vous avez connu ce  
16 volet-là?

17 R. Absolument.

18 Q. **[515]** Est-ce que... est-ce que le... le... est-ce  
19 que les dossiers dans ce volet-là cheminaient de la  
20 même façon que dans... que dans le volet « eau »,  
21 par exemple?

22 R. Assurément pas.

23 Q. **[516]** O.K. Expliquez-nous.

24 R. Bien, dans le FIMR, les choix étaient des choix  
25 de... je dirais politiques.

1 Q. **[517]** Donc...

2 R. Dans le sens qu'il y a pas de priorité, il y a pas  
3 de... c'était une enveloppe qui était pour des  
4 projets à caractère socio-économique puis ces  
5 projets-là, les revendications se faisaient par les  
6 différents... les différents députés, surtout, le  
7 fédéral aussi, comme j'ai expliqué. Puis c'est  
8 comme ça que ça se faisait.

9 Q. **[518]** Donc, est-ce que vous avez reçu une liste  
10 dans... une liste dans ce volet-là pour... avec la  
11 liste des projets qui sont en analyse de la part du  
12 Ministère?

13 R. Dans ce volet-là, il se peut, mais si ma mémoire  
14 est fidèle, dans ce volet-là, les dossiers qui  
15 étaient analysés c'était les dossiers qui étaient  
16 choisis.

17 Q. **[519]** Par qui?

18 R. Par le... par le cabinet.

19 Q. **[520]** Par le cabinet.

20 R. Oui.

21 Q. **[521]** Donc, c'est vraiment, on n'est pas dans... on  
22 n'est pas dans l'ordre où le dossier chemine à  
23 travers le Ministère et arrive au cabinet, on est  
24 plutôt dans l'inverse. C'est-à-dire il y a un choix  
25 de dossiers à avancer ou à... oui, à avancer,

1           disons et vous transmettez cette information-là  
2           pour analyse au Ministère? Est-ce que c'est exact?

3           R. Bien c'est... c'est pas mal exact. Le FIMR 3,  
4           les... les choix étaient faits par le politique.

5           Q. **[522]** O.K. Donc, député appelait le cabinet : « Il  
6           faut que ça se fasse. »?

7           R. Député appelait...

8           Q. **[523]** Le fédéral, vous avez mentionné.

9           R. ... le fédéral appelait, les municipalités  
10          appelaient. Des fois, c'était des projets de MRC  
11          aussi qui couvraient plus... plus large que... puis  
12          c'est pas mal ça.

13          Q. **[524]** Puis comment les choix se sont arrêtés?

14          R. Je vous dirais que dans ces dossiers-là, plus  
15          souvent qu'autrement, c'est qu'on regardait  
16          l'ensemble des dossiers qui étaient rentrés puis on  
17          y allait... on y allait pour respecter je dirais un  
18          certain investissement par région, bien qu'il y a  
19          certains ministres régionaux qui auraient voulu  
20          avoir des enveloppes dédiées puis qu'eux  
21          choisissent les projets.

22                   Ça a pas été le choix puis on gardait  
23          toujours de l'argent puis on se gardait de l'argent  
24          pour faire en sorte qu'on puisse répondre à des  
25          demandes si des demandes arrivaient, pas je dirais

1 soudainement, mais...

2 Q. **[525]** Mais ça a dû... ça a dû fondre rapidement?

3 R. FIMR3, c'est sûr que ça fond assez rapidement.

4 Q. **[526]** Puis est-ce que le choix était également en  
5 lien avec l'allégeance politique du... du comté ou  
6 de la municipalité?

7 R. Moi je vous dirais que je serais bien surpris parce  
8 que j'ai jamais fait cette analyse-là.

9 Q. **[527]** O.K. Il y avait pas...

10 R. Mais j'aimerais ça sortir les dossiers un par un  
11 puis on serait peut-être bien surpris des montants  
12 investis par comté, puis selon la couleur des  
13 comtés, on serait peut-être bien surpris de ça.

14 Q. **[528]** Puis est-ce que les montants de ce volet-là  
15 ont pu être écoulés, vous avez dit très rapidement,  
16 donc vous avez eu le temps de voir les sommes  
17 disparaître par le temps que vous étiez là, ça  
18 s'est pas échelonné sur...

19 R. Bien je vais vous donner un exemple qui me vient à  
20 l'esprit. Dans les FIMR3, à un moment donné, il y a  
21 eu une volonté politique d'investir pour retaper  
22 les arénas, entre autres, des clubs de hockey  
23 junior majeur au Québec. Alors, il y a eu Rimouski,  
24 il y a eu Shawinigan, il y a le Centre Dave Keon,  
25 je pense à Rouyn-Noranda ou l'autre à Val-d'Or.

1           Alors, les clubs de hockey junior majeur du Québec  
2           avaient un problème avec leur aréna puis je sais,  
3           entre autres, que le volet 3 a servi beaucoup à ça.

4           Q. **[529]** À ça?

5           R. Oui.

6           Q. **[530]** O.K. Parfait. Je vais fermer cette  
7           parenthèse, puis on va retourner au dossier du  
8           volet 1?

9           R. Oui.

10          Q. **[531]** Est-ce que... est-ce qu'il vous est arrivé  
11          de... quand les pochettes arrivaient, toutes les  
12          pochettes arrivaient sur votre bureau?

13          R. Ils finissent par arriver sur mon bureau.

14          Q. **[532]** Donc, soit que c'est remis à l'attaché  
15          politique dans le cadre d'une réunion hebdomadaire  
16          et lui vous remet la pochette, c'est exact?

17          R. C'est pas de même, mais ça ressemble à ça.

18          Q. **[533]** O.K. Mais c'est comment alors?

19          R. Ils rentrent à tous les jours.

20          Q. **[534]** Il y a des pochettes, donc c'est pas  
21          hebdomadairement, à chaque jour?

22          R. Le système c'est qu'à tous les jours il y en  
23          rentre, c'est rentré dans l'ordinateur.

24          Q. **[535]** O.K.

25          R. Pour le suivi, ça tombe sur le bureau de l'attaché

1 politique. L'attaché politique regarde chacune des  
2 pochettes, les initialise sur une fiche qu'on met  
3 sur la pochette, puis lorsqu'ils sont passés par  
4 lui, ça vient chez moi, chez Bruno Lortie pour le  
5 volet plus contenu, puis l'adjointe de la ministre,  
6 parce que comme je vous ai expliqué tout à l'heure  
7 j'ai été à l'école anglaise toute ma vie et j'ai  
8 fini mon bac à l'Université Laval, donc ma maîtrise  
9 de la langue française écrite n'est pas la  
10 meilleure. Donc, l'adjointe de la ministre  
11 regardait le... le français.

12 Q. **[536]** Le français?

13 R. Puis moi je regardais le contenu.

14 Q. **[537]** Et vous dites ça arrivait sur mon bureau pour  
15 le volet plus contenu?

16 R. Oui.

17 Q. **[538]** Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

18 R. Bien tous les dossiers c'est parce qu'au ministère  
19 des Affaires municipales comme dans n'importe quel  
20 autre ministère on répond, c'est peut-être cent  
21 mille (100 000) lettres par année. Le contenu c'est  
22 comment, par exemple, on dit des choses aux gens.  
23 Il y a des lettres qui sont préparées par la  
24 machine en réponse à soit une demande de règlement  
25 d'emprunt, soit une demande.

- 1 Q. **[539]** Mais là vous parlez...
- 2 R. De toutes sortes.
- 3 Q. **[540]** O.K. Mais dans les infrastructures?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[541]** Vous parlez des lettres de promesses...
- 6 R. Mais habituellement...
- 7 Q. **[542]** ... quand vous dites la façon dont on dit les
- 8 choses?
- 9 R. Habituellement dans les infrastructures, bien je
- 10 dis ça de façon globale. Dans les infrastructures
- 11 habituellement lorsque la lettre était négative, il
- 12 y en a pas de lettre.
- 13 Q. **[543]** Non?
- 14 R. Ce que j'ai compris de la technique des
- 15 fonctionnaires, c'est qu'ils laissaient les
- 16 dossiers dans le système, mais tu n'as jamais une
- 17 réponse négative.
- 18 Q. **[544]** Il y avait pas d'appel pour dire ça passe
- 19 pas, c'est juste...
- 20 R. Non.
- 21 Q. **[545]** ... le dossier est en analyse puis on le
- 22 laisse dans le dossier... on le laisse dans le
- 23 système?
- 24 R. C'est la compréhension que moi j'en ai eu en tout
- 25 cas.

- 1 Q. **[546]** Mais c'est comme ça que ça s'est passé?
- 2 R. Oui, oui.
- 3 Q. **[547]** O.K.
- 4 R. Oui. Alors, les lettres rentrent.
- 5 Q. **[548]** Les lettres donc favorables?
- 6 R. Oui, bien vous me parlez des infrastructures
- 7 précisément. Les lettres arrivent sur le bureau de
- 8 Michel Binette, Vincent ou... après ça ils arrivent
- 9 sur mon bureau, puis des fois que ce soit Vincent
- 10 ou Michel en lien avec un dossier, il a pu écrire,
- 11 par exemple, je vous donne un exemple, le taux
- 12 d'aide est pas le taux d'aide espéré.
- 13 Q. **[549]** Ou celui dont on avait discuté?
- 14 R. Ou celui que la ministre souhaite donner ou peu
- 15 importe.
- 16 Q. **[550]** O.K.
- 17 R. Puis, là, je retourne, je passais la lettre quand
- 18 même, la pochette à la ministre.
- 19 Q. **[551]** O.K.
- 20 R. Puis habituellement, elle me revenait avec une
- 21 mention, c'est pas ça, c'est pas ça que je
- 22 souhaitais.
- 23 Q. **[552]** C'est pas ça, on s'était parlé de quatre-
- 24 vingt pour cent (80 %), je signerai pas à soixante-
- 25 dix pour cent (70 %) ?



1 R. Exact.

2 Q. **[553]** O.K. Est-ce qu'il a des dossiers qui ont  
3 dormi sur votre bureau?

4 R. Ça j'ai entendu un témoin, pourtant pour qui j'ai  
5 beaucoup de respect, dire ça, mais je peux vous  
6 dire une chose, moi comme chef de cabinet je  
7 donnais l'exemple. Et quand je dis ça, j'insisterai  
8 jamais assez, j'étais le premier arrivé au bureau,  
9 Madame la Présidente, puis le dernier parti. Puis  
10 j'exigeais des employés qu'on retourne les appels  
11 dans les vingt-quatre (24) heures. Les dossiers qui  
12 dorment sur mon bureau, ça existe pas, s'ils sont  
13 sur mon bureau, ils ont dormi de huit heures  
14 (8 h 00) le matin à huit heures (8 h 00) le soir,  
15 là, mais autrement, des dossiers qui dorment sur  
16 mon bureau, j'ai beaucoup de difficulté à accepter  
17 ça.

18 Q. **[554]** O.K. Puis est-ce que... est-ce que vous...  
19 est-ce que tous les dossiers qui étaient sur votre  
20 bureau, vous les présentiez à la ministre?

21 R. Tous les dossiers qui passent sur mon bureau, c'est  
22 parce qu'ils ont passé d'abord et avant tout sur  
23 les... les bureaux des attachés politiques, puis  
24 absolument.

25 Q. **[555]** Donc vous... vous...

1 R. Il y a pas de dossier qui dort caché dans mon  
2 bureau.

3 Q. **[556]** Puis il y a pas de filtre de : « Je vais lui  
4 présenté tel dossier versus tel autre dossier, »  
5 vous présentiez tous les dossiers?

6 R. Absolument. Il y a pas d'histoire de filtre, de ci,  
7 de ça.

8 Q. **[557]** Donc, un dossier est sur votre bureau, vous  
9 vous assoyez avec madame Normandeau, puis vous  
10 dites : « Voici les dossiers qui sont avancés. »

11 R. C'est même pas comme ça que ça se passe.

12 Q. **[558]** Vous lui transmettiez pour signature?

13 R. Je transmettais pour signature, puis la ministre,  
14 je dirais, bonne semaine, mauvaise semaine, elle  
15 avait à peu près trois grosses valises que, je  
16 pense que... de documents à signer.

17 Q. **[559]** Par semaine?

18 R. Oui. Trois, quatre, cinq.

19 Q. **[560]** O.K.

20 R. Il y a du volume.

21 Q. **[561]** Puis, est-ce que vous... est-ce... puisque  
22 vous êtes sont chef de cabinet et que la relation  
23 est très privilégiée entre un chef de cabinet et  
24 une ministre ou un ministre, dans ce cas-ci, c'est  
25 une ministre, est-ce que c'est votre tâche de

1           justement lui expliquer? Parce que là, vous dites,  
2           vous faites juste lui envoyer pour signature.

3           J'imagine qu'elle a déjà eu une explication face à  
4           ce dossier-là parce que sinon, elle... elle  
5           signe...

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Sinon, c'est du « rubber stamp ».

8           Me ELIZABETH FERLAND :

9           Q. [562] C'est ça.

10          R. En fait, je dirais que, règle générale, les  
11          dossiers d'infrastructure qui... qui a pas de  
12          problématique particulière, ils sont sou... ils lui  
13          sont envoyés comme ça.

14          Q. [563] Pas d'explication?

15          R. Non.

16          Q. [564] C'est juste : « Voici... »

17          R. Bien, il y a la fiche technique qui est dans le...

18          Q. [565] La fiche synthèse.

19          R. Bien, synthèse. Mais quand c'est des dossiers qu'on  
20          a déjà discuté, il se peut que l'attaché politique  
21          ou moi prenons le temps de s'asseoir avec. Mais  
22          encore faut-il avoir le temps. Ce que je veux dire,  
23          c'est que, la ministre, là, elle quittait le jeudi  
24          soir pour rentrer dans son comté parce que le  
25          vendredi et le lundi, elle faisait son bureau de

1 comté, elle rentrait le lundi soir à Québec, puis  
2 le mardi, c'était la période des questions,  
3 alors... Il y a des bouts que ça se... on se  
4 parlait au téléphone. Il y a d'autres bouts qu'on  
5 réussissait à se voir. Mais il y a des bouts où on  
6 avait certaines difficultés à... à se voir.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[566]** Ce que vous dites, c'est qu'elle distribuait  
9 des millions, sinon des milliers de millions, les  
10 deux yeux fermés, parce qu'elle avait pas le temps  
11 de regarder de quoi il s'agissait.

12 R. Non, c'est pas ce que... Respectueusement, Madame  
13 la Présidente, je vous dis pas qu'elle regardait  
14 pas les pochettes. Je vous dis qu'on n'avait pas  
15 toujours le temps d'en discuter. C'est ce que j'ai  
16 dit.

17 Me ELIZABETH FERLAND :

18 Q. **[567]** Donc, elle vous faisait confiance que ces  
19 dossiers-là étaient... avaient suivi le cours  
20 normal, donc c'était... elle... elle avait pas  
21 d'inquiétude à... à apposer sa signature?

22 R. Bien, si l'attaché politique avait signé,  
23 « initialé », que moi, je l'avais fait aussi, bien,  
24 elle... elle, elle regardait les dossiers mais,  
25 règle générale, elle faisait confiance.

1 Q. [568] O.K. Et on a vu des fiches synthèse qui ne...  
2 qui... qui... sur lesquelles on voyait pas  
3 l'ensemble des signatures à l'intérieur même du  
4 ministère.

5 Quand une situation comme ça arrivait,  
6 certains témoins, dont monsieur Tremblay, je pense,  
7 monsieur Dunmont et plusieurs autres l'ont dit,  
8 c'était une façon pour le ministère de manifester  
9 leur désaccord. Vous, est-ce que vous adressiez  
10 cette problématique-là à la ministère... à la  
11 ministre, pardon, ou est-ce que vous faisiez juste  
12 l'acheminer parce que si votre attaché a signé et  
13 que vous, vous signez, bien, le dossier est prêt  
14 pour signature?

15 R. Bien, je vous dirais que quand les gens ont  
16 témoigné à cet effet-là, je... j'y ai réfléchi,  
17 réfléchi pour savoir si, est-ce qu'à l'époque où  
18 j'étais chef de cabinet cette histoire-là de « ils  
19 ont pas tous signé » avait une signification? Je  
20 m'en suis pas souvenu. Mis à part les cas où il  
21 nous était dit de la part des... des attachés  
22 politiques qu'ils sont pas d'accord avec le...  
23 « Vous allez l'avoir la lettre, mais ils sont pas  
24 d'accord. »

25 Q. [569] O.K. Mais quand ils faisaient ça, vous

1           adressiez cette... cette situation-là à la  
2           ministre?

3           R. Oui.

4           Q. **[570]** À chaque fois?

5           R. Oui.

6           Q. **[571]** À chaque fois qu'il y avait un désaccord et  
7           que votre...

8           R. Oui, mais je pense pas que c'est arrivé à dix  
9           reprises. C'est un peu ce que je vous disais tout à  
10          l'heure.

11          Q. **[572]** Donc, c'est... c'est... c'est pas... vous  
12          avez pas eu à avoir ce genre de discussion-là à  
13          maintes avec la ministre?

14          R. Non.

15          Q. **[573]** Donc, c'est... ce que je comprends, c'est que  
16          vous, quand vous regardez la fiche synthèse peut-  
17          être vous avez pu constater à l'époque qu'il  
18          manquait des signatures mais c'était pas... il y  
19          avait une lettre dans la... dans... dans la  
20          pochette, donc pour vous, c'était un dossier qui  
21          était en ordre...

22          R. Réglé.

23          Q. **[574]** ... et réglé?

24          R. Oui.

25          Q. **[575]** Donc, il y avait pas nécessairement de

1           questionnement ou de points à discuter même si,  
2           selon le ministère, ils ont une autre, disons,  
3           vision des choses.

4           R. C'est... Oui. Je... La réponse est oui.

5           Q. **[576]** Donc... O.K. Parfait. Puis, est-ce que...  
6           est-ce qu'il y a des dossiers qui ont été retenus  
7           ou, disons, retarder des annonces?

8           R. Écoutez, ça aussi, ça a été mentionné, mais la  
9           façon que ça fonctionnait au cabinet, c'est que -  
10          puis là, je vais faire rire, là, mais - les... les  
11          premières années, ou la première année, je vous  
12          dirais, la... règle générale, ce qui se passait,  
13          c'est quand la ministre avait signé la lettre de  
14          promesse, tout ça retournait dans la machine. Quand  
15          je dis « dans la machine, » je parle de la machine  
16          administrative. Et puis, à un moment donné, il est  
17          arrivé, à deux occasions, où c'est le chef de l'ADQ  
18          qui a annoncé des projets d'infrastructures dans  
19          son propre comté.

20                    On a vite compris qu'il y a quelque chose  
21          qui marchait pas dans notre... dans le système.  
22          Puis essentiellement, c'est que les lettres  
23          d'intention, les lettres de promesse de la  
24          ministre, il y a un paragraphe qui stipulait que...  
25          que l'information reste confidentielle le temps

1 qu'on puisse faire une conférence de presse ou  
2 communiquer à... communiquer la décision.

3 Alors, il est arrivé... il peut être arrivé  
4 à quelques reprises où la ministre a signé puis  
5 elle dit : « Assure-toi qu'un tel député est au  
6 courant. » C'est dans ce sens-là que j'ai pu  
7 retenir une lettre sur mon bureau, comme vous  
8 dites, là. Mais, autrement, là, des lettres qui ont  
9 été signées puis qui sont restées longtemps... Je  
10 peux vous dire que la dernière année qu'on a été  
11 là, je pense, le rythme d'annonces qui... Un, le  
12 fédéral était pas capable de suivre parce que, au  
13 Québec, le fédéral avait sept députés puis le  
14 rythme d'annonces qu'on voulait faire, il était pas  
15 capable de le suivre.

16 Au même titre, à leur décharge, en deux  
17 mille sept (2007) quand on est devenu un  
18 gouvernement minoritaire, le rythme des annonces  
19 était tel que les députés... même nos propres  
20 députés disaient, moi, je vais m'occuper de mon  
21 comté, là. J'irai pas annoncer quelque chose  
22 dans... dans un comté voisin. Ça fait qu'il y a eu  
23 des dossiers qui ont traîné, soi-disant traîné,  
24 mais souvent ce qu'on faisait, c'est que  
25 l'administratif pouvait envoyer la copie de lettre



1 à une ville pour dire « bien, continuez à faire...

2 Q. [577] « Avancer votre processus. »

3 R. ... avancer le dossier, mais gardez ça...

4 Q. [578] « Entre nous. »

5 R. ... entre nous, puis quand que l'annonce sera faite  
6 en bonne et due forme, bien, vous serez en mesure  
7 d'aller en appel d'offres rapidement.

8 Q. [579] O.K. Mais, moi, je vais préciser ma question.

9 R. Oui.

10 Q. [580] Moi, ce que j'ai en tête ou ce que je veux  
11 voir avec vous, c'est: est-ce que ça a pu arriver  
12 qu'une annonce soit retardée parce que, par  
13 exemple, ça faisait plusieurs annonces que vous  
14 faisiez et que les dernières annonces, c'étaient  
15 dans des municipalités où c'était toujours Roche  
16 qui avait le dossier.

17 R. Non, mais on a eu cette discussion-là lorsqu'on  
18 s'est... on s'est rencontré. Ce que j'ai déjà dit,  
19 c'est que si vous prenez, par exemple, je sais pas  
20 moi, la région de Bellechasse, la Rive-Sud de  
21 Québec, et que vous annoncez cinq, six, sept  
22 dossiers dans le même mois sur... dans ce  
23 territoire-là, il y a fort à parier que ce soit la  
24 même firme d'ingénieurs qui soit au dossier parce  
25 que, historiquement, les firmes d'ingénieurs ont

1           développé en fonction de... d'un autre contexte qui  
2           est à dire que, à une époque où on disait aux  
3           firmes d'ingénieurs « si vous voulez avoir de  
4           l'ouvrage, vous devez... vous devez avoir des  
5           bureaux dans... dans notre coin. »

6                       Alors, c'est un peu comme ça que le  
7           développement des affaires s'est fait dans le monde  
8           du génie, ce que j'en comprends.

9                       Alors, c'est bien sûr que si vous annoncez  
10          six dossiers dans Bellechasse, dans le même mois,  
11          attendez... vous aurez même pas besoin d'attendre  
12          bien bien longtemps que les députés vont se  
13          plaindre au bureau du Premier ministre que tout est  
14          dans Bellechasse, puis c'est ci, puis c'est ça.

15                      Alors, c'est sûr, un peu comme je vous  
16          mentionnais, qu'on va avoir un téléphone pou dire  
17          « coudon, c'est quoi l'histoire? Ils sont tous dans  
18          Bellechasse tes dossiers. » Tout le monde se  
19          guette, t'sais, incluant les députés, tout le  
20          monde.

21          Q. **[581]** Tout le monde, les firmes de génie se  
22          guettent, les députés se guettent?

23          R. Tout le monde se guette.

24          Q. **[582]** Les maires?

25          R. Tout le monde se guette.

- 1 Q. **[583]** O.K.
- 2 R. Parce que de toute façon, ces dossiers-là, on les  
3 annonce publiquement. C'est pas des choses qui sont  
4 faites ... Alors, si vous annoncez six dossiers sur  
5 un mois publiquement dans... dans le coin de  
6 Montmagny, Bellechasse, les Etchemins, c'est sûr  
7 que le député à côté, de Lévis ou le député à côté,  
8 dans notre temps, qui était le député Claude  
9 Béchard, il y a des bonnes chances...
- 10 Q. **[584]** Que ça accroche.
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[585]** Mais, justement, avez-vous... avez-vous été  
13 face à ça? Est-ce que ça faisait partie des choses  
14 que vous considérez avant de faire une annonce?
- 15 R. Non. Parce que c'est pas...
- 16 Q. **[586]** Non. Pas du tout?
- 17 R. Non. Parce que c'est pas vraiment arrivé.
- 18 Q. **[587]** C'est pas vraiment arrivé?
- 19 R. Non.
- 20 Q. **[588]** Ou c'est pas arrivé?
- 21 R. Bien, c'est pas arrivé.
- 22 Q. **[589]** Donc, vous faisiez pas une analyse non  
23 seulement de la... de la faisabilité du projet et  
24 du stade où c'en était, mais vous faisiez pas une  
25 analyse également de savoir où est-ce que c'est

1 et...

2 R. C'est-à-dire que on s'assurait d'une certain équité  
3 interrégionale.

4 Q. **[590]** O.K. Et au niveau des firmes, est-ce que  
5 c'était...

6 R. Non.

7 Q. **[591]** Jamais?

8 R. Non.

9 Q. **[592]** Mais, si vous assuriez... Vous avez dit que  
10 dans certaines régions, vous saviez très bien que  
11 c'était, par exemple, BPR qui était là.

12 R. Non. Oui, mais ce que je veux dire, c'est que  
13 l'important pour le politique, c'est de s'assurer  
14 qu'on se fasse pas dire qu'on favorise une région  
15 par rapport à une autre. On n'est pas dans... moi,  
16 je suis pas... Moi, ma business de tous les jours,  
17 là, en politique, c'est pas les firmes de génie,  
18 là.

19 Q. **[593]** Non, mais est-ce que ça va pas de soi? Parce  
20 que si vous êtes en train de vous assurer d'une  
21 certaine équité régionale, vous avez dit que les  
22 firmes sont également situées à des endroits...

23 R. Mais, on sait...

24 Q. **[594]** ... ça se suit, là.

25 R. Je vais vous donner un exemple. On sait que dans

1 l'Est du Québec, là, il y avait principalement deux  
2 bureaux d'ingénieurs, mais si vous me posez la  
3 question « est-ce que à l'intérieur de l'Est du  
4 Québec on s'assurait que tout le monde en ait? »,  
5 la réponse, c'est « non ».

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, c'est un bon moment pour que nous aillions  
8 tous dîner.

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Parfait. Merci.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13

14 (14:04:03)

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Lortie, je vous rappelle que vous êtes  
17 sous le même serment que vous avez prêté ce matin.

18 Me ÉLIZABETH FERLAND :

19 Q. **[595]** Monsieur Lortie, ce matin on a abordé... du  
20 moins, nous avons nommé certaines municipalités et,  
21 cet après-midi, je vais tenter de regarder quelques  
22 dossiers avec vous plus... de manière plus  
23 approfondie. Un des dossiers qu'on a nommés, c'est  
24 Cloridorme. Vous avez un souvenir de ce... de ce  
25 dossier-là?

1 R. J'ai un souvenir de ce dossier-là dans la mesure,  
2 oui, on a eu certaines discussions la ministre et  
3 moi et fort probablement moi et Michel Binette qui  
4 était l'attaché politique, je crois, puis  
5 probablement que la ministre en a eu elle-même avec  
6 monsieur Binette.

7 Q. [596] O.K. Mais, vous avez souvenir de ça ou  
8 c'est... vous pensez que vous avez eu...

9 R. Bien, je me souviens que c'est un dossier qui, au  
10 niveau du taux d'aide, il y avait des réserves. La  
11 ministre voulait aider au maximum la municipalité  
12 puis je pense que dans le Ministère, il était prêt  
13 à donner un certain... un certain pourcentage, je  
14 dirais, accru, mais peut-être pas jusqu'à quatre-  
15 vingt-quinze pour cent (95 %).

16 Q. [597] O.K. On va afficher le dossier, c'est  
17 l'onglet 3, s'il vous plaît. Parfait. Donc, on voit  
18 - si vous descendez un petit peu - c'est un dossier  
19 pour lequel il y avait... il semblait y avoir des  
20 travaux conjoints - encore, s'il vous plaît - avec  
21 le ministère des Transports. Est-ce que c'est...  
22 est-ce que c'est quelque chose que vous vous  
23 souvenez? Puis il y avait plusieurs phases. On voit  
24 sur cette page-ci Phase 1, si on continue, on voit  
25 Phase 2 et Phase 3. Est-ce que vous vous rappelez

1 que c'était un dossier qui était en partenariat ou,  
2 du moins, qu'il fallait s'arrimer, là, avec le  
3 ministère des Transports?

4 R. Je crois que oui.

5 Q. **[598]** Oui.

6 R. Oui.

7 Q. **[599]** Est-ce que vous avez déjà eu des discussions  
8 à cet effet-là?

9 R. Avec le ministère des Transports?

10 Q. **[600]** Oui.

11 R. Pas à mon souvenir.

12 Q. **[601]** Pas à votre souvenir.

13 R. Non.

14 Q. **[602]** Donc, c'était pas... ça venait pas de vous.  
15 Si... s'il y avait eu des discussions, c'est...  
16 c'est avec d'autres instances, là, que ça se serait  
17 produit.

18 R. Possiblement, mais il était pas irrégulier que des  
19 travaux...

20 Q. **[603]** Soient...

21 R. ... conjoints MTQ et ministère des Affaires  
22 municipales se fassent.

23 Q. **[604]** O.K. On a... ce dossier-là a commencé, si on  
24 va à la page 8 du document PDF, on voit que la  
25 réception de la demande au MAMROT date de deux

1 mille six (2006).

2 R. Oui.

3 Q. **[605]** Et on va voir plus tard que l'annonce s'est  
4 faite uniquement en deux mille huit (2008) pour ce  
5 dossier-là. C'est normal ce délai-là, par exemple,  
6 pour...

7 R. Je dirais que oui.

8 Q. **[606]** Oui. Est-ce que ça arrive que c'est beaucoup  
9 plus rapide que ça?

10 R. Ça peut arriver que c'est plus rapide, puis fort  
11 probablement que ça peut également arriver que  
12 c'est plus lent.

13 Q. **[607]** O.K. Donc, il y a pas... tout dépendamment de  
14 la complexité ou des enjeux.

15 R. Mais, dans... dans un cas où il y a des travaux  
16 avec le ministère des Transports, il y a beaucoup  
17 de coordination à faire.

18 Q. **[608]** D'où...

19 R. Parce que...

20 Q. **[609]** D'où la longueur du dossier.

21 R. Parce que je sais que ce qui a mené à une meilleure  
22 communication entre le ministère des Transports et  
23 le MAMROT, c'est le fait qu'il y ait déjà eu des  
24 travaux qui ont été faits uniquement par le  
25 ministère des Transports, puis qu'au bout de trois



1           ans, la municipalité a dû faire des travaux reliés  
2           à son réseau d'aqueduc ou d'égout...

3           Q. **[610]** Donc, on...

4           R. ... où on a défait ce que le ministère des  
5           Transports...

6           Q. **[611]** Donc, il y avait une volonté de s'arrimer  
7           pour que ça fonctionne...

8           R. Oui.

9           Q. **[612]** ... mieux par la suite. Il y a une lettre  
10          dans le dossier, si on avance à la page 15 du... du  
11          document. À la page suivante. Oui. Ici. Donc, on  
12          voit ici, en deux mille quatre (2004), une  
13          lettre... novembre deux mille quatre (2004),  
14          adressée à Jean-Marc Fournier, qui était, à  
15          l'époque, ministre des Affaires municipales du  
16          Sport et du Loisir. Et c'est une lettre de...  
17          signée par madame Normandeau...

18          R. J'allais vous dire que c'est assurément madame  
19          Normandeau parce que madame Normandeau avait  
20          l'habitude de...

21          Q. **[613]** De biffer le... c'est ce qu'on voit... « Cher  
22          collègue », on voit que c'est rayé, on voit « Cher  
23          Jean-Marc ». Ça c'était dans son habitude de faire  
24          ça, c'est pour ça que vous étiez...

25          R. Oui, c'est pour ça que je vous aurais dit que...

1 sans voir la signature, que ça devait être elle.

2 Q. [614] À l'époque, elle était, elle, dans un  
3 autre... dans un autre ministère, en deux mille  
4 quatre (2004)?

5 R. Oui.

6 Q. [615] Et elle écrit à son... à son confrère,  
7 monsieur Jean-Marc Fournier?

8 R. Oui.

9 Q. [616] Est-ce que vous avez souvenir de cette  
10 époque-là, de ce dossier-là?

11 R. Pas du tout.

12 Q. [617] Pas du tout. Donc, c'est... vous, la  
13 connaissance de Cloridorme, vous en avez eu une  
14 uniquement lors de votre passage au ministère des  
15 Affaires municipales?

16 R. Exact.

17 Q. [618] Parce que, entre autres à la deuxième page de  
18 cette lettre-là, elle... elle souhaite obtenir la  
19 collaboration du ministre Fournier pour qu'une  
20 attention particulière soit portée à la demande  
21 d'aide financière de la Municipalité de Cloridorme.  
22 Est-ce que vous... elle vous avait jamais parlé de  
23 ça?

24 R. Non.

25 Q. [619] O.K.

1 R. Mais ce que je veux quand même souligner c'est  
2 qu'on a parlé beaucoup du cabinet tout à l'heure,  
3 des Affaires municipales, où on aurait pu très bien  
4 parler, Madame la Présidente, du cabinet du  
5 Tourisme. Mais la ministre avait également la  
6 responsabilité de la Gaspésie et les Îles-de-la-  
7 Madeleine comme ministre politique. Et au bureau de  
8 comté il y avait un attaché politique qui  
9 s'occupait uniquement des dossiers Gaspésie et les  
10 îles.

11 Q. [620] Donc, c'est peut-être pour cette raison-là?

12 R. Peut-être pour... c'est peut-être pour cette  
13 raison-là aussi.

14 Q. [621] O.K. Ce dossier-là a été qualifié par  
15 certains comme étant un dossier difficile et pour  
16 lequel il y a eu beaucoup de pression. Vous, est-ce  
17 que vous aviez de la pression dans ce dossier-là?

18 R. C'est-à-dire que c'est un dossier où, la ministre,  
19 je pense qu'elle était en lien avec la mairesse de  
20 Cloridorme et où la ministre s'était engagée à les  
21 aider au maximum qu'elle pouvait le faire.

22 Q. [622] Qui était quatre-vingt-quinze pour cent  
23 (95 %), selon vos souvenirs?

24 R. Oui.

25 Q. [623] Donc, elle s'était engagée tôt dans le

1 processus, est-ce que je peux comprendre ça de vos  
2 propos?

3 R. Non, parce que, de... Bien, tôt, je sais pas  
4 qu'est-ce que « tôt » veut dire, est-ce que  
5 c'est... Parce que vous parlez de deux mille six  
6 (2006). Mon souvenir à moi c'est quand on était aux  
7 Affaires municipales.

8 Q. **[624]** Je comprends. Donc, c'est sûr qu'elle peut  
9 pas s'engager à fournir une subvention à quatre-  
10 vingt-quinze pour cent (95 %) avant d'être aux  
11 Affaires municipales, là. Mais...

12 R. Non.

13 Q. **[625]** Bon. Si on prend pour acquis qu'elle y est à  
14 partir de deux mille cinq (2005), moi, quand je dis  
15 « tôt dans le dossier », ce que je veux dire c'est  
16 on sait qu'un dossier suit un cheminement, qu'on a  
17 décrit ensemble, que vous nous avez décrit, que  
18 vous avez décrit aux commissaires cet avant-midi?

19 R. Hum hum.

20 Q. **[626]** Quand je dis « tôt » c'est, est-ce qu'elle a  
21 promis cette aide de quatre-vingt-quinze pour cent  
22 (95 %) là avant même que toutes les analyses au  
23 dossier aient été faites? Est-ce que ça se peut?

24 R. Ça se peut mais j'aurais plutôt tendance à croire,  
25 Madame la Présidente, que la ministre s'est engagée

1 à donner le maximum qu'elle pouvait.

2 Q. **[627]** Donc, peut-être pas s'arrêter sur un chiffre  
3 mais peut-être de dire...

4 R. Exact.

5 Q. **[628]** ... « Je vous entends », parce qu'elle est  
6 déjà sensible alors qu'elle est même pas aux  
7 Affaires municipales...

8 R. En deux mille quatre (2004).

9 Q. **[629]** O.K. Donc, selon... selon ce que vous pensez,  
10 c'est qu'elle aurait été sensible, elle aurait  
11 dit : « Je vais essayer d'avoir le maximum pour  
12 vous aider »?

13 R. Oui. Oui.

14 Q. **[630]** On va regarder à la page 17 du document, il  
15 s'agit d'une note adressée au sous-ministre  
16 adjoint, qui est datée du vingt (20) mars deux  
17 mille huit (2008).

18 R. Oui.

19 Q. **[631]** Cette note fait un état de la question et des  
20 commentaires sur l'avancement et les... disons, les  
21 points peut-être techniques du dossier. Ça dit  
22 que :

23 Le cabinet de la ministre nous a  
24 demandé de préparer une lettre  
25 d'intention d'octroyer une aide

1 financière pour un projet d'eau  
2 potable et d'eau usée avec un coût  
3 maximum admissible de seize virgule  
4 cinq millions (16,5 M) et une aide  
5 financière de quinze point six cent  
6 soixante-quinze millions (15.675 M),  
7 soit quatre-vingt-quinze pour cent  
8 (95 %).

9 C'est ce que vous aviez en tête tout à l'heure  
10 quand vous avez avancé ce pourcentage-là. On voit,  
11 plus loin dans le texte, qu'il y a des... il y a  
12 trois solutions qui ont été analysées. Et, un peu  
13 plus loin, on explique que :

14 La solution C serait la plus  
15 avantageuse, il s'agit d'une solution  
16 de technologie Oxycair.

17 Est-ce que ça vous dit quelque chose? Pas du tout?

18 R. Pas du tout.

19 Q. **[632]** Parce qu'on dit, notamment, que c'est...  
20 c'est le nouveau consultant, qui est Roche et qui  
21 succède à l'autre favorisait également cette  
22 technologie-là. Est-ce que vous vous rappelez avoir  
23 eu des discussions...

24 R. Du tout.

25 Q. **[633]** ... avec Roche à cet égard-là?

- 1 R. Pas du tout.
- 2 Q. **[634]** Non?
- 3 R. Non.
- 4 Q. **[635]** On dit que Roche succède au consultant  
5 précédent. Avez-vous souvenir de ça dans ce  
6 dossier-là?
- 7 R. Pour être honnête, je pensais que c'était Roche,  
8 moi.
- 9 Q. **[636]** Donc, dans votre souvenir, Cloridorme, c'est  
10 Roche?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[637]** O.K. Donc, est-ce que ça arrivait souvent?  
13 Est-ce que c'est arrivé que des firmes, des  
14 municipalités commençaient des dossiers et  
15 essayaient d'obtenir des... des subventions auprès  
16 du MAMROT en ayant une firme d'ingénierie... bien  
17 j'allais dire comme client, mais plutôt l'inverse,  
18 là, demandant les services d'une firme d'ingénierie  
19 et en cours de mandat, on donnait le... le contrat  
20 à une autre? Avez-vous vu ça souvent?
- 21 R. J'ai pas vu ça souvent.
- 22 Q. **[638]** Avez-vous déjà vu ça?
- 23 R. Mais je pense que c'est arrivé dans certains cas,  
24 oui.
- 25 Q. **[639]** O.K. Puis ça, dans ce temps-là, est-ce que...

1 est-ce qu'on vous avisait du...

2 R. En fait, nous, quand on rencontrait une  
3 municipalité, et c'est principalement les attachés  
4 politiques au dossier qui le faisaient, là, et que  
5 la municipalité était accompagnée de son  
6 consultant, on leur demandait s'il était mandaté.  
7 Mais autrement, non.

8 Q. [640] Pas d'autres vérifications?

9 R. Non.

10 Q. [641] Et quand on continue ce document-là, à la  
11 deuxième page, on... on... suite à l'analyse des  
12 différents... des différentes solutions proposées,  
13 il y a une recommandation qui est faite et à la  
14 fin, on voit qu'en conséquence, la lettre  
15 d'intention pourrait porter sur un projet de neuf  
16 point six millions au lieu de seize point cinq  
17 (16,5). Ce qui représente une aide beaucoup plus  
18 petite que la précédente. Est-ce que... est-ce que  
19 vous vous rappelez avoir eu des discussions là-  
20 dessus?

21 R. On en a peut-être eu, mais honnêtement...

22 Q. [642] Vous n'avez pas de souvenir?

23 R. ... à mon souvenir, non.

24 Q. [643] Puis comme c'était un dossier qui... qui  
25 était compliqué et qui impliquait plusieurs



1 intervenants, est-ce que vous êtes intervenu lors  
2 de réunions? Est-ce qu'on a demandé votre présence?

3 R. Je me souviens pas d'avoir assisté à... à une  
4 rencontre. Je sais que le Témoin A...

5 Q. **[644]** A mentionné?

6 R. ... a mentionné une rencontre et j'ai été peut-être  
7 pas énormément surpris, Madame la Présidente,  
8 d'avoir pu assister à une rencontre. Mais là où  
9 j'ai été surpris, c'est sur le message parce qu'on  
10 se faisait un devoir, au cabinet, que si la  
11 ministre avait la volonté d'aider une municipalité  
12 à un taux accru, ces messages-là ne se faisaient  
13 pas en présence de municipalités puis de bureaux  
14 de... de génie puis de fonctionnaires puis de  
15 cabinets. C'est pour ça que je suis très surpris  
16 de...

17 Q. **[645]** Vous faites référence...

18 R. ... de cette chose.

19 Q. **[646]** ... à quand il a mentionné que vous auriez  
20 dit qu'il fallait que ça se règle, que la ministre  
21 voulait que ça se règle et vous leur donniez, je  
22 pense, quelques jours pour...

23 R. Exact.

24 Q. **[647]** ... finaliser le dossier? C'est ce à quoi  
25 vous faites référence?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[648]** Puis là, ce que vous dites au commissaire,  
3 c'est que ça, c'est des propos que vous auriez  
4 tenus?
- 5 R. Pas en présence de la municipalité, des  
6 fonctionnaires et du consultant.
- 7 Q. **[649]** Pourquoi?
- 8 R. Bien, parce que lorsque la ministre prenait une  
9 décision, ou on en discutait, on parlait avec  
10 l'attaché politique, ces messages-là étaient  
11 exprimés à la machine administrative et non à tout  
12 le monde, là.
- 13 Q. **[650]** Pas à l'externe?
- 14 R. Exact.
- 15 Q. **[651]** Donc, vous gardiez ça à l'intérieur...
- 16 R. Exact.
- 17 Q. **[652]** ... des murs soit du cabinet ou du Ministère?
- 18 R. Exact.
- 19 Q. **[653]** C'est là où vous dites que ça vous a surpris?
- 20 R. Très surpris.
- 21 Q. **[654]** Et, est-ce que vous êtes d'accord, par  
22 contre, lorsque le Témoin A a mentionné qu'ils ont  
23 fait... bien ils ont fait des demandes pour qu'il y  
24 ait une rencontre et vous avez été approché pour  
25 organiser cette rencontre-là?

- 1 R. Ça, c'est possible.
- 2 Q. **[655]** Ça, c'est possible?
- 3 R. Oui. Oui.
- 4 Q. **[656]** Et si ça s'est produit, ça aurait été par
- 5 l'entremise de Marc-Yvan Côté?
- 6 R. Je ne crois pas parce que dans ce dossier-là... il
- 7 se peut, là, mais je vous dis je ne pense pas parce
- 8 que dans ce dossier-là, la mairesse est en contact
- 9 avec la ministre. La ministre a pu me demander
- 10 d'organiser une rencontre ou ça a pu également être
- 11 via l'attaché politique au dossier qui était
- 12 monsieur Binette dans le temps. Ou j'ai dit :
- 13 « Bien je vais assister à la rencontre », à la
- 14 demande de la ministre pour essayer de régler le
- 15 dossier.
- 16 Q. **[657]** O.K. Donc, ça aurait passé plus par ce...
- 17 R. Selon moi, mais ça se peut également que ce soit
- 18 par un téléphone de monsieur Côté.
- 19 Q. **[658]** O.K. Et on va aller à la page suivante, si on
- 20 continue à avancer. On voit que le dix (10) avril
- 21 deux mille huit (2008), via une annonce à la
- 22 mairesse et c'est la mairesse à laquelle vous
- 23 faisiez référence, madame Huet?
- 24 R. J'imagine, oui.
- 25 Q. **[659]** C'est la bonne, on est à la bonne place, oui.

1           Puis on voit une annonce et là, elle explique que  
2           malgré la note précédente qui était datée du vingt  
3           (20) mars et dans laquelle le ministre, soit Jean-  
4           Pierre Beaumont qui a signé pour lui et pour  
5           Jacques-A. Tremblay disait qu'il y avait une  
6           solution alternative qui était à favoriser. Ici on  
7           voit qu'on a l'aide financière pour le montant  
8           total, le quinze millions six cent soixante-quinze  
9           mille (15,675 M)?

10          R. Je le vois bien, mais je comprends pas ce que vous  
11          dites qu'elle explique que malgré.

12          Q. **[660]** Non, elle l'explique pas, moi je vous dis,  
13          malgré nous ce qu'on a vu il y a quelques instants  
14          ensemble, à la page précédente, vous me suivez?

15          R. Oui. Là, oui.

16          Q. **[661]** Parfait. Malgré ce qu'on vient de voir la  
17          recommandation des fonctionnaires qui disent qu'eux  
18          préconi... favorisait du moins la solution peut-  
19          être moins dispendieuse, on voit qu'entre le mois,  
20          la fin du mois de mars et le vingt (20) avril, à  
21          vrai dire entre le vingt (20) mars deux mille huit  
22          (2008) et le dix (10) avril deux mille huit (2008),  
23          on retourne à la solution A qui était la plus  
24          coûteuse, soit seize virgule cinq millions (16,5 M)  
25          pour une offre... pardon, une aide de quinze

1 millions six cent soixante-quinze mille (15,675 M)?

2 R. Oui.

3 Q. **[662]** C'est ce que vous voyez?

4 R. Oui.

5 Q. **[663]** Et savez-vous pourquoi on est arrivé, qu'on  
6 est arrivé à cette solution-là?

7 R. Probablement parce que la solution pour la Ville  
8 était celle-là, pour la municipalité était celle-  
9 là, je peux pas, c'est la seule... c'est la seule  
10 explication que je peux vous donner.

11 Q. **[664]** Mais quand vous dites ça, qu'est-ce que vous  
12 voulez dire par là?

13 R. Bien ce que je veux dire c'est qu'à l'origine la  
14 mairesse ou la Ville a probablement déposé un  
15 projet au ministère puis ce projet-là se chiffrait  
16 probablement à seize point cinq millions (16,5 M).  
17 Et probablement aussi que j'ai vu la note comme  
18 vous, là, où il y avait probablement des coûts qui  
19 pourraient être sauvés si des solutions autres,  
20 j'ai vu Écoflo XR ou je sais pas trop, mais sur le  
21 plan technique je peux pas, honnêtement je peux pas  
22 vous répondre.

23 Q. **[665]** O.K. Puis ici on voit quand elle explique  
24 dans la lettre le montant de l'aide qui sera  
25 accordée, on dit :

1                   Dès que l'analyse technique des  
2                   projets actuellement en cours sera  
3                   complétée, c'est avec plaisir que je  
4                   vous ferai connaître le montant  
5                   définitif de l'aide financière qui  
6                   sera mise à la disposition de votre  
7                   municipalité pour la réalisation de  
8                   ces projets.

9                   Donc, on voit ici que l'analyse technique est pas  
10                  complétée?

11                R. C'est drôle, mais je crois que ce type de phrase-là  
12                se retrouve dans plusieurs lettres d'annonces qui  
13                ont été faites.

14                Q. **[666]** Pourquoi on met une phrase comme ça? Parce  
15                que là on dit : « Quand l'analyse technique sera  
16                complétée. »

17                R. Je peux pas vous répondre.

18                Q. **[667]** Non?

19                R. Non.

20                (14:22:04)

21                LA PRÉSIDENTE :

22                Q. **[668]** Alors, ce que vous dites c'est que dans cette  
23                lettre-là on annonce que ça va être le projet qui  
24                coûte le plus cher qu'on va octroyer. Ça c'est  
25                acquis...

- 1 R. C'est ce que...
- 2 Q. **[669]** ... on va payer le plus cher, puis en plus on  
3 se donne, on se dit les analyses sont pas finies  
4 donc on se donne une petite chance de donner encore  
5 plus?
- 6 R. Je peux pas, honnêtement, je comprends...
- 7 Q. **[670]** Mais c'est ça...
- 8 R. ... je comprends ce que vous me dites, Madame la  
9 Présidente.
- 10 Q. **[671]** Puis c'est ça qu'on doit comprendre?
- 11 R. Je présume que oui. Je présume que oui.
- 12 Q. **[672]** O.K.
- 13 Me ÉLIZABETH FERLAND :
- 14 Q. **[673]** Puis tantôt on a parlé d'une rencontre, vous  
15 dites que c'est possible qu'on vous ait demandé  
16 soit la ministre par... puisqu'elle avait parlé à  
17 madame Huet de vous demander d'organiser une  
18 rencontre. Est-ce qu'il y a eu d'autres  
19 représentations de la part de la firme Roche qui  
20 ont été faites dans ce dossier-là auprès de vous?
- 21 R. Auprès de moi, non.
- 22 Q. **[674]** Puis vous êtes certain de ça?
- 23 R. Je me souviens que monsieur Côté m'ait appelé, puis  
24 je me souviens...
- 25 Q. **[675]** Lequel monsieur Côté?

- 1 R. Marc-Yvan.
- 2 Q. **[676]** Marc-Yvan?
- 3 R. Et je me souviens que la ministre m'avait déjà  
4 parlé du dossier.
- 5 Q. **[677]** Donc, il veut appeler... il vous a appelé,  
6 parce que tantôt vous me dites ça doit être par la  
7 ministre que c'est...
- 8 R. Non, vous me parlez d'une rencontre.
- 9 Q. **[678]** Oui?
- 10 R. Moi je vous... tout à l'heure vous m'avez parlé  
11 d'une rencontre.
- 12 Q. **[679]** O.K.
- 13 R. Moi je vous dis que je me souviens que monsieur  
14 Côté m'ait appelé, mais je me souviens aussi que  
15 préalablement à cet appel-là la ministre m'en avait  
16 parlé parce qu'elle avait eu le téléphone de la  
17 mairesse.
- 18 Q. **[680]** Donc, elle, elle reçoit un téléphone de la  
19 mairesse, elle vous dit : « Monsieur Lortie,  
20 pouvez-vous organiser une rencontre dans ce  
21 dossier-là » ?
- 22 R. Oui, mais là il faut comprendre une autre chose,  
23 Madame la Présidente. Vous m'avez montré en pièce  
24 tout à l'heure...
- 25 Q. **[681]** Oui?



- 1 R. ... que dès deux mille quatre (2004)...
- 2 Q. **[682]** Qu'elle avait écrit une lettre en deux mille  
3 quatre (2004)?
- 4 R. ... la municipalité était en contact avec la  
5 ministre dans ce dossier-là. Parce que c'est  
6 souvent des dossiers, de fois en fois, la ministre  
7 reçoit un appel du maire ou de la mairesse, après  
8 ça, ça suit son cours. Puis, un autre appel rentre  
9 de la mairesse, c'est comme ça.
- 10 Q. **[683]** Mais la lettre faisait état de... de la  
11 ministre qui écrivait...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[684]** ... à monsieur Fournier.
- 14 R. Je comprends. Mais ce que je vous dis, c'est que le  
15 jour ou la... la ministre devient ministre des  
16 Affaires municipales...
- 17 Q. **[685]** Oui.
- 18 R. ... la Ville va renchérir auprès de la ministre,  
19 là.
- 20 Q. **[686]** Puisqu'elle le con... elle la connaissait  
21 déjà. C'est ce que vous voulez dire?
- 22 R. Et puisqu'elle était déjà au fait du dossier aussi.
- 23 Q. **[687]** O.K.
- 24 R. En deux mille quatre (2004), là.
- 25 Q. **[688]** Donc...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[689]** Mais en deux mille huit (2008), la note au  
3 sous-ministre adjoint est le vingt (20) mars deux  
4 mille huit (2008) où on dit que ça doit être le  
5 coût ou le projet le moins cher, puis en avril deux  
6 mille huit (2008), on dit : « On vous l'accorde  
7 mais au prix le plus cher en nous laissant encore  
8 une petite marge pour en donner encore plus. »

9 R. Bien, je vous ai... je vous ai répondu que c'est...  
10 que votre interprétation est probablement la bonne.

11 Q. **[690]** Oui, mais ce que je veux dire, c'est que ça  
12 fonctionne pas avec ce que vous dite.

13 R. Non, Madame la Présidente, ce que je vous dis,  
14 c'est que la ministre, dès deux mille quatre  
15 (2004), elle a été... elle était sensibilisée au  
16 dossier de Cloridorme. C'est juste ça que j'ai dit.  
17 Alors, lorsqu'elle arrive comme ministre des  
18 Affaires municipales, la Ville de Cloridorme va  
19 nécessairement interpeller la ministre encore, là.  
20 C'est juste ça que j'ai dit.

21 Me ELIZABETH FERLAND :

22 Q. **[691]** Puis, juste pour clore, au niveau de la  
23 technologie, on dit que c'est Roche qui... qui  
24 favorise cette technologie-là. Vous avez aucun  
25 souvenir de ça? Que Marc-Yvan vous a parlé de ça?

- 1 R. L'histoire de technonologie...
- 2 Q. **[692]** Oxycair? Non? C'est pas à vous qu'on aurait  
3 parlé de ça?
- 4 R. Certainement pas à moi. Je comp... un, je connais  
5 pas ça, puis deux, ce que vous me dites, c'est que  
6 la technologie qui aurait coûté moins cher,  
7 c'est... c'est si... si je comprends bien ce que  
8 vous me dites, vous me dites la technologie qui  
9 aurait coûté moins cher, c'est celle que Roche  
10 proposait.
- 11 Q. **[693]** Non, mais il y avait trois possibilités.
- 12 R. Oui, mais dans ce que vous me dites...
- 13 Q. **[694]** On peut reculer. On va aller la voir, le  
14 document...
- 15 R. O.K. Parce que, honnêtement, là...
- 16 Q. **[695]** ... vous allez pouvoir le lire.
- 17 R. ... au niveau technique, là, je peux pas vous  
18 aider.
- 19 Q. **[696]** O.K. Mais vous avez pas souvenir de ça?
- 20 R. Non.
- 21 Q. **[697]** O.K. Puis, est-ce que... est-ce que... parce  
22 que... pardon, je m'excuse. Donc, pas de  
23 représentations à cet égard-là. Est-ce que ça  
24 aurait... est-ce qu'il aurait pu, Marc-Yvan, vous  
25 dire : « Écoute, il y a des choses que je veux

1 parler... » en dehors de la réunion que vous avez  
2 peut-être souvenir d'avoir organisée, est-ce qu'il  
3 aurait pu vous demander : « Je veux parler à tes  
4 gens techniques, » et que là, vous auriez organisé  
5 une autre rencontre entre gens techniques de même  
6 niveau?

7 R. Je... je crois pas parce que l'habitude, quand je  
8 parle à Marc-Yvan, c'était plus pour savoir où en  
9 est un tel dossier. Il n'y a jamais eu de  
10 discussions techniques.

11 Q. [698] Ou...

12 R. Ni avec moi, entre lui et moi, ni me demandant une  
13 discussion technique avec quelqu'un d'autre.

14 Q. [699] O.K. Mais là, par contre, vous avez dit que  
15 quand il vous a parlé, vous... il y a eu une  
16 rencontre par la suite. Donc, il vous parlait,  
17 parce que vous... O.K. Allez-y, expliquez.

18 R. Ce que je vous ai dit, c'est que lorsque j'ai reçu  
19 un appel de monsieur Côté, j'étais au fait du  
20 dossier. Il faut s'entendre à être au fait du  
21 dossier...

22 Q. [700] Hum, hum.

23 R. ... parce que la ministre m'avait parlé du dossier  
24 de Cloridorme, qu'elle avait eu un appel de la  
25 mairesse. Lorsque monsieur Côté m'a appelé, c'est

1 ce que je lui ai dit. J'ai dit : « La mairesse a  
2 appelé la ministre. » Mais sur le plan de rencontre  
3 ou... il a pas été question de ça.

4 Q. [701] Donc, lui, il fait un simple suivi?

5 R. Oui. Exact.

6 Q. [702] Il vous demande juste où est-ce que c'en est?

7 R. Exact.

8 Q. [703] Et là, il y a une rencontre qui se... qui  
9 arrive par la suite?

10 R. Cette rencontre-là, elle est probablement à la  
11 demande de la ministre...

12 Q. [704] O.K.

13 R. ... ou de l'attaché politique qui veut faire  
14 avancer le dossier, puis que, forcément, il y avait  
15 certains problèmes. On l'a vu dans... on l'a  
16 constaté, là, dans les différentes notes que vous  
17 m'avez montrées.

18 Q. [705] Qu'il y avait des problèmes?

19 R. Bien, problèmes ou des enjeux, là.

20 Q. [706] O.K. Je vais déposer cette pièce. Ça va être  
21 179P-1922?

22 LA GREFFIÈRE :

23 C'est exact, Madame.

24 Me ELIZABETH FERLAND :

25 Parfait.

- 1 179P-1922 : Fiche de conformité normative et  
2 d'appréciation technique - Cloridorme  
3
- 4 Q. [707] Je vais vous parler d'un autre dossier auquel  
5 vous avez fait référence un peu plus tôt.
- 6 R. Oui.
- 7 Q. [708] Saint-Siméon.
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [709] Vous...
- 10 R. Oui, oui, oui.
- 11 Q. [710] Oui?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. [711] Vous avez souvenir de Saint-Siméon?
- 14 R. Écoutez, Saint-Siméon, ce que... ma compréhension  
15 des choses, c'est qu'il y a eu, fort probablement,  
16 une discussion entre la ministre et le maire dans  
17 un... dans le cadre d'une activité de financement  
18 où elle était. Est-ce que c'est à un de ses soupers  
19 à elle ou c'est dans un... un des vingt (20) autres  
20 qu'elle... qu'elle faisait dans l'année? Et je  
21 comprends que, par la suite, je suis intervenu  
22 dans... davantage comme suivi de dossier auprès  
23 de... de l'attaché politique au dossier.
- 24 Q. [712] Vous êtes intervenu? Que...
- 25 R. Pour savoir où en était rendu parce que je

1           comprends que dans ce dossier-là il y avait une  
2           aide majorée.

3           Q. **[713]** Il y avait une aide majorée.

4           R. Qui était demandée et que la ministre souhaitait  
5           donner.

6           Q. **[714]** Donc, ça, vous avez souvenir de ça?

7           R. Oui. Oui, oui.

8           Q. **[715]** Et avez-vous souvenir que c'était pas tout à  
9           l'aide... le pourcentage d'aide à laquelle (sic)  
10          arrivait le Ministère?

11          R. Qu'est-ce que vous voulez dire?

12          Q. **[716]** Bien, parce que tout à l'heure on a... on a  
13          expliqué longuement, puis les témoins avant vous  
14          l'ont fait, c'est que les ministères... le  
15          Ministère entre le dossier, ça... supposons, en eau  
16          c'est cinquante pour cent (50 %).

17          R. Oui.

18          Q. **[717]** Eux, en faisant leur... en entrant les  
19          données dans le système, ils arrivent, par exemple,  
20          à une aide majorée de soixante... soixante-sept  
21          pour cent (67 %). Et vous, dans ce dossier-là, est-  
22          ce que vous avez conscience qu'eux arrivaient à,  
23          par exemple, soixante-sept (67), là, on vérifiera  
24          les statistiques, mais... et que vous vouliez, par  
25          exemple, quatre-vingts (80). Avez-vous le souvenir

1 que c'était pas tout à fait le même montant?

2 R. Dans ce dossier-là, pas nécessairement, Madame la  
3 Présidente, mais, par contre, ce que je vais vous  
4 dire c'est que, de mémoire, la Municipalité avait  
5 eu une lettre à cinquante pour cent (50 %). Je  
6 pense. Et ce dossier-là, pour la Municipalité,  
7 était inacceptable, ils arrivaient à... à faire  
8 passer ça auprès de la population.

9 Est-ce que, dans les discussions qui ont eu  
10 lieu, il a été question d'une aide majorée à  
11 quatre-vingts pour cent (80 %), qui leur  
12 permettrait de souffler plutôt que les calculs du  
13 Ministère, qui arrivaient à soixante-douze (72) ou  
14 soixante-sept (67), comme vous le mentionnez? C'est  
15 possible.

16 Q. **[718]** Est-ce que vous avez souvenir d'avoir eu une  
17 intervention de monsieur Côté dans ce dossier-là?

18 R. La seule intervention que j'ai eue de monsieur Côté  
19 c'est pour savoir où en était rendu le dossier.  
20 Mais ma compréhension c'est que ce dossier-là, à ce  
21 moment précis-là, il était en route, en route, dans  
22 le sens que la ministre avait manifesté le désir de  
23 les aider à hauteur de... vous, vous me parlez de  
24 quatre-vingts (80), là, en tout cas, à une hauteur  
25 autre que le cinquante pour cent (50 %), là.



1 Q. **[719]** On va prendre la pièce. Il s'agit de l'onglet  
2 4 et c'est la pièce qui a déjà été produite sous la  
3 cote 167P-1823. Oui, c'est bon. Donc, ce dossier-  
4 là, pour le regarder un peu ensemble, on va avancer  
5 à la page 8 du document, s'il vous plaît. Parfait.  
6 On a un courriel du huit (8) mars deux mille sept  
7 (2007). Il s'agit d'un courriel entre André Gagnon  
8 et Yvan Dumont. C'est des gens qui étaient au sein  
9 du ministère, est-ce que les noms vous...

10 R. Yvan Dumont, oui; André Gagnon, aucune idée.

11 Q. **[720]** O.K. On voit qu'il s'agit d'un... un peu d'un  
12 compte rendu de la situation du dossier de Saint-  
13 Siméon. Si on descend un petit peu l'écran, s'il  
14 vous plaît. On voit qu'il explique qu'il a procédé  
15 à :

16 [...] l'analyse de l'impact de la  
17 réalisation de ce projet sur la  
18 situation financière actuelle de la  
19 Municipalité selon la méthode établie  
20 et normalement reconnue aux fins  
21 d'évaluation de demande de taux d'aide  
22 accru. Le résultat de cette analyse  
23 est présenté sous la forme du tableau  
24 standard joint en annexe.

25 Et là, ensuite, il détaille un petit peu l'impact.

1 Les calculs découlant de l'application  
2 du taux d'aide de base de 50 %,  
3 permettent de constater que les seuils  
4 critiques (fixés à 7 %) associés aux  
5 deux critères de référence ne sont pas  
6 atteints.

7 Est-ce que vous comprenez ce que ça veut dire ça?

8 Non?

9 R. Non, mais oui. Dans le sens qu'il doit parler  
10 des... du taux sur... l'impact sur le compte de  
11 taxes puis d'un autre critère. Mais je comprends  
12 que ça doit être de ça il parle, de...

13 Q. **[721]** Et quand il dit « ils sont pas atteints », ça  
14 veut dire qu'on les dépasse pas, c'est ça?

15 R. C'est-à-dire que ce que ça veut dire, probablement,  
16 c'est que le seuil de six cents dollars (600 \$) est  
17 pas atteint. Est-ce qu'il est à cinq cent quatre-  
18 vingts (580)? Ça, je le sais pas.

19 Q. **[722]** Mais il est pas atteint.

20 R. Il est à six cents (600).

21 Q. **[723]** Là il continue en disant :

22 Ce constat s'appuie principalement sur  
23 le faible niveau d'endettement actuel  
24 de la Municipalité (0,62 %), ainsi que  
25 sur une charge fiscale (avant et après

1 réalisation du projet) jugée

2 « raisonnable ».

3 Ainsi, il continue en disant :

4 Je recommande donc que l'aide  
5 financière à accorder dans le cadre de  
6 ce projet soit basée sur le taux  
7 d'aide standard de 50 % et à moins de  
8 directive contraire de préparer les  
9 documents habituels en conséquence.

10 C'est ce à quoi je faisais référence. Avez-vous  
11 souvenir que la position du Ministère était à  
12 l'aide standard en eau qui est de cinquante pour  
13 cent (50 %) ?

14 R. Bien, comme je vous ai mentionné tout à l'heure,  
15 Madame la Présidente, je pensais même moi qu'il y  
16 avait eu déjà une lettre.

17 Q. **[724]** Une lettre?

18 R. Ce que j'ai mentionné tout à l'heure, je croyais  
19 même que la municipalité avait déjà reçu une lettre  
20 d'intention de cinquante pour cent (50 %) puis que  
21 ça passait pas la rampe. C'est ça que j'ai  
22 mentionné tout à l'heure.

23 Q. **[725]** O.K. Donc, c'est ce à quoi vous faisiez  
24 référence. Et on voit, par la suite, aux pages 10  
25 et suivantes, la fiche synthèse qui est datée de

1           quelques jours plus tard, soit le treize (13) mars  
2           deux mille sept (2007). Ça, c'est le fameux  
3           document que vous aviez dans la pochette? Peut-être  
4           juste... parce que ce matin, on n'en a pas regardé  
5           ensemble.

6           R. Ça ressemble à ça.

7           Q. **[726]** Ça ressemble à ça?

8           R. Oui.

9           Q. **[727]** Si on descend un peu, là, vous me direz si  
10          ça... ça correspond à vos souvenirs. Peut-être  
11          continuer, on va aller où est-ce qu'on voit le coût  
12          du projet, peut-être ça va vous aider.

13          R. C'est peut-être le tableau, là.

14          Q. **[728]** Oui.

15          R. On a l'habitude d'avoir un tableau.

16          Q. **[729]** Oui, ça s'en vient.

17          R. O.K.

18          Q. **[730]** Comme ça ici, là? Avec des chiffres, si on  
19          descend un petit peu, on voit le partage des coûts  
20          proposé par le Ministère.

21          R. Continuez encore, s'il vous plaît.

22          Q. **[731]** Et là, on voit que...

23          R. Non.

24          Q. **[732]** ... attendez, juste avant. On voit : « Un  
25          taux de quatre-vingts pour cent (80 %) a été

1 utilisé pour déterminer le partage des coûts  
2 proposé par le Ministère. » Donc, là, en quelques  
3 jours, on oublie le cinquante pour cent (50 %) puis  
4 on revient avec le quatre-vingts pour cent (80 %).  
5 Est-ce que c'est... c'est le tableau que vous aviez  
6 en tête ou vous aviez autre chose?

7 R. J'ai autre chose parce qu'habituellement, il y  
8 avait comme un... un genre de grille qui donnait  
9 l'impact sur le compte de taxes des contribuables.

10 Q. **[733]** O.K. Si on va à la page 18, vous me direz si  
11 c'est... c'est ça. Ce tableau-ci?

12 R. Ça ressemble à ça, oui.

13 Q. **[734]** O.K. Donc ça, vous avez souvenir d'avoir ça  
14 dans la pochette?

15 R. Habituellement, de façon générale, oui.

16 Q. **[735]** Donc, vous avez ce document-là qui vous dit  
17 un petit peu l'impact. Vous avez la fiche synthèse  
18 qu'on a vue un peu plus tôt et il y a un... il y a  
19 un projet de recommandation, c'est ça, une lettre?

20 R. Oui. C'est ça, oui.

21 Q. **[736]** Qui, si on regarde à la page suivante, qui  
22 représenterait la réalité?

23 R. Pardon? Excusez-moi, là.

24 Q. **[737]** Non, je parlais... qui... descendre encore.  
25 Ça ressemblerait à ça?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[738]** Parfait. Donc, dans ce dossier-là, est-ce  
3 qu'il y a eu d'autres demandes? Parce que ça s'est  
4 pas terminé à quatre-vingts pour cent (80 %), ça a  
5 continué à augmenter dans le temps...
- 6 R. Je le sais pas.
- 7 Q. **[739]** ... le taux d'aide?
- 8 R. O.K. Je le savais pas.
- 9 Q. **[740]** Vous avez pas souvenir de ça?
- 10 R. Non.
- 11 Q. **[741]** Parce qu'on a des lettres. Si on va à un  
12 autre document, l'onglet 5, Madame Blanchette, s'il  
13 vous plaît. Parfait. Et on va se diriger vers la  
14 page 4. Toujours dans le même dossier. On est rendu  
15 le vingt et un (21) janvier deux mille huit (2008).  
16 On écrit au maire Pierre Asselin de Saint-Siméon.  
17 On descend un petit peu plus bas. Et là, on lui dit  
18 que... juste un instant... bon, ici, à vrai dire on  
19 dit qu'on... non, pardon, je m'excuse c'est mon  
20 erreur, on dit qu'on ne peut donner suite parce que  
21 lui, il avait demandé à quatre-vingt-dix pour cent  
22 (90 %). Aucun souvenir non plus?
- 23 R. C'est possible, mais si vous me permettez...
- 24 Q. **[742]** Oui.
- 25 R. ... j'aimerais ça qu'on revienne dans le tableau.

1 Q. **[743]** Oui, on va y retourner.

2 R. Où je vous parlais de la grille, là. Parce qu'il  
3 m'est apparu quelque chose d'assez évident.

4 Q. **[744]** Parfait.

5 R. Je suis pas un spécialiste en... en calcul, mais...  
6 O.K. Bougez pas, s'il vous plaît.

7 Q. **[745]** Oui.

8 R. Voyez-vous, là, dans ce dossier-là, le compte de  
9 taxes des... d'un usager est de mille cent quatre-  
10 vingt-sept dollars (1187 \$). Avec le taux d'aide  
11 qu'on anticipe à quatre-vingts pour cent (80 %), on  
12 se ramasse avec un compte de taxes pour les usagers  
13 à mille quatre cent deux dollars (1402 \$). Voyez-  
14 vous?

15 Q. **[746]** Oui.

16 R. Et la moyenne est de mille quatre cent soixante-  
17 trois dollars (1463 \$). Alors, c'est probablement  
18 la raison principale pour laquelle la ministre a  
19 donné le taux d'aide majoré. J'ai pas fait de  
20 calcul, là, mais si vous enlevez trente pour cent  
21 (30 %)... au lieu... autrement dit, si vous passiez  
22 de cinquante (50)... de quatre-vingts (80) à  
23 cinquante (50), puis vous prenez ce trente pour  
24 cent (30 %), là, et que vous l'appliquez sur le  
25 compte de taxes, vous seriez probablement à mille

1 six cents (1600) ou mille sept cents dollars  
2 (1700 \$) de compte de taxes.

3 Q. [747] On serait encore plus... donc, vous pensez  
4 que ça pourrait être un des facteurs...

5 R. C'est sûr.

6 Q. [748] ... qui auraient favorisé...

7 R. C'est sûr que c'est probablement le principal  
8 facteur.

9 Q. [749] Si on descend juste un petit peu plus bas à  
10 cette page-là, on voit que c'est pas signé. C'est  
11 ce dont on parlait. Là, on a un exemple où les gens  
12 à l'intérieur même du ministère ne signent pas?

13 R. Hum, hum.

14 Q. [750] Est-ce que vous avez mentionné ceci à madame  
15 Normandeau?

16 R. Est-ce que je lui ai mentionné, je me souviens pas,  
17 mais si...

18 Q. [751] Oui?

19 R. ... si vous me permettez, à moins que je comprenne  
20 pas, mais il y a des gens qui ont signé, là.

21 Q. [752] Non, tout à fait, sauf que ce qu'on voit  
22 c'est que le directeur de service des programmes  
23 lui a pas signé, Jean-Pierre Beaumont?

24 R. O.K., O.K. Est-ce que je lui ai mentionné, non,  
25 probablement pas. Tout simplement parce que je suis



1 même pas sûr que j'ai remarqué ça.

2 Q. [753] Donc, quand... quand... si on revient à ce  
3 qu'on a dit...

4 R. Je vous dirais oui, si je me souviens qu'il voulait  
5 pas signer, mais dans les faits je peux pas  
6 affirmer quelque chose que je suis pas sûr.

7 Q. [754] Donc, tout...

8 (14:39:44)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [755] Est-ce qu'on doit comprendre que les  
11 signatures des fonctionnaires qui étaient chargés  
12 des projets n'avaient aucune importance pour vous?

13 R. Non. Je vous dis juste que je suis pas capable  
14 d'affirmer sous serment que j'ai mentionné à madame  
15 Normandeau que monsieur Beaumont a pas signé. Je  
16 suis pas capable d'affirmer ça.

17 Me ÉLIZABETH FERLAND :

18 Q. [756] C'est un dossier où Roche était le consultant  
19 de la municipalité?

20 R. Oui, oui.

21 Q. [757] Puis vous avez mentionné que si vous avez eu  
22 un téléphone c'était juste pour un suivi?

23 R. Exact.

24 Q. [758] Il y a pas eu... il y a pas eu d'autres  
25 choses?

1 R. Non, je me souviens pas d'avoir fait, la seule  
2 chose que je me souviens c'est d'avoir parlé à la  
3 ministre, la ministre était... avait rencontré le  
4 maire, elle souhaitait aider la municipalité et  
5 j'ai probablement fait le suivi à cette époque-là  
6 avec Vincent Lehouillier.

7 Q. **[759]** O.K. Alors, quand monsieur Côté témoigne  
8 devant les commissaires et qu'il dit se souvenir de  
9 vous avoir questionné et... de vous avoir  
10 questionné parce que le maire de Saint-Siméon c'est  
11 quelqu'un qui connaissait très bien et qu'il vous a  
12 questionné sur la règle des taux, parce qu'il se  
13 demandait pourquoi eux il était pas capable d'avoir  
14 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), vous avez pas  
15 souvenir vous qu'il vous ait questionné là-dessus?

16 R. J'ai pas souvenir, mais si lui l'affirme ça doit  
17 être vrai.

18 Q. **[760]** Donc, si lui l'affirme ça doit être vrai?

19 R. Bien je vois pas pourquoi qu'il dirait ça si  
20 c'était pas vrai.

21 Q. **[761]** Donc, il vous appelle pas juste pour faire  
22 des suivis?

23 R. Bien je vous dis que règle générale c'est le cas.

24 Q. **[762]** O.K.

25 R. Ce qu'il y a dans ce dossier-là il a pu me demander

1           pourquoi pas quatre-vingt-dix (90), parce que c'est  
2           ça que vous semblez me dire.

3           Q. **[763]** Non, mais lui il a dit qu'il vous a  
4           questionné pour savoir, je pense que Saint-Irénée  
5           avait eu quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) puis  
6           il vous a questionné pour savoir comment ça  
7           fonctionnait pourquoi Saint-Siméon avait pas ça?

8           R. C'est possible. C'est possible, mais honnêtement  
9           vous me demandez de revenir dans le temps que...  
10          mais s'il l'affirme ça doit... ça doit être le cas,  
11          je vois pas pourquoi qu'il affirmerait ça si c'est  
12          pas le cas.

13          Q. **[764]** Est-ce qu'il y a d'autres sujets qui auraient  
14          pu vous poser, parce que, là, lui affirme avoir  
15          demandé ça, vous dites qu'il a peut-être fait des  
16          suivis, est-ce que c'est possible qu'il vous ait  
17          également appelé de façon peut-être plus précise  
18          dans les dossiers?

19          R. Non, parce que monsieur Côté quand on se parlait...  
20          on se parlait de bien d'autres choses que des  
21          dossiers infrastructures. Comme je mentionnais,  
22          Madame la Présidente, ce matin, on est des amis,  
23          alors, on partageait notre vision politique de la  
24          situation comment ça allait, et caetera, et  
25          caetera. Et par respect pour moi puis de toute

1 manière je n'étais pas dans les dossiers  
2 infrastructures. Alors, quand il m'appelait sur un  
3 dossier c'était pour savoir où en est rendu le  
4 dossier. Alors, c'est dans ce sens-là que les  
5 interventions ont toujours porté de monsieur Côté.

6 Q. [765] Puis quand il vous pose des questions sur la  
7 majoration ou la bonification du taux d'aide et que  
8 vous lui répondez, est-ce que vous avez le droit de  
9 donner ces informations-là à quelqu'un qui est à  
10 l'externe comme ça?

11 R. En fait les informations au ministère ce sont tous  
12 des informations qui sont publiques, dans le sens  
13 qu'un maire, un député appelle, toutes ces  
14 informations vont être données à n'importe qui.

15 Q. [766] O.K. Donc, vous me dites que c'est donné à  
16 n'importe qui, la façon dont le ministère arrive  
17 avec un pourcentage qui est un... qui est un...  
18 disons dans ce cas-ci on s'est rendu en haut de  
19 quatre-vingt-dix pour cent (90 %), on arrive à un  
20 pourcentage et on y arrive par un taux majoré avec  
21 les algorithmes du ministère et par un taux  
22 discrétionnaire de la ministre, ça vous dites que  
23 c'était connu de tous, c'est de l'information  
24 publique?

25 R. Il y a deux éléments, Madame la Présidente, si vous

1 me permettez, la première des choses, c'est que je  
2 me souviens très bien que la ministre dans le cadre  
3 d'un congrès de la FQM ou de l'UMQ, mais je pense  
4 que c'était plus le FQM, parce que le FQM regroupe  
5 davantage les petites municipalités du Québec. Elle  
6 avait elle-même fait l'annonce qu'elle avait obtenu  
7 du Conseil du trésor la possibilité de pouvoir  
8 majorer des taux... des taux d'aide, ça c'est le  
9 premier point, selon des critères. Et l'autre chose  
10 que je veux mentionner, c'est que les ingénieurs au  
11 ministère ou à la direction des infrastructures  
12 étaient en contact avec les ingénieurs du privé et  
13 des municipalités. Puis ça, ça formait, je pense,  
14 c'était le Cyrano ou il y a un nom qui était donné  
15 à ça, où toute cette information-là était échangée.  
16 C'est... il y a pas d'information confidentielle.

17 Q. **[767]** Mais qu'est-ce qui est... Soyez plus précis.  
18 Moi, j'ai besoin de com...

19 R. Bien, je vais vous donner un exemple. La ministre  
20 obtient du Conseil du trésor la possibilité de  
21 façon discrétionnaire de majorer des taux, des taus  
22 d'aide.

23 Q. **[768]** Oui.

24 R. D'une part. À l'interne, au ministère, on dit :  
25 « Il y a la règle du six cents dollars (600 \$),

1 l'impact sur le compte de taxes. »

2 Q. [769] Hum, hum.

3 R. Il y a la règle de la richesse relative de la MRC,  
4 la richesse relative de la région, et caetera, et  
5 caetera.

6 Q. [770] Oui.

7 R. Ces informations-là, ce sont exactement les  
8 informations que je vous dis qui étaient partagées.

9 Q. [771] Mais ça, on parle de... de règles que le  
10 ministère s'est établi...

11 R. Oui.

12 Q. [772] Mais moi, ce que je vous demande, parce que  
13 dans ce dossier-là, on est allé encore plus loin,  
14 on... on... on a un discrétionnaire qui s'applique  
15 au-delà du... du compte de taxes, là, quand on  
16 augmente... Vous êtes pas d'accord? Parce qu'on  
17 prend...

18 R. Du compte de taxes, oui.

19 Q. [773] Bon.

20 R. Mais si vous prenez la taxation moyenne de la MRC,  
21 la réponse est non.

22 Q. [774] O.K. Ça fait que c'est toujours juste sur ces  
23 chiffres-là?

24 R. Bien, pas... bien, dans ce cas-ci... ce que je veux  
25 dire, c'est que je constate comme vous que la

1 hausse est d'environ deux cent vingt-cinq dollars  
2 (225 \$) sur le compte de taxes. O.K.? Mais le  
3 compte de taxes moyen de la MRC...

4 Q. [775] Je suis d'accord.

5 R. Alors, il... il y avait différents niveaux comme  
6 ça. Moi, ça a toujours été ma compréhension des  
7 choses.

8 Q. [776] Sauf qu'on en a parlé ensemble ce matin puis,  
9 à moins qu'on ait pas parlé de la même chose, mais  
10 on a compris que, parfois, ils vous arrivent avec  
11 des chiffres et ils ont fait leurs calculs, ils  
12 arrivent à un pourcentage. Vous avez dit que vous  
13 avez eu des discussions avec madame Normandeau en  
14 disant : « Écoute, ici, on se rend pas au quatre-  
15 vingts pour cent (80 %) que tu souhaitais, ou que  
16 la municipalité souhaitait, on a un problème. » Là,  
17 on finit à quatre-vingts pour cent (80 %), on finit  
18 par s'entendre, on augmente l'aide à quatre-vingts  
19 pour cent (80 %). Ça, elle expliquait comment elle  
20 fait... Parce que là, on n'est plus dans ces  
21 chiffres-là. Là, on est en dehors de ça. On  
22 l'augmente pour d'autres raisons. On a parlé  
23 ensemble, par exemple, si la municipalité a un  
24 camion de pompier, si elle a plein d'autres  
25 éléments que... et que vous êtes à l'écoute de ça.

1 R. Madame la Présidente, je comprends pas vraiment,  
2 là.

3 Q. [777] O.K.

4 R. Vous allez devoir me... Moi, ce que je vous dis...

5 Q. [778] Oui.

6 R. Ce que je vous ai dit ce matin, c'est qu'il y avait  
7 des règles au Ministère; ça, c'est une chose. Puis,  
8 ensuite de ça, les... les règles au Ministère qui  
9 ont été établies par les fonctionnaires ne tenaient  
10 pas compte des impacts de d'autres décisions  
11 gouvernementales qu'il pouvait y avoir sur les  
12 municipalités. C'est ce que je vous ai dit ce  
13 matin.

14 Je vous ai également dit ce matin qu'il y  
15 avait différentes tribunes où la ministre  
16 échangeait avec les maires, dont la table Québec -  
17 municipalités, la table Québec - régions, et  
18 caetera, et caetera.

19 Il y avait également une fois par trois  
20 mois des genre de colloques de MRC où les préfets,  
21 pour la majorité sont pas des préfets élus, donc  
22 c'était des maires qui... qui se retrouvaient là.  
23 Et à toutes les occasions possibles, les maires  
24 nous soulignaient des décisions que le gouvernement  
25 prenait qui avaient un impact sur les



1 municipalités. Alors, là, je ferme la parenthèse  
2 là-dessus.

3 Dans les calculs ou la grille qui dit c'est  
4 six cents dollars (600 \$), s'il y a pas six cents  
5 dollars (600 \$) on... on... les fonctionnaires  
6 disaient : « On n'accroît pas le taux d'aide. » Ça,  
7 c'est une chose. Il y avait aussi le taux de  
8 taxation général dans une MRC. Ce que je vous dis  
9 dans ce dossier-là, en le regardant à l'oeil nu,  
10 c'est que malgré le taux d'aide de quatre-vingts  
11 pour cent (80 %), les gens arrivaient à un niveau  
12 de taxation qui était selon la moyenne de la MRC.  
13 C'est... c'est juste ça que j'ai dit.

14 Q. **[779]** O.K.

15 R. Et je vous ai dit, si vous enlevez le quatre-vingts  
16 (80) puis vous... vous arrivez à un taux d'aide à  
17 cinquante pour cent (50 %), Madame la Présidente,  
18 j'aurais aimé ça qu'on... qu'on me montre c'est  
19 quoi le résultat. Parce que, d'après moi, ça devait  
20 être seize cents (1600) ou dix-sept... ou dix-sept  
21 cents dollars (1700 \$), et là, vous êtes au-dessus  
22 de la moyenne de la MRC. C'est... c'est juste ça  
23 j'ai dit.

24 Q. **[780]** O.K. De toute façon, on va avoir la chance  
25 d'en voir d'autres tableaux comme ça puis on va

1 voir si... si... si ça fonctionne. Monsieur Côté a  
2 également témoigné à l'effet que, dans ce dossier-  
3 là, il a... il a suggéré au maire de... d'aller à  
4 une des activités organisées pour madame  
5 Normandeau. Est-ce que vous avez entendu qu'il a  
6 dit ça?

7 R. J'ai entendu qu'il a dit ça puis je crois vous  
8 avoir dit également ce matin, à travers les  
9 différentes choses, qu'il me semble...

10 Q. **[781]** L'avoir vu.

11 R. ... l'avoir vu.

12 Q. **[782]** Parfait. Il a dit, il a été questionné et il  
13 a dit que « grâce à ses contacts privilégiés avec  
14 la ministre et monsieur Lortie - c'est-à-dire vous  
15 - il a favorisé justement le contact avec le maire  
16 et le cabinet. » Est-ce que vous êtes d'accord avec  
17 ça?

18 R. Bien, le fait qu'il soit en activité de  
19 financement, je dirais « oui », je suis d'accord  
20 avec ce que vous dites.

21 Q. **[783]** O.K. Et comment ça a favorisé?

22 R. Bien, ce que je comprends, c'est que le maire a pu  
23 parler avec la ministre puis, par la suite, la  
24 ministre a pris la décision de vouloir les aider.

25 Q. **[784]** Donc...

- 1 R. C'est dans ce sens-là.
- 2 Q. [785] Et avant d'arriver à l'activité, est-ce que  
3 monsieur Côté vous avait avisé que le maire allait  
4 être là?
- 5 R. Peut-être, mais peut-être pas, je sais... mais  
6 honnêtement, je peux pas vous répondre à ça.
- 7 Q. [786] Pourquoi? Vous avez pas de souvenir?
- 8 R. Bien, parce que je suis pas capable. Hum, hum.
- 9 Q. [787] O.K. Il a été question de d'autres dossiers  
10 ici, beaucoup d'autres. Je vais faire référence à  
11 trois, puis je vais vous parler des trois ensemble,  
12 vous allez comprendre.
- 13 R. O.K.
- 14 Q. [788] Il y a eu le dossier Rivière-au-Renard. Est-  
15 ce que vous connaissez Rivière-au-Renard?
- 16 R. Je connais Rivière-au-Renard, le dossier, je le  
17 connais pas, mais si ma mémoire est bonne, c'est  
18 pas... je me demande si c'est pas quand il y avait  
19 eu des dégâts majeurs dans ce coin-là, mais je suis  
20 pas sûr, là.
- 21 Q. [789] O.K.
- 22 R. Mais, c'est tout des dossiers en Gaspésie ça.
- 23 Q. [790] Marian, c'est en Gaspésie?
- 24 R. C'est plus qu'en Gaspésie, Marian.
- 25 Q. [791] C'est pas mal là. Et Cap-aux-Meules/Fatima,

1           ça, c'est...

2           R. Ça, c'est aux Îles-de-la-Madeleine.

3           Q. **[792]** Ça, c'est aux îles.

4           R. Oui.

5           Q. **[793]** Il s'agit de trois dossiers qui arrivent à  
6           une période... écoute, on va passer, là, à travers,  
7           mais il y en a qui ont été plus courts, il y en a  
8           qui ont été plus longs, mais ils ont tous été en  
9           processus d'avancement pendant l'année deux mille  
10          huit (2008).

11          R. O.K.

12          Q. **[794]** Et il y a des... tous ces dossiers-là ont  
13          fait l'objet d'avancement dans les dossiers et  
14          d'aide accordée additionnelle. Il y en a un qui est  
15          comme, par exemple, Rivière-au-Renard, on a eu un  
16          taux d'aide exceptionnel de quatre-vingts pour cent  
17          (80 %). Est-ce que... est-ce que vous savez... est-  
18          ce que vous avez souvenir qu'à cette période-là le  
19          cabinet et la ministre avaient le droit d'accorder  
20          de l'aide additionnelle dans les dossiers?

21          R. La seule réponse que je vois, c'est « oui ».

22          Q. **[795]** Est-ce que vous... est-ce que vous vous  
23          souvenez que pendant toute la période que vous avez  
24          été là, la ministre avait un pouvoir  
25          discrétionnaire?

- 1 R. Pas mal, oui.
- 2 Q. **[796]** Oui.
- 3 R. Oui. Dans... selon moi, là.
- 4 Q. **[797]** Oui. Ça fait que jamais... c'est plus tard  
5 que ça a été modifié, mais là, vous étiez plus au  
6 Ministère.
- 7 R. Mais, moi, la période où j'ai été là, j'ai jamais  
8 eu connaissance que cette discrétion-là ne pouvait  
9 pas s'appliquer.
- 10 Q. **[798]** O.K. On va regarder Rivière-au-Renard. Il  
11 s'agit de l'onglet 6. C'est un dossier où la firme  
12 de consultants était... était également Roche.
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[799]** Est-ce que vous... est-ce que vous avez  
15 souvenir de discussions avec la firme là-dedans?
- 16 R. Aucune.
- 17 Q. **[800]** Aucune. Est-ce que vous avez une  
18 quelconque... un quelconque souvenir de ce dossier-  
19 là?
- 20 R. Aucune.
- 21 Q. **[801]** Aucun.
- 22 R. Aucun. Pardon.
- 23 Q. **[802]** O.K.
- 24 R. La seule chose...
- 25 Q. **[803]** Oui.

1 R. ... si vous me permettez, Madame la Présidente, où  
2 je suis pas sûr, je sais qu'à un moment donné il y  
3 a eu des grands... des gros dégâts à Gaspé suite à  
4 des pluies abondantes, puis il y avait eu des  
5 tronçons de route puis des... même un pont, puis il  
6 y a différentes choses qui... qui avaient été  
7 endommagées de façon importante, puis je me demande  
8 si c'est pas à travers ça, mais j'émets une  
9 réserve, je suis pas sûr, là.

10 Q. **[804]** Peut-être c'est pas celui-là, mais c'est  
11 quelque chose que vous avez souvenir à Rivière-au-  
12 Renard, c'est ça?

13 R. Oui. Oui, oui. Oui.

14 Q. **[805]** O.K. On va prendre le document, on va se  
15 diriger à la page 7. C'est un dossier qui était  
16 initialement dans le FIMR et qui... il s'est  
17 terminé dans le PIQM.

18 R. O.K.

19 Q. **[806]** Est-ce que... est-ce que, ça, quand un  
20 dossier était transféré d'un programme à l'autre,  
21 est-ce que vous aviez des discussions? Est-ce que  
22 vous étiez partie aux discussions?

23 R. Pas sur ce type de... de... Mais, je comprends  
24 pourquoi ça a été fait, là, mais...

25 Q. **[807]** Quand ça a été fait, c'était pourquoi?

1 R. Mais, je comprends que, dans le FIMR, il y avait  
2 pas d'aide majorée, je pense que c'était juste le  
3 PIQM où on pouvait

4 Q. [808] Comme vous avez dit ce matin.

5 R. ... la ministre pouvait le faire.

6 Q. [809] Donc, ça serait la principale considération  
7 pour laquelle un dossier passerait de FIMR à PIQM?

8 R. Je vous dirais, Madame la Présidente, que, oui,  
9 pour la simple et unique raison que pour ce qui est  
10 des modalités du programme, c'était sensiblement la  
11 même affaire.

12 Q. [810] O.K. Donc, l'application était... c'est  
13 vraiment au niveau de l'aide discrétionnaire?

14 R. De mémoire, oui.

15 Q. [811] À la page 7, on est... le dossier est encore  
16 dans le FIMR, on est le vingt-cinq (25) juin deux  
17 mille huit (2008). On a... on a un paragraphe, dans  
18 la fiche INFRA, si on va au deuxième paragraphe, on  
19 mentionne :

20 Il a été convenu avec le consultant  
21 qu'il y a des ajustements à faire sur  
22 ce document et à ce jour, les  
23 conclusions précises de ce plan  
24 d'intervention ne sont pas encore  
25 établies. De façon préliminaire, on

1                   prévoit que le projet de Rivière-au-  
2                   Renard pourrait avoir une cote de  
3                   priorité de 5 selon les critères  
4                   indiqués pour l'appréciation technique  
5                   des projets (FIMR ou PIQM).

6           Donc, ici, on pense... en tout cas, du moins en  
7           premier lieu, qu'on serait... on serait pas dans  
8           une priorité 1 ou 2?

9           R. Oui, et puis?

10          Q. **[812]** Non, non, mais je vous pose la question.

11          R. Non, mais c'est parce qu'en deux mille huit (2008),  
12          ma compréhension des choses c'est que, des  
13          priorités 1 et 2, il y en avait pas mal moins, là.

14          Q. **[813]** Il y en avait moins?

15          R. Bien, pour ne pas dire ils avaient pas mal tous été  
16          réglés avec les sommes d'argent que... des  
17          infrastructures qui avaient émis depuis deux mille  
18          cinq (2005).

19          Q. **[814]** O.K. Comment on peut réconcilier... Là on est  
20          en deux mille huit (2008), le dossier a été ouvert  
21          deux mille... en tout cas, du moins la réception de  
22          la demande a été faite le premier (1er) octobre  
23          deux mille sept (2007). On va aller à la première  
24          page de ce document, s'il vous plaît. On voit que  
25          la demande est dans le FIMR et on voit une (sic)



1 ordre de priorité du requérant qui est de 1. Est-ce  
2 que ça arrivait souvent?

3 R. Si je comprends bien la fiche...

4 Q. **[815]** Oui.

5 R. ... quand on dit que la priorité du requérant c'est  
6 la priorité de la Ville, si je comprends bien.

7 Q. **[816]** Non, mais c'est... c'est la priorité qui est  
8 inscrite au dossier puis là on a inscrit « priorité  
9 1 ».

10 R. Je com... Expliquez-moi. Moi, ma compréhension...

11 Q. **[817]** Bien, c'est vous qui était (sic) au  
12 ministère, je vous pose la question.

13 R. Non, mais, pour moi, l'ordre de priorité du  
14 requérant... c'est qui le requérant?

15 Q. **[818]** C'est pas l'analyse qui a été faite, ça  
16 serait la Municipalité, selon vous?

17 R. Bien, c'est ce que je pense.

18 Q. **[819]** Parfait. Donc, ça pourrait expliquer pourquoi  
19 le Ministère voit ça comme une priorité 5 et que la  
20 Ville voit ça comme une priorité 1.

21 R. Les Municipalités, Madame la Procureure, toutes  
22 (sic) leurs dossiers c'est des priorités 1. Mais,  
23 honnêtement, vous demandez... je sais pas c'est qui  
24 l'ordre de... l'ordre de priorité du requérant,  
25 c'est définiti... pardon, définitivement pas la

1 ministre, là. La requérante, là.

2 Q. **[820]** Non, non, mais, moi, je vous demandais si...

3 R. O.K. Mais je présume que c'est la Ville.

4 Q. **[821]** Parfait. Et, dans ce dossier-là, avez-vous  
5 connaissance d'avoir eu des discussions sur... Du  
6 tout? Puisque vous avez aucun souvenir de ce  
7 dossier-là, c'est ça?

8 R. Du tout. Par contre, il y a des dates là-dedans qui  
9 m'amènent quand même à... à me questionner, là.  
10 Vous dites que le dossier a été déposé au mois  
11 d'octobre ou septembre deux mille sept (2007)?

12 Q. **[822]** Que la réception de la demande est indiquée  
13 au premier (1er) octobre deux mille sept (2007),  
14 oui.

15 R. Exact. Et que le dossier a connu sa fin au mois  
16 d'août deux mille huit (2008) ou quelque chose  
17 comme ça. En deux mille huit (2008).

18 Q. **[823]** Bien, on est pas rendus, en tout cas, à la  
19 fin mais...

20 R. O.K.

21 Q. **[824]** On peut regarder la lettre... la lettre,  
22 effectivement, de promesse, est signée le vingt-  
23 huit (28) juillet deux mille huit (2008).

24 R. O.K. Mais il y aurait à vérifier parce que là il y  
25 a quand même... on est sur une période, à peu près,

1 de dix-huit (18) mois.

2 Q. **[825]** Hum hum.

3 R. Puis je me demande si c'est pas pendant cette  
4 période-là où il y a eu les gros problèmes à  
5 Rivière-au-Renard.

6 Q. **[826]** Oui, sauf que là la date la plus éloignée  
7 était plus prioritaire puis après on tombe dans  
8 moins prioritaire, ça fait que ça... ça va moins...

9 R. Je comprends pas ce que vous voulez dire.

10 Q. **[827]** C'est parce que là si je retiens votre  
11 théorie ça voudrait dire que s'il est arrivé un  
12 dégât, quelque chose qui était priorité 5 tomberait  
13 priorité 1. Est-ce que c'est ce que je comprends de  
14 ce que vous venez de dire?

15 R. Non.

16 Q. **[828]** O.K.

17 R. Ce que j'essaie de dire c'est, sur le document qui  
18 est devant mes yeux, il y a un ordre de priorité du  
19 requérant qui est 1. Le requérant...

20 Q. **[829]** En deux mille sept (2007).

21 R. Oui, c'est ça. Le requérant, ce que je comprends,  
22 était la Municipalité de Gaspé. Parce que Rivière-  
23 au-Renard c'est... ça s'est fusionné, je pense, là,  
24 c'est...

25 Q. **[830]** On voit « Gaspé » en haut, effectivement.

1 R. Bon. O.K. La priorité que le Ministère accordait à  
2 ce projet-là, elle était une priorité 5. C'est ce  
3 que j'ai bien compris.

4 Q. **[831]** Bien, en tout cas, selon un des documents  
5 c'est effectivement ce qui est inscrit sur la fiche  
6 INFRA.

7 R. O.K. Moi, ce que je vous dis, c'est entre la  
8 période où le dossier est entré au Ministère, qu'il  
9 était une priorité 1 mais pour la Ville et le  
10 moment où le dossier a été annoncé, il y a une  
11 période d'à peu près dix-huit (18) mois. Moi, je  
12 vous dis qu'il y aurait lieu de vérifier, pendant  
13 cette période-là si c'est pas là qu'il y a eu bien  
14 des dommages causés par des pluies torrentielles.

15 Q. **[832]** O.K.

16 R. C'est juste ça que je dis.

17 Q. **[833]** Parfait. Je continue dans le dossier à la  
18 page 9. Un petit peu plus loin, oui, ici. On est le  
19 huit (8) juillet deux mille huit (2008). On a les  
20 gens du Ministère, soit Simon Bélanger qui écrit à  
21 Jean-Pierre Beaumont et Yvan Dumont. Et il dit  
22 qu'il prépare les documents selon les critères  
23 spécifiés et :

24 Cependant, veuillez noter que selon le

25 CT [...]

1           Là il y a le numéro.

2                           [...] le CT 206163 du 17 mars 2008, le  
3                           taux d'aide financière peut être  
4                           majoré pour les projets de mise en  
5                           place ou de mise aux normes des  
6                           infrastructures d'approvisionnement en  
7                           eau et de traitement de l'eau potable  
8                           d'interception et d'assainissement des  
9                           eaux usées. Les travaux du projet de  
10                          réaménagement des routes 132 et 197 à  
11                          Rivière-au-Renard ne se retrouvent pas  
12                          dans ces catégories.

13           Est-ce que... qu'est-ce que vous comprenez de... de  
14           ce paragraphe-là?

15           R. Pas grand-chose, pour être honnête, là, laissez-moi  
16           le... le relire, là. Mais ce que je comprends,  
17           c'est qu'ils disent qu'il y a un CT qui est passé  
18           au mois de mars puis que dans ce CT-là, il est  
19           toujours permis - parce que c'est ma compréhension  
20           - de majorer pour la... la mise aux normes ou la  
21           mise en place d'infrastructures  
22           d'approvisionnements en eau potable ou en eaux  
23           usées. Puis que dans le cas du réaménagement des  
24           routes 132 et 197 qui devaient être le projet dont  
25           vous me parlez, il se retrouve pas dans ces

1 catégories-là. C'est ce que je comprends.

2 Q. **[834]** C'est ce qu'on comprend.

3 R. O.K.

4 Q. **[835]** Donc, comment ça se fait qu'on signe une  
5 promesse le vingt-huit (28) juillet - qui est la  
6 dernière page de ce document PDF là... bien c'est  
7 la dernière page. Le vingt-huit (28) juillet, dans  
8 laquelle on annonce au maire une aide financière  
9 majorée. Vous savez pas? Est-ce que vous savez s'il  
10 y a eu un... un problème au niveau du CT, que par  
11 exemple...

12 R. Bien moi, là, ce que vous me... là pièce que  
13 vous... que j'ai pris le temps de lire, là, j'avais  
14 jamais vu ça, là.

15 Q. **[836]** O.K.

16 R. Mais...

17 Q. **[837]** Est-ce qu'il y a des gens, à l'intérieur...  
18 parce que ça arrive dans les trois dossiers que je  
19 vous ai mentionnés. Est-ce que les gens à  
20 l'intérieur du Ministère vous ont avisé que c'était  
21 pas possible?

22 R. Non.

23 Q. **[838]** Non?

24 R. Non.

25 Q. **[839]** Vous avez jamais été avisé de ça?

1 R. Moi, les... l'histoire du CT avec les restrictions  
2 du CT...

3 Q. **[840]** Jamais?

4 R. Non, j'étais pas au courant de ça.

5 Q. **[841]** Et si... et s'il y avait une demande de  
6 modifier le CT, est-ce que vous l'auriez vu passer,  
7 ça?

8 R. Encore là, c'est très relatif parce que lorsque  
9 c'est une décision financière où la ministre signe  
10 ce qu'on appelle un CT pour aller au Conseil du  
11 trésor, ça passait par le cabinet et les CT, dans  
12 ce temps-là, sont signés par la ministre. Lorsque  
13 c'était des CT qu'on appelle d'ordre administratif,  
14 on les voyait pas nécessairement.

15 Q. **[842]** Et qu'est-ce que vous appelez « d'ordre  
16 administratif »?

17 R. Ce que vous m'avez mentionné là, ça en était, là.

18 Q. **[843]** O.K. Donc, dans ce cas-ci, si...

19 R. Mais si... excusez-moi.

20 Q. **[844]** Oui.

21 R. Si, par exemple, dans un programme donné, le  
22 Conseil du trésor disait que si vous donnez une  
23 subvention, par exemple, de plus d'un million via  
24 des programmes aux régions, par exemple, même si le  
25 programme permettait cette aide-là, on devait aller

1 au Conseil du trésor avec ça. Donc, il y a un CT  
2 qui était préparé, qui était signé par la ministre  
3 puis elle allait au Conseil du trésor. Mais si ça a  
4 été ce qui appelait des CT administratifs, ça ne  
5 passait pas nécessairement par la ministre.

6 Q. **[845]** Même pas par la ministre non plus?

7 R. Non. Non, non, pas plus par la ministre.

8 Q. **[846]** Mais elle le signait?

9 R. Je suis même pas sûr que dans certains dossier, ce  
10 qu'on appelle les fonctionnements administratifs  
11 des choses, que la ministre signait. Je suis pas  
12 sûr.

13 Q. **[847]** Mais si... si c'était un volet administratif  
14 et qu'il y avait... on avait demandé sa signature,  
15 auriez-vous été avisé de ça?

16 R. Normalement oui.

17 Q. **[848]** O.K. Mais dans ce cas-ci vous avez pas  
18 souvenir qu'en juillet deux mille huit (2008) il y  
19 ait entre le CT de mars et le moment des signatures  
20 qu'il y ait eu des demandes à cet effet-là de  
21 rétablir la discrétion, par exemple, pour pouvoir  
22 signer des promesses de ce type-là?

23 R. Mais à moins que je comprenne pas, mais le CT de  
24 deux mille huit (2008) que vous m'avez montré  
25 permet toujours la discrétion.



1 Q. **[849]** Dans certaines catégories, mais, là, on  
2 précise qu'à Rivière-au-Renard...

3 R. Je comprends.

4 Q. **[850]** Mais c'est de ça que je vous parle?

5 R. Mais... mais non, ce que je veux dire le CT de mars  
6 deux mille huit (2008), je pense, que vous m'avez  
7 montré ce CT-là parle encore de la discrétion.

8 Q. **[851]** Tout à fait, c'est ce qu'on semble lire du...

9 R. Que c'est une analyse qui en était faite au  
10 ministère dit dans le cas de Rivière-au-Renard, il  
11 rentrera pas dans cette catégorie-là.

12 Q. **[852]** Donc...

13 R. Si j'ai bien compris, c'est ça.

14 Q. **[853]** On comprend la même chose. Mais moi ce que je  
15 vous demande c'est comment ça se fait que quelques  
16 jours plus tard, on vient de dire qu'à Rivière-au-  
17 Renard on n'entre pas dans cette catégorie-là et  
18 quelques jours plus tard, on signe une promesse  
19 d'aide majorée?

20 R. Comme je vous réponds...

21 Q. **[854]** Bon.

22 R. ... comme je vous ai répondu, je le sais pas, mais  
23 j'aimerais quand même qu'il y ait une vérification  
24 qui soit faite sur les pluies diluviennes parce que  
25 il se peut que la ministre ait dit : « Je veux les

1 aider compte tenu de l'ampleur des travaux. » Parce  
2 qu'il y a eu même de l'aide spéciale qui ont été  
3 données à Gaspé suite à cette... il y avait eu...  
4 il y avait eu une visite en hélicoptère qui avait  
5 été faite avec le ministre de la Sécurité publique  
6 avec madame Normandeau. Il y a eu vraiment des  
7 dégâts majeurs. Est-ce que c'est dans ce cadre-là?

8 Q. **[855]** Mais même si c'est dans ce cadre-là, si elle  
9 n'a plus ce pouvoir-là, il aurait fallu qu'elle  
10 s'adresse au Conseil du trésor pour pouvoir  
11 octroyer l'aide?

12 R. Je... probable, je... je peux pas vous répondre.

13 Q. **[856]** O.K. Cap-aux-Meules?

14 R. Oui.

15 Q. **[857]** Est-ce que vous vous rappelez de ce dossier-  
16 là?

17 R. Il y a un des deux dossiers aux Îles-de-la-  
18 Madeleine dont le témoin a parlé hier.

19 Q. **[858]** Est-ce que vous vous rappelez de ce dossier-  
20 là?

21 R. Un des deux, je me souviens des Îles.

22 Q. **[859]** Vous vous rappelez des Îles?

23 R. C'est ça.

24 Q. **[860]** Qu'est-ce que vous vous rappelez?

25 R. Bien je me souviens que le maire des Îles-de-la-

1 Madeleine qui était monsieur Joël Arseneau avait  
2 pas besoin de grand monde pour parler à la  
3 ministre.

4 Q. **[861]** Ça veut dire quoi ça?

5 R. Bien ça veut dire monsieur Arseneau avait... avait  
6 le... je sais pas si je peux dire le privilège, là,  
7 Madame la Présidente, mais monsieur Arseneau avait  
8 un contact assez facile pour parler à la ministre.

9 Q. **[862]** Puis je comprends, est-ce que dans ce  
10 dossier-là vous avez, parce qu'on a parlé  
11 d'intervention ici, on a parlé de plusieurs choses  
12 dans ce dossier-là, est-ce que vous avez souvenir  
13 d'appels ou de Roche là-dedans?

14 R. Je me souviens vaguement je pense d'avoir eu une  
15 rencontre avec des gens peut-être de Roche, mais  
16 avec la Ville.

17 Q. **[863]** O.K.

18 R. Ça assurément, le DG je pense et le maire puis de  
19 mémoire c'est à la demande de la ministre, mais  
20 écoutez vous me demandez des choses d'il y a sept  
21 ans ou huit ans, là.

22 Q. **[864]** J'ai pas le choix.

23 R. Mais je me souviens de les avoir vus.

24 (15:07:48)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[865]** Je voudrais savoir qu'est-ce que vous voulez  
3 dire exactement quand vous dites que monsieur  
4 Arseneau avait, n'avait pas besoin de passer par  
5 plusieurs personnes ou avait le privilège de parler  
6 à la ministre, à un ministre, qu'est-ce que vous  
7 voulez dire?

8 R. Parce que monsieur Arseneau et madame Normandeau se  
9 connaissaient, puis monsieur Arseneau appelait  
10 directement Nathalie.

11 Q. **[866]** Donc, c'est pas à un ministre, c'est à...

12 R. À la ministre.

13 Q. **[867]** ... à la ministre?

14 R. Oui.

15 Me ÉLIZABETH FERLAND :

16 Q. **[868]** Est-ce que vous vous souvenez quelle firme  
17 était présente à Cap-aux-Meules?

18 R. À Cap-aux-Meules ou les gens que j'ai rencontrés.

19 Q. **[869]** Bien les gens, on va commencer par les gens,  
20 dans le dossier?

21 R. Bien moi dans ma tête c'est Roche.

22 Q. **[870]** O.K. Parce que et c'était pas BPR dans ce  
23 dossier-là?

24 R. Bien je me souviens pas d'avoir rencon... non.

25 Q. **[871]** Non?

1 R. Bien je vous dis non, moi les gens.

2 Q. **[872]** Vous avez rencontré des gens de chez Roche,  
3 donc, si jamais est-ce que je dois comprendre de  
4 votre réponse que vous vous avez souvenir d'avoir  
5 vu des gens de Roche là-dedans, mais que si BPR  
6 avait été dans le dossier vous vous ne les avez pas  
7 rencontrés, c'est ce que vous me dites?

8 R. Exact.

9 Q. **[873]** Et vous avez pas eu vent que BPR était dans  
10 le dossier, c'est ce que vous dites?

11 R. J'ai eu vent de ça lorsque j'ai écouté des bouts de  
12 témoignage du témoin A.

13 Q. **[874]** O.K. Mais c'est ici?

14 R. Autrement pour moi c'était du chinois cette  
15 affaire-là.

16 Q. **[875]** Parfait. Donc, au moment des événements moi  
17 ce que je veux savoir c'est votre connaissance,  
18 vous vous me dites j'ai rencontré des gens de chez  
19 Roche, c'est votre...

20 R. Oui.

21 Q. **[876]** Parfait. On s'entend. Là-dedans ça a été  
22 compliqué, le dossier est en deux mille sept  
23 (2007). Avez-vous souvenir de ça?

24 R. Qu'il soit arrivé en deux mille sept (2007), non.

25 Q. **[877]** Non. On va... on va le prendre.

1 R. Oui.

2 Q. **[878]** Onglet 8, s'il vous plaît. Encore... Première  
3 page, on voit que la date de la réception de la  
4 demande au MAMROT est du vingt-cinq (25) septembre  
5 deux mille sept (2007). C'est pour ça que je vous  
6 avance deux mille sept (2007), selon ce document-  
7 là. S'il était arrivé avant, bien, je... Vous avez  
8 pas souvenir de ça? Parfait. Ensuite, on a à la  
9 page 7 de ce document-là, un... un courriel encore  
10 une fois de gens à l'intérieur du ministère où on  
11 dit que le cabinet :

12 Maintenant, le cabinet du MAMROT nous  
13 demande qu'elle est notre  
14 recommandation dans ce dossier-là.

15 Quand on écrit ça, est-ce... est-ce qu'on peut lire  
16 entre les lignes que c'est parce que vous venez de  
17 faire un suivi, ou votre attaché politique qui  
18 vient de faire un suivi, pour savoir on en est où  
19 dans ce dossier-là? Parce que là on est rendu au  
20 sept (7) avril deux mille huit (2008).

21 R. C'est quoi votre question?

22 Q. **[879]** Bien, c'est celle-là.

23 R. C'est-à-dire?

24 Q. **[880]** C'est : est-ce qu'on peut... quand on lit :

25 Maintenant, le cabinet nous demande

1                                   qu'elle est notre recommandation dans  
2                                   ce dossier.

3           Est-ce qu'on comprend que c'est parce que vous ou  
4           votre chef de... votre attaché politique a fait  
5           cette demande-là, parce qu'on mentionne que le  
6           cabinet...

7           R. Bien, c'est... c'est sûr parce que monsieur... même  
8           monsieur Binette apparaît là.

9           Q. **[881]** Parfait.

10          R. O.K. C'est soit la ministre, soit moi, qui a  
11          demandé à monsieur Binette de faire un suivi. Puis  
12          monsieur Binette a fait le suivi dans le ministère.

13          Q. **[882]** Parfait. Et, ça... mais avez-vous souvenir,  
14          vous, d'avoir fait des suivis comme ça, dans ce  
15          dossier-là spécifiquement?

16          R. Non.

17          Q. **[883]** Non?

18          R. Dans ce dos... non.

19          Q. **[884]** Non. Quel... qu'est-ce que vous vous souvenez  
20          de votre implication dans ce dossier-là?

21          R. Bien, c'est pour ça que je vous ai posé la question  
22          tout à l'heure « un des deux » parce que pour moi,  
23          les îles-de-la-Madeleine, là, ce... est-ce que  
24          c'est ce dossier-là? Ça doit être ce dossier-là.  
25          Celui-là, est-ce que c'est l'histoire du pont? Je

- 1 me...
- 2 Q. **[885]** On peut regarder la...
- 3 R. Honnêtement, je le sais pas.
- 4 Q. **[886]** On peut regarder le descriptif, si vous
- 5 voulez.
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[887]** Je vais vous laisser quelque temps pour lire.
- 8 Est-ce que ça... c'est celui que vous aviez en
- 9 tête?
- 10 R. Oui, il parle pas de pont, mais...
- 11 Q. **[888]** Mais c'est... là...
- 12 R. Ce que je comprends, c'est...
- 13 Q. **[889]** ... ça vous replace? Oui?
- 14 R. Mieux.
- 15 Q. **[890]** O.K. Parfait. Il a été... il a été question
- 16 ici, entre autres, le... le directeur de l'époque,
- 17 du ministère, monsieur Tremblay, a dit qu'il
- 18 s'agissait d'une commande politique dans ce
- 19 dossier-là. Pourquoi il dit ça?
- 20 R. Définitivement qu'il y avait une volonté politique
- 21 de le régler.
- 22 Q. **[891]** Dans ce sens-là?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. **[892]** Et quelle était cette volonté de le régler?
- 25 Elle s'est manifestée de quelle façon à votre



1 niveau?

2 R. Bien, fort probablement que la ministre m'a  
3 manifesté le désir de vouloir le... régler le  
4 dossier. Et que moi, à mon tour, je l'ai manifesté.

5 Q. **[893]** Au ministère?

6 R. Probablement Michel Binette, qui lui l'a manifesté  
7 au ministère.

8 Q. **[894]** O.K. Et quand vous manifestez comme ça, parce  
9 qu'on... vous savez, les gens vous ont décrit de  
10 différentes façons.

11 R. Ah! Oui?

12 Q. **[895]** Oui, je... vous avez entendu ça, que vous en  
13 meniez large que... vous avez d'ailleurs fait une  
14 référence au... à abrasif ce matin. Quand vous  
15 faites ça, comment vous approchez les gens pour  
16 faire ce suivi-là?

17 R. Bien, écoutez, moi, j'ai été quasiment toute ma vie  
18 active en politique puis je crois pas sincèrement  
19 que, si j'avais eu le ton qui m'a été attribué,  
20 j'aurais perduré vingt-cinq (25) ans dans les  
21 cabinets politiques. Toujours eu un respect énorme  
22 envers les gens avec qui je travaille. D'abord, le  
23 « staff » de cabinet, et j'ai toujours dit que les  
24 gens de l'appareil sont des gens compétents, puis  
25 ces gens-là, il faut qu'ils travaillent avec nous

1 et non contre nous. Alors, comment ça se manifeste?  
2 C'est fort probablement que j'ai manifesté le désir  
3 que Nathalie souhaitait que ce dossier-là se règle.  
4 Est-ce que j'ai eu à la manifester plusieurs fois?  
5 C'est possible. C'est possible aussi. Et voilà.

6 Q. [896] Mais...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [897] Mais quand on est un homme occupé comme vous  
9 et qui en avez large sur les épaules, est-ce que  
10 vous auriez pas plutôt tendance à vouloir le dire  
11 juste une fois?

12 R. Non, Madame la Présidente. Pour être honnête, là,  
13 c'est arrivé à plusieurs reprises que la première  
14 fois est pas la bonne. Mais, il faut bien  
15 comprendre aussi...

16 Q. [898] Rendu combien de fois vous demandez ça auprès  
17 des fonctionnaires?

18 R. Bien, habituellement quand que... si je le demande  
19 à deux reprises, c'est parce que souvent les choses  
20 se font dans le temps. La troisième fois, je vais  
21 dire à Nathalie que, malgré les deux interventions,  
22 madame Normandeau...

23 Q. [899] Vous voulez dire que vous allez aller dire à  
24 votre ministre « je lui ai demandé de faire ça,  
25 puis il veut pas le faire? »

1 R. Oui.

2 Q. [900] Vous allez faire ça?

3 R. Que moi auprès de ma ministre?

4 Q. [901] Oui.

5 R. Bien, oui.

6 Q. [902] Vous êtes pas plutôt préoccupé à ce que... à  
7 revenir et à dire à madame Normandeau « c'est  
8 fait? »

9 R. Bien, c'est à dire que ça peut arriver, mais si  
10 après deux interventions... Moi, mon rôle, c'est de  
11 lui dire « malgré mon intervention, Nathalie, ça  
12 fonctionne pas. » C'est assurément.

13 (15:15:39)

14 Me ÉLIZABETH FERLAND :

15 Q. [903] Vous alliez pas plus loin dans... parce  
16 que... Est-ce que les gens pouvaient vous dire  
17 « non »?

18 R. Est-ce que les gens pouvaient me dire « non »?  
19 Probablement, oui.

20 Q. [904] Oui, vous pensez. Parce que monsieur  
21 Lehouillier, il a dit... il a dit que c'était vous  
22 qui décidiez puis qu'il pense pas qu'il pouvait  
23 dire non.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [905] Puis qu'il était d'accord avec ce que

1 monsieur Binette avait dit.

2 R. Bien, moi, je vous dis que les gens peuvent dire...  
3 me dire « non ».

4 Q. [906] Mais, vous nous avez dit que vous aviez un  
5 grand respect pour monsieur Lehouillier puis quand  
6 il dit quelque chose, c'est...

7 R. Oui, tout à fait, et même pour monsieur Binette,  
8 c'est ce que je vous ai dit ce matin.

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Q. [907] Et pourquoi, eux, ils viennent témoigner  
11 devant les commissaires et ils sont... ils pensent  
12 qu'ils ne peuvent pas vous dire « non »? Pourquoi  
13 les gens vous perçoivent de cette façon-là?

14 R. Mais, probablement parce que je suis le chef de  
15 cabinet.

16 Q. [908] Parce que vous êtes en position d'autorité.

17 R. En position d'autorité.

18 Q. [909] Vous pensez que c'est pour ça.

19 R. Fort probablement ça, oui.

20 Q. [910] O.K. Dans ce dossier-là, il a été question  
21 d'intervention par Marc-Yvan Côté à votre égard.

22 R. Hum, hum.

23 Q. [911] Est-ce que... est-ce que vous avez eu des  
24 appels de Marc-Yvan?

25 R. Je pense que l'appel que j'ai eu, c'était pour

1           rencontrer les gens de Roche.

2           Q. [912] D'où votre souvenir...

3           R. Oui.

4           Q. [913] ... d'avoir rencontré les gens de Roche. Est-  
5           ce que... est-ce que vous avez eu d'autres demandes  
6           de leur part dans ce dossier-là?

7           R. Non, pas à ma connaissance, Madame la Procureure.

8           Q. [914] Parfait. Et quand on vous demande de  
9           rencontrer... Comment se fait cet appel? Qu'est-ce  
10          que monsieur Côté vous demande précisément?

11          R. Monsieur Côté m'a probablement demandé « dans le  
12          dossier des Îles-de-la-Madeleine, les gens chez  
13          nous souhaiteraient te rencontrer » puis c'est  
14          comme ça que j'ai fait ça.

15          Q. [915] « Souhaiteraient te rencontrer? »

16          R. Oui.

17          Q. [916] Pourquoi ils veulent vous rencontrer vous?

18          R. Mais, dans tous les dossiers quand que c'est comme  
19          ça, moi, je demandais toujours la présence de  
20          l'attaché politique responsable dans le dossier.

21          Q. [917] Mais...

22          R. Mais, pourquoi moi?

23          Q. [918] Oui.

24          R. Parce que je suis le chef de cabinet.

25          Q. [919] O.K. Puis on veut rencontrer le chef du

1 cabinet dans ce dossier-là pourquoi?

2 R. Pour expliquer le dossier, pour que je sois en  
3 mesure, aux besoins, de l'expliquer à madame  
4 Normandeau.

5 Q. **[920]** O.K. Il y a pas de gens à l'intérieur... on  
6 veut pas plutôt rencontrer les gens du Ministère.  
7 On veut rencontrer le chef de cabinet.

8 R. Selon moi, ces rencontres-là avec les gens du  
9 Ministère ont déjà eu lieu.

10 Q. **[921]** Donc, on est par la suite, là.

11 R. Oui.

12 Q. **[922]** O.K. Je comprends. Donc... Et pour les  
13 rencontres avec les gens du Ministère, est-ce que  
14 vous étiez intervenu?

15 R. Non, pas du tout.

16 Q. **[923]** Non. Ça fait que vous présumez que, là, si on  
17 demande de rencontrer le chef de cabinet, c'est  
18 parce que ces rencontres-là ont eu lieu et se sont  
19 pas... elles ont pas arrivé à une résolution, si je  
20 comprends du dossier.

21 R. Ça peut être ça.

22 Q. **[924]** Sinon ça... bien...

23 R. Mais, ça peut aussi pour nous mettre aux faits du  
24 dossier comme tel.

25 Q. **[925]** O.K. Mais, pourquoi... pourquoi on fait ça?

1 Est-ce qu'on fait ça dans tous les dossiers?

2 R. Je dirais que des rencontres avec les gens du  
3 cabinet, là, je pense que monsieur Lehouillier puis  
4 monsieur Binette, Madame la Présidente, vous l'ont  
5 dit, là. Des téléphones puis des rencontres, ils en  
6 ont eu à la semaine longue tout le temps.

7 Q. [926] Mais, c'est pas tout à fait ça qu'ils  
8 disaient. Parce que, moi, si j'ai bien compris leur  
9 témoignage, ils avaient certaines rencontres, mais  
10 c'était également avec les gens du technique et eux  
11 étaient présents.

12 R. Je veux pas... je voudrais pas vous corriger,  
13 Madame la Procureure, mais des rencontres avec des  
14 municipalités et des consultants, il y en avait des  
15 tonnes au cabinet.

16 Q. [927] O.K. Parfait. Donc... donc il y a des  
17 rencontres qui se passent en dehors de tout, là. On  
18 parle la municipalité, le consultant et le cabinet,  
19 c'est tout.

20 R. Oui, il y en avait plusieurs.

21 Q. [928] O.K. Et vous dites « il y en avait plusieurs  
22 par semaine. »

23 R. Oui, oui.

24 Q. [929] Puis comment vous orchestriez ça?

25 R. Bien, c'est pas j'orchestre...

1 Q. [930] Non, mais je veux dire, comment vous vous  
2 séparez ça la tâche? Parce que, là, ça devient  
3 lourd, là, vous êtes quand même...

4 R. Règle générale, on se la sépare pas.

5 Q. [931] O.K.

6 R. Moi, je vais vous donner deux exemples. Dans le  
7 cadre des congrès des... l'UMQ, la FQM, les maires  
8 sont tous à Québec, ils veulent à peu près tous  
9 rencontrer la personne qui est aux infrastructures.  
10 Et pendant ces journées-là, moi, j'en fais autant  
11 que l'attaché politique aux infrastructures, je  
12 donne cet exemple-là. Puis règle générale, j'en  
13 fais pas en dehors de... de ces périodes-là,  
14 occasionnellement.

15 Des fois, à la demande des attachés  
16 politiques qui me disent « on a déjà vu la ville  
17 deux fois Bruno » puis ils veulent quand même te  
18 rencontrer. Puis des fois, j'acceptais, d'autres  
19 fois, non. C'est comme ça, ni plus ni moins. Il y a  
20 pas de... il y a pas de règle de selon la...

21 Mais, il y a une chose qui est sûre, c'est  
22 que toutes les municipalités qui étaient dans la  
23 région où la ministre avait la responsabilité,  
24 Gaspésie et les Îles, il y avait une écoute très  
25 attentive.



- 1 Q. **[932]** Du cabinet?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. **[933]** Et... O.K. Et cette rencontre-là a lieu?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[934]** Qu'est-ce qui... qu'est-ce qui est discuté
- 6 pendant la rencontre?
- 7 R. Bien, c'est un peu comme je vous disais, là, il a
- 8 fallu que je relise. Il a probablement été question
- 9 du dossier, du dossier comme tel.
- 10 Q. **[935]** O.K. Mais, quand il est question du dossier
- 11 avec un chef de cabinet, de quoi on parle?
- 12 R. Bien, on nous explique le dossier.
- 13 Q. **[936]** On vous explique le technique? On vous
- 14 explique où est-ce qu'on en est rendu ou est-ce
- 15 que...
- 16 R. Est-ce qu'on nous a expliqué qu'il y avait peut-
- 17 être un problème dans le dossier? Peut-être, mais
- 18 honnêtement, comme je vous dis, c'est pas un
- 19 dossier... le dossier me dit pas grand-chose.
- 20 Q. **[937]** O.K. Puis vous y allez de suppositions, là.
- 21 R. Oui.
- 22 Q. **[938]** O.K. Je vais prendre une pause maintenant.
- 23 LA PRÉSIDENTE :
- 24 J'aimerais savoir, avant que l'on aille à la pause,
- 25 sans savoir la longueur de ce qui vous reste, s'il

1 y aura des questions pour le témoin.

2 Me ESTELLE TREMBLAY :

3 Environ quinze (15) minutes.

4 Me MICHEL DÉCARY :

5 Oui, avec le témoin, dix, quinze (10-15) minutes  
6 tout au plus.

7 Me DENIS HOULE :

8 Pas pour l'instant, Madame, dans mon cas.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K. Merci.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13

14 (16:01:14)

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Lortie, je vous rappelle que vous êtes  
17 sous le même serment que vous avez prêté.

18 Me ÉLIZABETH FERLAND :

19 Q. [939] Monsieur Lortie, juste avant de passer à un  
20 prochain dossier, je veux revenir sur quelque chose  
21 que vous avez mentionné un peu plus tôt, c'est-à-  
22 dire le fait que vous avez dit qu'il vous était  
23 arrivé d'aller voir la ministre et de lui dire, par  
24 exemple, qu'on vous disait « non » et que vous avez  
25 dit, si vous sentiez de la résistance et qu'on vous

1           disait « non » à plusieurs reprises et que ça  
2           continuait pas à avancer, vous iriez voir la  
3           ministre, c'est exact?

4           R. Exact.

5           Q. **[940]** Qu'est-ce qu'elle faisait?

6           R. En fait, tout à l'heure pendant la pause,  
7           j'essayais de bien saisir, puis ce que... ce que je  
8           voulais indiquer en surplus - puis je suis content  
9           que vous me reposiez la question - c'est que, moi,  
10          je parlais, par exemple, aux attachés politiques  
11          puis je disais : « La ministre souhaite que le taux  
12          d'aide soit accru mettons à quatre-vingts pour cent  
13          (80 %) » puis l'attaché politique des fois il me  
14          revenait en me disant : « Écoute, il y a des  
15          réticences dans la machine. » - Je dis : « Je  
16          comprends, mais la ministre veut une augmentation  
17          du...

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Q. **[941]** Puis, vous vous adressiez comme ça?

20          R. Oui, oui, oui. Avec l'attaché politique, oui.  
21          Donc... et quand ça faisait deux ou trois fois...  
22          mais des fois ça s'étalait sur deux mois ou trois  
23          mois cette période-là. Et ça arrivait que Nathalie  
24          disait : « Bien, je vais aller voir monsieur  
25          Beaulieu » qui était le sous-ministre ou : « Viens

1 avec moi, on va aller voir monsieur Beaulieu, le  
2 sous-ministre. »

3 Me ÉLIZABETH FERLAND :

4 Q. [942] Donc, c'est...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [943] Donc, madame...

7 Me ÉLIZABETH FERLAND :

8 Allez-y.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [944] ... madame Normandeau descendait dans le  
11 Ministère.

12 R. En fait, c'est pas tout à fait comme ça, c'est sur  
13 le même étage.

14 Q. [945] Bien, dans l'image, elle allait voir les  
15 fonctionnaires plutôt que, vous, vous charger de...

16 R. C'est-à-dire lorsque ça avait un frein à mon  
17 niveau, c'est arrivé qu'on ait été voir le sous-  
18 ministre ensemble.

19 Me ÉLIZABETH FERLAND :

20 Q. [946] Puis vous pensez que c'est arrivé combien de  
21 fois?

22 R. Écoutez, peut-être une ou deux fois.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [947] Dans quel dossier?

25 R. Dans un dossier que... dans le dossier, entre

1 autres, de Boisbriand. Et l'autre dossier, c'est  
2 peut-être Cloridorme, mais sous toute réserve.

3 Me ÉLIZABETH FERLAND :

4 Q. [948] O.K. Parce que tantôt, quand on a parlé de  
5 Cloridorme, c'est pas... c'était pas votre  
6 souvenir.

7 R. Je vous dis Clori... c'est pas mon souvenir, mais  
8 je regarde l'ampleur, je pense que ça peut être  
9 Cloridorme.

10 Q. [949] O.K. Puis ce serait les deux seules fois où,  
11 vous et la ministre seriez descendus voir le sous-  
12 ministre?

13 R. C'est-à-dire qu'on aurait été sur le même étage.

14 Q. [950] Non, mais...

15 R. Oui.

16 Q. [951] ... je m'excuse.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [952] C'est la figure de style.

19 Me ÉLIZABETH FERLAND :

20 Exact.

21 R. D'accord.

22 Q. [953] Donc, vous seriez allés voir le sous-  
23 ministre.

24 R. Oui.

25 Q. [954] Est-ce que ça vous est déjà arrivé, soit avec

1 la ministre ou la ministre seule, d'aller voir  
2 d'autres personnes suite à des... oh! Pardon. Suite  
3 à des réticences comme ça de la part de...

4 R. Ça m'est arrivé d'aller voir le sous-ministre aux  
5 infrastructures pour lui exprimer le souhait de la  
6 ministre de voir le taux majoré, ça m'est arrivé  
7 aussi à quelques reprises.

8 Q. [955] Seul ou accompagné de la ministre?

9 R. Non, non. La ministre, c'était uniquement avec le  
10 sous-ministre en titre, Madame la Présidente.

11 Q. [956] O.K. On va regarder Paspébiac. Vous... est-ce  
12 que vous avez souvenir de subventions dans cette  
13 région-là?

14 R. J'ai aucun souvenir. Par contre, je sais que  
15 Paspébiac, c'est dans le comté même de Bonaventure.

16 Q. [957] De Bonaventure, donc un dossier certainement  
17 peut-être qui pouvait intéresser la ministre.

18 R. Assurément.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [958] Tout ce que vous vous rappelez de Paspébiac,  
21 c'est que c'est dans le comté de Bonaventure.

22 R. C'est ça.

23 Q. [959] Ah!

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Q. [960] On va le regarder, il s'agit de l'onglet 9,

1 s'il vous plaît, c'est une pièce qui a déjà été  
2 déposée dans le cadre du témoignage, si ma mémoire  
3 est bonne, de Vincent Lehouillier, à titre de  
4 pièce... sous la cote 167P-1825. Parfait. Ce  
5 dossier-là a duré assez longtemps. On va voir des  
6 correspondances en deux mille six (2006), mais on  
7 voit que le dossier avait été reçu, là, en deux  
8 mille deux (2002), donc bien avant votre arrivée au  
9 Ministère et il semblait dater des années quatre-  
10 vingt (80) et j'avais questionné d'ailleurs  
11 monsieur Lehouillier là-dessus. Mais, moi, où je  
12 veux... je veux en venir avec vous...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[961]** ... c'est à un courriel du quatre (4) juillet  
15 deux mille six (2006), à la page 11, je pense, du  
16 document. Dans ce courriel-là on informe... Non,  
17 c'est pas le même courriel. Oui. Exact. Monsieur  
18 Beaumont informe Vincent Lehouillier ainsi que  
19 Simon Bélanger. Et on informe, en premier lieu, là,  
20 si vous lisez la première phrase, on dit que :

21 Dans la situation actuelle de ce  
22 dossier, celui-ci doit être considéré  
23 comme non admissible au PIQM.

24 Est-ce que vous avez souvenir que monsieur  
25 Lehouillier vous aurait parlé, dans ce dossier-là,

1 de la non-admissibilité du dossier?

2 R. Non, pas du tout.

3 Q. **[962]** Pas du tout. Monsieur Lehouillier a témoigné  
4 à l'effet que probablement qu'il aurait porté ceci  
5 à l'attention de la ministre. Est-ce que... est-ce  
6 qu'il était fréquent qu'on... Parce que, vous, vous  
7 avez pas souvenir qu'il vous ait parlé de ça. Donc,  
8 est-ce qu'il était fréquent pour lui de passer et  
9 d'expliquer des situations comme ça directement  
10 avec madame Normandeau?

11 R. Régulièrement. Autant Vincent que monsieur Binette.

12 Q. **[963]** Et lorsqu'il entre en contact avec la  
13 ministre pour des éléments précis d'un dossier,  
14 est-ce que vous avez... Parce qu'il disait que  
15 quand il parlait d'un dossier, il vous informait  
16 toujours. Donc, est-ce qu'il vous informe qu'il va  
17 avoir une discussion concernant ce dossier-là avec  
18 la ministre?

19 R. Je vous dirais que les dossiers qui touchaient plus  
20 particulièrement la Gaspésie, mais encore plus  
21 particulièrement le comté même de madame  
22 Normandeau, ces discussions-là ont probablement eu  
23 lieu entre le bureau de comté de madame Normandeau,  
24 Vincent, la ministre. Mais, honnêtement, je suis  
25 pas au courant de ça.



1 Q. **[964]** Non?

2 R. Non.

3 Q. **[965]** Puis vous... Puis, si on lit, ça va pas vous  
4 rafraîchir plus la mémoire...

5 R. Non, la seule chose que j'ai un petit... un peu  
6 plus de difficulté à comprendre c'est quand on  
7 remonte au début.

8 Q. **[966]** Oui?

9 R. Ce que je comprends c'est que, le dossier, il a  
10 comme été autorisé en deux mille deux (2002)?

11 Q. **[967]** Non, non, non, il a été reçu en deux mille  
12 deux (2002) par le Ministère.

13 R. Mais pourquoi qu'il... à ce moment-là, c'est écrit  
14 « Date de fin des travaux », deux mille trois  
15 (2003)?

16 Q. **[968]** Effectivement, c'est marqué ça mais le  
17 dossier... la lettre de promesse s'est signée  
18 beaucoup plus tard, elle s'est signée en deux mille  
19 sept (2007).

20 R. O.K.

21 Q. **[969]** Donc, ça a duré plusieurs... plusieurs années  
22 avant qu'on... qu'on trouve une solution.

23 (16:08:52)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[970]** Moi il y a une chose que je comprends

1 vraiment pas, Monsieur Lortie. Vous avez été chef  
2 de cabinet de madame Normandeau, donc la personne à  
3 peu près la plus importante pour elle, la personne  
4 qui est la plus... qui doit connaître ses dossiers  
5 parfaitement bien parce que vous êtes le bras droit  
6 de madame Normandeau. Vous êtes son conseiller  
7 spécial, vous présentez les dossiers de subvention,  
8 vous discutez avec les maires et les ingénieurs,  
9 vous discutez avec les chargés de projet. Vous êtes  
10 capable d'évaluer les taux d'aide et  
11 l'importance... l'impact fiscal sur les citoyens.  
12 Et là, là, aujourd'hui, on vous interroge sur des  
13 dossiers puis vous... vous vous rappelez plus de  
14 rien. C'est comme le cuisinier qui est pas capable  
15 de savoir comment faire cuire un oeuf. Est-ce que  
16 je pourrais savoir combien de temps... comment ça  
17 se fait que vous avez duré huit ans comme chef de  
18 cabinet?

19 R. Pour quelle raison j'ai duré huit ans?

20 Q. **[971]** Oui.

21 R. Bien, parce que je devais faire la job. Vous me  
22 posez la question...

23 Q. **[972]** Bien, là vous vous rappelez de rien, vous...  
24 c'était pas à votre connaissance. Monsieur  
25 Lehouillier pouvait savoir des choses, vous, vous

1           étiez pas au courant du... Tout ce que vous vous  
2           rappelez de Paspébiac c'est que c'est dans le comté  
3           de Bonaventure.

4           R. Madame la Présidente...

5           Q. **[973]** Oui?

6           R. ... si vous me permettez. Les dossiers  
7           d'infrastructures, il y en avait autant comme  
8           autant. Puis je vous dirais peut-être près du  
9           millier. Les dossiers d'infrastructures dans le  
10          comté de madame Normandeau, ils passaient pas  
11          nécessairement par moi. Il y avait peut-être même  
12          aucune discussion avec moi. Je suis sous serment,  
13          je vous réponds.

14          Q. **[974]** Vous... vous serviez à quoi donc pour madame  
15          Normandeau, au juste...

16          R. Écoutez...

17          Q. **[975]** ... en tant que chef de cabinet?

18          R. Bien, il y a beaucoup d'autres dossiers. Il y a  
19          beaucoup...

20          Q. **[976]** Mais les dossiers où madame Normandeau  
21          pouvait octroyer des millions et des millions de  
22          subventions, vous étiez pas au courant de ça?

23          R. Bien, j'ai pas la prétention de pas avoir été au  
24          courant de rien. Vous...

25          Q. **[977]** Bien, en tout cas, aujourd'hui vous vous

1           rappelez de rien. Ou à peu près.

2           R. Écoutez, moi, la question m'est posée sur  
3           Paspébiac, je vous réponds que...

4           Q. **[978]** La question vous a été posée sur bien  
5           d'autres dossiers, que vous ne vous rappelez pas  
6           davantage.

7           R. Au meilleur de ma connaissance, je suis obligé de  
8           vous dire, c'est ça.

9           Me ÉLIZABETH FERLAND :

10          Q. **[979]** Mais... parce qu'on a quand même fait un  
11          exercice puis on vous cible des dossiers. C'est  
12          pas... je comprends qu'il y a des millions de  
13          dossiers mais on vous cible des dossiers qu'il y a  
14          eu des problématiques. Il y a eu des problématiques  
15          qui ont... qui ont fait en sorte qu'il y a eu des  
16          interventions, soit des municipalités, soit des  
17          firmes de génie, soit de la ministre elle-même, de  
18          votre part, étant donné votre... et de votre place  
19          au sein du cabinet. Donc, ces dossiers-là ne vous  
20          disent rien de plus que ça?

21          R. Non.

22          Q. **[980]** O.K. Et dans ce dossier-là, là, on va aller  
23          un petit peu plus loin. On est dans un dossier où  
24          le Ministère mentionne qu'il a reçu un rapport de  
25          la firme Roche qui est le consultant dans ce

1 dossier-là. Et on dit que le rapport ne permet pas  
2 de justifier une aide financière. Peut-être  
3 aller... c'est un courriel du sept (7) septembre  
4 deux mille six (2006). C'était-tu lui? Oui, c'est  
5 le bon courriel. Est-ce que... quand on reçoit  
6 quelque chose et que là, il y a une question sur la  
7 face même de pouvoir octroyer une aide financière  
8 est-ce qu'on... est-ce qu'on vous parle pour que  
9 vous puissiez « briefer » la ministre? Parce que  
10 vous avez dit tout à l'heure que les firmes, ça se  
11 pouvait qu'ils veuillent vous rencontrer. Avant  
12 d'aller à la pause, c'est ce que vous nous avez dit  
13 dans le dossier précédent. Roche vous appelle, veut  
14 une rencontre avec le cabinet. Vous avez dit que  
15 c'était... c'était fréquent que ça arrive qu'il y  
16 ait des demandes en ce sens pour que vous puissiez  
17 « briefer » la ministre. Dans ce cas-ci, on se  
18 questionne fondamentalement sur la... la  
19 possibilité de pouvoir octroyer l'aide financière.  
20 Est-ce qu'on a demandé une rencontre avec vous?

21 R. Non, pas du tout.

22 Q. **[981]** Non?

23 R. Non.

24 Q. **[982]** Vous avez pas de souvenir?

25 R. Bien, je suis convaincu que non.

- 1 Q. **[983]** Pourquoi vous êtes convaincu?
- 2 R. Bien, je suis convaincu que la Ville de
- 3 Paspébiac...
- 4 Q. **[984]** A parlé directement...
- 5 R. Au bureau de comté de la ministre ou a vu la
- 6 ministre au bureau de comté pendant cette période-
- 7 là.
- 8 Q. **[985]** Parfait. Puis c'est pour ça qu'on n'a pas...
- 9 on n'a pas eu de rencontre avec vous. Donc, dans ce
- 10 cas-ci, Roche a pas eu...
- 11 R. Non.
- 12 Q. **[986]** ... à vous expliquer le dossier?
- 13 R. Non.
- 14 Q. **[987]** O.K. On va aller voir un autre dossier.
- 15 Saint-François-d'Assise. Vous faites des... des
- 16 yeux...
- 17 R. C'est en Gaspésie, ça aussi?
- 18 Q. **[988]** On testera pas ma géographie, là, mais est-ce
- 19 que ça vous dit quelque chose Saint-François-
- 20 d'Assise?
- 21 R. Il me semble... je me demande si c'est pas même
- 22 dans le comté de madame Normandeau.
- 23 Q. **[989]** O.K.
- 24 R. Je pense c'est en Gaspésie.
- 25 Q. **[990]** Est-ce que vous avez souvenir d'une aide

1           accrue dans Saint-François-d'Assise?

2           R. Non.

3           Q. **[991]** Du tout?

4           R. Bien, il y en a probablement eu une parce que juste  
5           par le nom de la municipalité, ça doit pas être une  
6           très grosse municipalité puis j'ai pas vu le  
7           dossier, mais je serais pas surpris qu'il y ait eu  
8           une aide accrue dans ce dossier-là.

9           Q. **[992]** O.K. Est-ce que vous avez souvenir de...  
10          d'approches à votre égard pour...

11          R. Non plus.

12          Q. **[993]** Non plus?

13          R. Non.

14          (16:14:29)

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Q. **[994]** Si je comprends bien, quand vous remettez les  
17          dossiers, là, sur le bureau de madame Normandeau,  
18          vous en avez pas pris connaissance avant?

19          R. En fait, Madame la Présidente, la question c'est,  
20          est-ce qu'il y a eu une approche à votre égard?  
21          J'ai dit qu'il n'y en a pas eu. Mais je prends  
22          connaissance des dossiers quand ils arrivent sur  
23          mon bureau, bien sûr.

24          Q. **[995]** Ah bon. Puis aujourd'hui, vous vous rappelez  
25          plus de rien?

1 R. Non. Au nombre... respectueusement, Madame la  
2 Présidente, là, on passait peut-être cent mille  
3 (100 000) lettres par année. Alors, non. Je  
4 voudrais bien, mais...

5 Q. [996] Puis vous avez eu les documents?

6 R. Oui.

7 Q. [997] Et... et malgré que vous ayez eu les  
8 documents d'avance, ça vous... ça vous rappelle  
9 toujours rien?

10 R. En fait, j'ai rencontré les enquêteurs, j'ai  
11 rencontré madame la procureure. Il y a des dossiers  
12 qu'on a discutés, d'autres non. Celui de Saint-  
13 François-d'Assise a pas... on n'en a pas discuté,  
14 mais à la lumière de ce que je vais voir, je vais  
15 être en mesure de vous répondre.

16 Me ÉLIZABETH FERLAND :

17 Q. [998] Non, mais les témoins ont témoigné là-dessus.  
18 Je teste... je teste vos connaissances.

19 R. Mais moi, Saint-François-d'Assise, Madame la  
20 Procureure, ça me dit rien.

21 Q. [999] Parfait. Parce que c'est un dossier qu'il y a  
22 de la correspondance à l'intérieur même du dossier  
23 et on mentionne que c'est un dossier qui est ciblé  
24 par le cabinet. Vous avez pas, vous, de souvenir  
25 d'avoir fait des... je parle pas d'en avoir subi



1 des interventions, mais d'en avoir fait?

2 R. Fort probablement que si j'en ai fait, mais je  
3 pense pas, c'est à la demande de la ministre auprès  
4 de Vincent, je sais pas en quelle année que c'est  
5 le dossier. Ou bien Vincent ou bien...

6 Q. **[1000]** Deux mille sept (2007).

7 R. Ou bien Vincent ou bien Michel Binette. Mais il y a  
8 fort à parier que l'intervention a été faite  
9 directement entre la ministre et l'attaché  
10 politique.

11 Q. **[1001]** À cause qu'on est dans une région que vous  
12 pensez que...

13 R. Je pense aussi que c'est dans le comté de madame  
14 Normandeau.

15 Q. **[1002]** Donc, pour cette raison vous n'avez pas à  
16 intervenir directement?

17 R. C'est-à-dire que lorsque la ministre le jugeait,  
18 elle me le demandait puis il pouvait lui arriver  
19 régulièrement qu'elle parle directement aux  
20 attachés politiques aussi.

21 Q. **[1003]** O.K. Et dans ce... dans ce dossier-là de  
22 Saint-François-d'Assise, la firme qui est également  
23 présente au dossier est la firme Roche. Est-ce  
24 que... est-ce qu'on a tenté... est-ce qu'on a  
25 communiqué avec vous pour tenter d'obtenir une

1           rencontre?

2           R. Non.

3           Q. **[1004]** Pour faire un suivi de dossier?

4           R. Non.

5           Q. **[1005]** Pour quelque autre raison?

6           R. Non.

7           Q. **[1006]** O.K. Il y a un dossier qui a eu lieu à  
8           Grande-Rivière qui doit être en Gaspésie?

9           R. C'est en Gaspésie.

10          Q. **[1007]** C'est en Gaspésie?

11          R. Oui.

12          Q. **[1008]** Bon, c'est un dossier et je vous  
13          questionnerai pas beaucoup là-dessus, mais je veux  
14          juste savoir parce que c'est un dossier qui a  
15          commencé à l'époque où vous étiez au ministère,  
16          mais qui s'est terminé plus tard?

17          R. O.K.

18          Q. **[1009]** Est-ce que... est-ce que vous avez été à  
19          même de constater que vous avez, vous ou madame  
20          Normandeau, continué à faire des interventions pour  
21          que ce dossier-là se règle malgré que vous ayez  
22          quitté le ministère?

23          R. Qu'on ait continué, à ma connaissance, non, mais je  
24          pense que le dossier de Grande-Rivière il y a peut-  
25          être des vérifications qui pourraient être faits

1 (sic), mais je pense que ce dossier-là  
2 d'infrastructure, c'est... c'est réglé, Madame la  
3 Présidente, ça faisait partie de la fusion  
4 Gaspé/Grande-Rivière ou... il me semble que c'était  
5 ça.

6 Q. **[1010]** Donc, ça aurait pu...

7 R. Ça faisait partie des conditions de fusion entre  
8 Gaspé et Grande-Rivière.

9 Q. **[1011]** O.K. Parce qu'il y a eu une aide majorée là-  
10 dedans, mais peut-être que ça s'est réglé autrement  
11 à cause de la fusion, c'est ce que vous dites?

12 R. Je... pas tout à fait, si vous me permettez.

13 Q. **[1012]** O.K.

14 R. Ce que je dis c'est que je pense qu'il était  
15 question de fusion entre les deux municipalités,  
16 puis le dossier d'infrastructure de Grande-Rivière  
17 faisait partie, Madame la Présidente, des dossiers  
18 à être réglés dans la fusion.

19 Q. **[1013]** O.K. Donc, ça aurait été un... disons un  
20 point à discuter et à régler avant et peut-être  
21 qu'à ce niveau-là vous... à ce moment-là vous étiez  
22 encore au ministère?

23 R. Je pense que le début, comme vous dites, oui.

24 Q. **[1014]** O.K.

25 R. Mais vous...

- 1 Q. **[1015]** Mais au moment de la fusion?
- 2 R. ... m'apprenez... Au moment de la fusion, je pense  
3 qu'on y était, oui.
- 4 Q. **[1016]** Donc, si ces discussions-là ont eu lieu,  
5 vous étiez encore au ministère?
- 6 R. Oui, mais le dossier a pu se régler par la suite.
- 7 Q. **[1017]** O.K. Lac-à-la-Tortue?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. **[1018]** Dans le bout de Shawinigan?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. **[1019]** Vous connaissez ça?
- 12 R. Lui, Madame la Présidente, ça va me faire plaisir,  
13 je le connais par coeur.
- 14 Q. **[1020]** Parfait. Parlez-nous-en?
- 15 R. Lac-à-la-Tortue, c'est un dossier qui a été fait et  
16 c'est très simple. Il y a eu la fermeture  
17 systématiquement pendant la crise forestière de  
18 différentes scieries et usines dans la région de la  
19 Haute-Mauricie, La Tuque, Parent, ces coins-là. Et  
20 à toutes les fois qu'une région est touchée  
21 durement par la fermeture d'une scierie ou peu  
22 importe, une entreprise, il y a un genre de comité  
23 ministériel qui est mis sur pied un petit peu, je  
24 dirais, de façon urgente pour voir qu'est-ce qui  
25 peut être annoncé pour venir en aide à cette

1 région-là en question. Et parmi les projets qui  
2 avaient été identifiés il y avait le projet de  
3 Lac-à-la-Tortue.

4 Alors, ce qui est arrivé c'est que, et ça  
5 on l'a su par la suite, mais ce qui est arrivé,  
6 c'est qu'il y a eu une lettre qui a été faite  
7 annonçant le projet. Et pour s'apercevoir, je  
8 dirais peut-être six mois plus tard, Madame la  
9 Présidente, que les chiffres qui apparaissaient  
10 dans la lettre d'intention étaient des chiffres de  
11 deux mille deux (2002) ou deux mille trois (2003).  
12 Donc, je me souviens pas des montants précis, là,  
13 mais si le projet était de trente quelques millions  
14 (30 M), il s'est avéré que les dollars dont on  
15 parlait dans la lettre, c'était des dollars de deux  
16 mille deux (2002), alors qu'on était en deux mille  
17 sept (2007) ou en deux mille huit (2008).

18 Q. **[1021]** Puis il y avait deux volets, c'est ça, il y  
19 avait un volet plus...

20 R. En fait c'est comme je vous disais ce matin, Madame  
21 la Présidente, par la suite le projet Shawinigan  
22 dans son... dans son entièreté, Baie-Comeau et même  
23 Thetford ont été sortis des programmes réguliers du  
24 ministère pour faire l'objet d'une aide spéciale  
25 dans le FIMR parce que les projets étaient trop

1 gros sur le plan financier.

2 Q. **[1022]** O.K. Donc, ça c'est votre souvenir?

3 R. Oui.

4 Q. **[1023]** Est-ce que... est-ce qu'il y a certaine...  
5 juste pour revenir. Avant... quand le dossier est  
6 arrivé avant qu'arrive la fermeture...

7 R. Oui.

8 Q. **[1024]** ... de... vous avez dit que c'est une usine,  
9 c'est ça?

10 R. C'est plusieurs usines. Il y a eu la crise  
11 forestière puis il y a eu des scieries qui ont  
12 fermé à Parent, à La Tuque. Puis, dans ce temps-là,  
13 on a mis sur pied... le gouvernement a mis sur pied  
14 un comité pour voir qu'est-ce qui pouvait être fait  
15 pour relancer.

16 Q. **[1025]** L'économie.

17 R. Puis, dans nos cartons à nous, aux Affaires  
18 municipales, il y avait le projet de Lac-à-la-  
19 Tortue.

20 Q. **[1026]** Puis lequel précisément, est-ce que c'était  
21 celui en... dans le milieu urbain ou c'était celui  
22 plus éloigné qui était en dehors de la zone? Vous  
23 avez pas de souvenir?

24 R. Je peux pas vous répondre.

25 Q. **[1027]** O.K.

1 R. Il me semble c'était un projet qui était aux  
2 alentours d'une vingtaine de millions.

3 Q. **[1028]** De millions.

4 R. Oui.

5 Q. **[1029]** Puis... Donc, vous aviez reçu déjà des  
6 demandes de la Municipalité avant même que toute  
7 cette tragédie arrive au niveau des emplois dans la  
8 région?

9 R. Oui. Oui, mais pour... plus pour le gros projet.  
10 Qui était...

11 Q. **[1030]** Pour l'ensemble?

12 R. Oui.

13 Q. **[1031]** D'où les chiffres qui avaient été avancés?

14 R. Exact.

15 Q. **[1032]** Et vous faites référence à une lettre de  
16 promesse qui a été signée. Je vais vous montrer une  
17 lettre et vous me direz si c'est la... si c'est la  
18 lettre à laquelle vous faites référence. Je suis à  
19 l'onglet 18. On va avancer dans le document. 13,  
20 page 13, s'il vous plaît. Parfait. Ici, en... le  
21 six (6) décembre deux mille douze... deux mille  
22 sept (2007), pardon, il y a de la correspondance  
23 entre Jean-Pierre Beaumont et, notamment, monsieur  
24 Jacques A. Tremblay, qui a témoigné ici. Et on  
25 explique, au premier paragraphe que :

1                   Le dossier mentionné en titre n'a  
2                   jamais été retenu pour analyse par le  
3                   cabinet, parce qu'il est nettement  
4                   moins prioritaire que celui de mise  
5                   aux normes en eau potable pour la  
6                   Ville de Shawinigan.

7           R. Oui.

8           Q. **[1033]** Donc, ici, est-ce que je dois comprendre que  
9           c'est les deux volets du... les deux dossiers, si  
10          je peux me permettre, dans cette région-là auxquels  
11          vous faisiez référence?

12          R. Oui. Oui.

13          Q. **[1034]** Parfait. Donc, un premier qui était pas  
14          retenu. On avance, et on est dans ce dossier-là, on  
15          va aller trois pages, environ, plus loin, où est-ce  
16          qu'il y a une lettre de promesse. Non, une lettre  
17          de promesse. Voilà. Donc, on a une lettre ici - on  
18          descend un petit peu - qui est adressée à la  
19          maire et on voit des montants.

20          R. Oui.

21          Q. **[1035]** Est-ce que c'est ce que vous aviez en tête?

22          R. Oui. Pas mal, oui.

23          Q. **[1036]** O.K. Et on voit également l'espèce de  
24          paragraphe duquel j'ai fait la lecture un peu plus  
25          tôt, là, dans lequel on dit que l'analyse technique



1 n'est pas complétée dans ce dossier-là.

2 R. Oui.

3 Q. **[1037]** Est-ce que... Là, tantôt, vous avez dit :  
4 « Ça se peut que j'aie vu plusieurs fois ce  
5 paragraphe-là », mais ici, savez-vous si, au moment  
6 de la signature... parce que là vous nous avez  
7 dit... vous avez fait référence que ces chiffres-là  
8 dataient de deux mille deux (2002)?

9 R. C'est que, habituellement, lorsque les chiffres qui  
10 sont écrits dans une lettre datent, il est indiqué  
11 que c'est en dollars de deux mille deux (2002) ou  
12 deux mille cinq (2005). Dans ce cas-ci, il faut  
13 comprendre qu'on est un peu face à la crise qui se  
14 passe dans cette région-là suite à la fermeture des  
15 scieries, et caetera. Le projet principal, qui est  
16 de quatre-vingts quelques millions, que j'ai vu  
17 passer, là, lui n'est pas nécessairement dans les  
18 secteurs où il y a eu les fermetures... les  
19 fermetures de scieries, et caetera. Et celui-là,  
20 qui est une partie du tout, si on veut, lui se  
21 retrouve dans le coin de La Tuque et Parent. Et ce  
22 que je comprends, parce que comme je vous ai  
23 mentionné tout à l'heure, les montants qui sont ici  
24 étaient en dollars de deux mille deux (2002) ou  
25 deux mille trois (2003). Alors, dans ce cas-ci, ce

1 que je comprends c'est que le Ministère s'est  
2 gardé... s'est gardé le... le soin de compléter  
3 l'analyse et la ministre souhaitait annoncer ça  
4 rapidement pour venir en aide à la région, pour que  
5 les travaux débutent.

6 Q. **[1038]** O.K. On va avancer un petit peu. La même  
7 journée il y a un bordereau de transmission. On  
8 continue. Qui explique les problématiques au  
9 dossier. Donc, il s'agit de ce bordereau de  
10 transmission là; il est daté toujours du dix (10)  
11 décembre deux mille sept (2007). Je vous  
12 demanderais de descendre un petit peu pour que le  
13 témoin puisse lire les mises en garde.

14 Donc, dans les remarques en bas ici, on...  
15 on explique plusieurs problématiques et on précise  
16 qu'ils n'ont effectivement pas été analysés, ces  
17 dossiers-là. Est-ce que ça a été discuté avec vous,  
18 ça?

19 R. Je ne crois pas, mais ça reflète pas mal ce que je  
20 vous disais, c'est-à-dire que là on parle des  
21 dollars de deux mille un (2001), moi je vous  
22 parlais de dollars de deux mille deux (2002) ou  
23 deux mille trois (2003). Mais il y a une chose qui  
24 est sûre dans ce dossier-là, c'est qu'il y avait un  
25 souhait gouvernemental d'annoncer des projets pour

1 venir en aide à la région. Et il se peut fort bien  
2 que l'analyse n'ait pas été faite ou complète.

3 Q. **[1039]** Donc, on a une analyse qui n'est pas faite  
4 ou pas complète. Le paragraphe précédent explique  
5 que si on y va avec le taux de quatre-vingts pour  
6 cent (80 %), on va avoir un déficit par rapport à  
7 la limite autorisée.

8 R. Bougez pas.

9 Q. **[1040]** Oui, je vous laisse lire le paragraphe.

10 R. O.K. Oui.

11 Q. **[1041]** Oui. Ça, c'est... c'est quelque chose qui  
12 doit pas être fréquent parce qu'on dépasse...

13 R. C'est probablement pas fréquent au même titre qu'il  
14 devait être très peu fréquent, la crise... la crise  
15 forestière qui est arrivée et c'est un vague  
16 souvenir, mais je suis convaincu que même si la  
17 ministre avait su ça, elle aurait été de l'avant  
18 pour, par la suite, aller chercher l'argent  
19 nécessaire au Conseil du trésor.

20 Q. **[1042]** Vous dites « Même si la ministre avait su  
21 ça »?

22 R. Bien, je présume qu'elle...

23 Q. **[1043]** Qu'elle l'a pas su?

24 R. ... qu'elle l'a pas su, mais si elle l'avait su, je  
25 suis convaincu que madame Normandeau y aurait été

1 pareil parce qu'il y avait une volonté  
2 gouvernementale de venir en aide à la région qui  
3 avait subi des fermetures importantes.

4 (16:28:11)

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[1044]** Est-ce qu'elle y est allée souvent au  
7 Conseil du trésor pour faire déborder le budget,  
8 essentiellement, qui était autorisé dans la  
9 réglementation?

10 R. Non, pas souvent.

11 Q. **[1045]** Donc, généralement, elle essayait...

12 R. Bien, l'enveloppe était globale sur un tout.

13 Q. **[1046]** Oui, généralement elle essayait de respecter  
14 sa limite, de pas déborder jamais le montant que...

15 R. Je vous dirais...

16 Q. **[1047]** ... le taux discrétionnaire qu'elle avait?  
17 Qu'on lui donnait?

18 R. Je vous dirais, Monsieur le Commissaire, que si  
19 nous avons été plus longtemps aux Affaires  
20 municipales, fort probablement qu'elle aurait été  
21 au Conseil du trésor pour aller chercher des  
22 enveloppes additionnelles.

23 Q. **[1048]** Mais à votre souvenir, c'est peut-être la  
24 seule fois...

25 R. Oui.

1 Q. [1049] ... qu'il y aurait eu un débordement?

2 R. Bien probablement qu'on arrivait là, là.

3 Q. [1050] C'est ça. Mais à votre souvenir, il y a pas  
4 eu d'autres années...

5 R. Non.

6 Q. [1051] ... où, essentiellement, on débordait? On  
7 essayait de respecter ça, là?

8 R. Tout à fait.

9 Q. [1052] Donc, c'est pas un bar ouvert de tous les  
10 projets?

11 R. Non. Pas du tout. Pas du tout.

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 Q. [1053] Mais il y a un autre dossier qui a une  
14 mention de ce type-là qui a été discuté ici. Donc,  
15 il y en a au moins deux où il y a une mise en garde  
16 à cet égard-là.

17 R. Dans le cas de ce qu'ils appellent Lac-à-la-Tortue,  
18 je sais que c'est la Haute-Mauricie, ça fait suite  
19 au... à la crise forestière. Il y avait eu beaucoup  
20 de fermetures. La ministre régionale, qui était  
21 madame Boulet, avait manifesté ses inquiétudes  
22 auprès du... auprès des autorités politiques, mais  
23 quand je dis les autorités, c'est au cabinet du  
24 premier ministre. Il y avait eu un groupe de  
25 travail qui avait été mis en place pour voir de

1            quelle façon on pouvait venir en aide à la région  
2            parce qu'elle était frappée de partout. Puis je  
3            pense même qu'il y avait eu une usine d'Alcan qui  
4            avait été fermée temporairement. Il y avait la  
5            fermeture de... de certaines scieries. Il y avait  
6            plusieurs entreprises dans... dans le domaine  
7            forestier qui étaient en difficulté. Puis c'est  
8            comme ça que ces projets-là ont sorti.

9            Q. **[1054]** Puis juste... vous avez dit avant ça, vous,  
10           l'aviez-vous avisée, la ministre?

11           R. De?

12           Q. **[1055]** De cette problématique-là. Que... du  
13           dépassement?

14           R. Est-ce que j'ai pu l'aviser? Peut-être.

15           Q. **[1056]** Mais si on... avez-vous été avisé dans ce  
16           dossier-là de ça?

17           R. Bien, en le regardant, fort probablement que oui.

18           Q. **[1057]** O.K.

19           R. Mais je vous dirais que malgré tout, c'est sûr  
20           qu'on était en mode urgence et malgré tout, on a  
21           été de l'avant.

22           Q. **[1058]** Ça, je comprends ça. Mais moi, ce que je  
23           veux savoir, c'est que votre rôle, vous êtes un peu  
24           le chien de garde auprès de la ministre, vous vous  
25           assurez que les dossiers sont les bons et qu'ils

1           sont conformes. Vous avez de l'information comme  
2           ça, je comprends qu'on est dans une situation  
3           d'urgence, mais est-ce que... est-ce que c'est pas  
4           quand même votre devoir de l'aviser qu'il y a ça  
5           dans le dossier qui peut arriver?

6           R. Oui, la réponse c'est oui. Est-ce que je l'ai  
7           avisée? Je peux pas vous confirmer, mais si je l'ai  
8           pas avisée, j'ai fait une erreur.

9           Q. **[1059]** O.K. Puis dans votre souvenir, combien de  
10          fois avez-vous pu être avisé de ça?

11          R. Bien, vous m'avez mentionné deux cas?

12          Q. **[1060]** Oui. Vous avez pas d'autres souvenirs de...

13          R. Non, mais comme je vous dis, c'est une enveloppe  
14          qui est globale. Lorsque l'enveloppe arrive à sa  
15          fin, en termes de discrétion, un peu comme monsieur  
16          le commissaire disait, à un moment donné tu  
17          retournes au Conseil du trésor pour aller chercher  
18          une enveloppe, ou il n'y en a plus. Tu sais, mais  
19          tu continues pas comme ça.

20          (16:31:27)

21          M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

22          Q. **[1061]** Vous nous avez dit ça a été très  
23          exceptionnel qu'elle soit allée au Conseil du  
24          trésor pour augmenter l'enveloppe, c'est ce que  
25          vous avez dit?

1 R. Oui. Parce que l'enveloppe qui était attribuée au  
2 départ était quand même grande. S'il avait fallu y  
3 retourner annuellement, bien elle y aurait été  
4 annuellement.

5 Q. **[1062]** Comme vous avez dit tout à l'heure, c'est  
6 pas un bar ouvert, donc, ça veut donc dire que  
7 c'était pas toutes les municipalités qui pouvaient  
8 avoir des taux... des taux surévalués qui en  
9 avaient nécessairement, là?

10 R. Non.

11 Q. **[1063]** Donc il y a des gens qui se faisaient dire  
12 non, vous êtes d'accord avec moi?

13 R. Oui.

14 Q. **[1064]** C'est ça. Ça veut dire que vous avez dit  
15 également tout à l'heure que quand vous parlez de  
16 Marc-Yvan Côté. Avec Marc-Yvan Côté vous avez fait  
17 un suivi, je prends vos mots, un suivi serré de ses  
18 dossiers?

19 R. Plus, plus suivi ou plus serré.

20 Q. **[1065]** Vous avez dit suivi serré de ses dossiers?

21 R. Oui.

22 Q. **[1066]** Donc, quand monsieur Côté vous appelle,  
23 c'est avantageux, il travaille pour une firme de  
24 génie civil, il est payé en honoraires...

25 R. Je pense que...



1 Q. **[1067]** ... pour son rendement et le fait qu'il vous  
2 connaît, que vous faites un suivi plus serré de ses  
3 dossiers, c'est pas, vous êtes pas mauvais contact  
4 pour lui d'ailleurs...

5 R. Non.

6 Q. **[1068]** ... vous êtes d'accord avec ça?

7 R. Bien si... comme je vous dis, on est des amis,  
8 alors...

9 Q. **[1069]** C'est ça. Donc, un suivi plus serré du  
10 dossier. Dans le fond, ça veut dire vous avez trois  
11 choix, ça veut dire c'est des états de situations,  
12 c'est des demandes de rencontres, puis on a vu dans  
13 des courriels avec le témoin A également, c'est  
14 parfois d'une demande d'avoir un taux surélevé par  
15 rapport au taux accordé par les fonctionnaires,  
16 c'était ça dans un courriel d'hier. Donc, monsieur  
17 Côté vous demande parfois un peu d'être un petit  
18 peu plus généreux pour ses dossiers à lui, là.

19 R. Bien...

20 Q. **[1070]** Pas juste de le suivre, là, aussi de donner  
21 un petit peu plus d'argent. Si c'est possible, bien  
22 sûr. Mais il vous fait cette demande-là, c'est ça  
23 dans un courriel qu'on a vu hier?

24 R. Bien moi je vous dirais qu'essentiellement ça  
25 consistait à des suivis de dossiers, à quelques

1 reprises des rencontres, puis est-ce que ces  
2 rencontres-là, parmi ces rencontres-là il y avait  
3 des demandes de hausser des taux? Probablement.

4 Q. **[1071]** Oui, dans un courriel en tout cas c'est  
5 clair...

6 R. O.K. Alors...

7 Q. **[1072]** ... il y a des demandes que monsieur Côté  
8 vous a faites?

9 R. ... mais ceci étant... ceci étant, Monsieur le  
10 commissaire, je vous dirais ceci. La ministre, là,  
11 et je l'ai dit ce matin, mais je tiens à le  
12 répéter, puis j'insisterai jamais assez. La  
13 ministre son souci et sa raison d'être d'être  
14 entrée en politique c'est d'aider les municipalités  
15 puis particulièrement les petites municipalités. Il  
16 s'adonne que toutes ces petites municipalités là,  
17 j'en conviens, ont peu ou pas de service de génie  
18 civil.

19 Q. **[1073]** Non, on refera pas l'histoire au complet, on  
20 l'a entendue. Tout ce que je veux vous dire c'est  
21 que dans les faits c'est que monsieur Côté vous  
22 fait parfois des demandes d'avoir des taux plus  
23 élevés pour ses clients à lui, pour des clients de  
24 Roche. Il vous connaît bien, vous faites un suivi  
25 serré des dossiers, donc, vos dossiers avancent

1 plus vite que d'autres, si c'est le dossier de  
2 monsieur Côté. Quand on fait un suivi serré, vous  
3 en avez mille (1000) par année, c'est ce que vous  
4 nous avez dit, donc, les dossiers de monsieur Côté  
5 sont souvent sur la pile avec des demandes de  
6 rencontres, avec des demandes de taux surélevé. Et  
7 l'enveloppe est pas infinie, il y a un bout à ça,  
8 là?

9 R. Oui.

10 Q. **[1074]** Donc, vous êtes un très bon contact pour  
11 monsieur Côté, parce que de toute évidence, là,  
12 vous, vous réussissez à faire passer ses dossiers  
13 plus vite, je vous dis pas qu'ils étaient pas  
14 admissibles, mais plus vite, parfois avec des taux  
15 plus élevés qu'il aurait dû avoir normalement. Dans  
16 des petites municipalités c'est normal, madame  
17 Normandeau elle aime encourager les petites  
18 municipalités et monsieur Côté, par hasard, a des  
19 contrats dans les petites municipalités avec Roche.  
20 Vous trouvez pas là que vous étiez pas un peu en  
21 conflit d'intérêts par votre grande proximité avec  
22 monsieur Côté, parce que, dans le fond, là, il  
23 abuse un peu de sa part de fonds public en faisant  
24 ça à travers vous. Vous trouvez pas qu'il y a un  
25 petit peu de ça?

1 R. Écoutez, monsieur Côté a déjà été ministre, c'est  
2 un ami personnel, j'ai travaillé huit ans pour lui.  
3 Qu'il m'appelle pour des dossiers, est-ce que c'est  
4 de l'abus ou...

5 Q. **[1075]** Qu'il réussisse à avoir une part peut-être  
6 un petit peu plus grande d'une enveloppe qui est  
7 pas infinie pour ses clients à lui à travers vous,  
8 vous trouvez pas là que dans les faits, parce qu'il  
9 y en a pas mal d'autres qui attendent en arrière  
10 qui auraient aimé ça avoir les taux surélevés, mais  
11 l'enveloppe est pas infinie. Vous trouvez pas là  
12 que vous êtes pas un peu dans une situation un peu  
13 étrange, particulière où, dans le fond, vous lui  
14 avez permis d'avantager sa clientèle un petit peu  
15 plus que d'autres, puis lui à côté il travaille  
16 pour une firme de génie, payé en honoraires, et  
17 possiblement un boni de performance, vous trouvez  
18 pas là que c'est un petit peu particulier, que  
19 justement parce que c'était une grande  
20 connaissance, qu'il aurait dû avoir une muraille en  
21 disant : « Non, tes dossiers moi je peux pas m'en  
22 occuper. » Dans d'autres situations on voit ça des  
23 gens qui disent : « Parce que c'est tes dossiers,  
24 tu comprends bien que c'est pas moi qui peux te  
25 défendre. » Mais vous, vous ne vous êtes jamais

1 senti gêné de ça, au contraire, vous forcez les  
2 rencontres, vous demandez un paquet de (inaudible)  
3 puis vous faites un suivi serré de ses dossiers.  
4 Vous trouvez pas là que, dans le fond, vous avez  
5 peut-être pas joué le rôle que vous auriez dû jouer  
6 de l'éloigner justement, compte tenu que vous  
7 (inaudible)...

8 R. Avec le recul...

9 Q. **[1076]** ... avec la cagnotte?

10 R. ... avec le recul, peut-être.

11 Q. **[1077]** Avec le recul ou même pendant, même pendant  
12 ces années-là...

13 R. Je dirais pas pendant.

14 Q. **[1078]** ... il y a des gens qui seraient privés de  
15 ces choses-là aussi?

16 R. Monsieur le commissaire, je pense pas que pendant  
17 j'avais cette perception-là.

18 Q. **[1079]** Non, mais vous pensez pas que d'autres ont  
19 pu l'avoir même pendant cette période-là, justement  
20 de dire : « Je fais attention, là, je suis en  
21 conflit d'intérêts. Ça touche mon dossier. » Des  
22 membres de conseils d'administration qui se  
23 retirent temporairement d'un... un sujet parce  
24 qu'ils sont en conflit d'intérêts, ça... ça date  
25 pas juste du temps de la Commission, ça date de

1 longtemps.

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[1080]** Vous auriez pas pu dire, justement :

4 « Monsieur Côté, tenant compte de notre grande  
5 proximité, s'il te plaît, pour pas me mettre en  
6 conflit d'intérêts... » Vous avez jamais eu cette  
7 conversation-là avec lui là-dessus?

8 R. Non.

9 Me ELIZABETH FERLAND :

10 Q. **[1081]** Puis, même, ça va plus loin que ça, il a  
11 même, lui, répondu à madame la présidente que  
12 certaines informations ont pu lui permettre d'avoir  
13 une longueur d'avance sur les autres, par vous.  
14 Est-ce que... est-ce que... est-ce que vous êtes  
15 d'accord avec ça? Est-ce que... est-ce que vous...  
16 par votre amitié, je comprends que pour vous, c'est  
17 un ami, mais est-ce que par votre amitié et... vous  
18 répondiez à ses questions, ça a placé Roche dans  
19 une situation privilégiée?

20 R. Bien, ce bout-là, j'ai un petit peu plus de misère.  
21 Comme je vous disais, les informations, Madame la  
22 Présidente, sont des informations qui sont connues  
23 de tous.

24 Q. **[1082]** Bien, pourquoi, lui, il pense qu'il a une  
25 longueur d'avance en vous parlant?

1 R. Mais c'est parce que vous avez parlé  
2 d'informations. Il a une longueur d'avance en me  
3 parlant peut-être parce qu'il arrive à avoir un  
4 état de situation plus rapidement, mais autrement  
5 l'information que je véhicule, moi, qu'elle soit au  
6 maire, que ce soit à lui, ou que ce soit à un  
7 autre, c'est toute de l'information qui est  
8 publique. Il n'y a pas d'information privilégiée.  
9 Ce bout-là, honnêtement, j'ai un petit peu plus de  
10 misère. Mais je rejoins monsieur le commissaire que  
11 ça a pu être un avantage de me connaître.

12 Q. **[1083]** Pour la firme Roche?

13 R. Pour lui d'abord, puis pour...

14 Q. **[1084]** Et par... et par votre lien d'amitié pour la  
15 firme, parce qu'on se cachera pas que pendant ces  
16 périodes-là, il était chez Roche, là.

17 R. Oui, oui. Bien, oui, mais après ça, indirectement.  
18 Mais le... le... je dirais le contrat qui le liait  
19 à Roche, moi, j'avais aucune... aucune connaissance  
20 de c'est quoi...

21 Q. **[1085]** Non...

22 R. ... mais je savais qu'il avait un lien avec Roche.  
23 Je... je nierai pas...

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[1086]** Et cela a pu...

1 Me ELIZABETH FERLAND :

2 Q. **[1087]** Non.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[1088]** ... vous devez plutôt dire « ce fut » un  
5 avantage.

6 R. Pour lui.

7 Me ELIZABETH FERLAND :

8 Q. **[1089]** Pour lui.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[1090]** Oui, clairement.

11 Me ELIZABETH FERLAND :

12 Q. **[1091]** Par... puis, est-ce que... parce que, aussi,  
13 le témoin qui vous a précédé a même mentionné qu'on  
14 est allé jusqu'à mettre, pendant les grandes  
15 activités, là, du... et non pas les deux vôtres,  
16 mais je parle bien des activités du parti, on sait  
17 que le pa... le parti fait une grande activité  
18 aussi à Montréal et une à Québec...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[1092]** ... ils font un tournoi de golf.

21 R. Entre autres, oui.

22 Q. **[1093]** Disons que je prends ces trois-là. Le  
23 tournoi de golf, on a placé des gens de Roche sur  
24 votre « foursome » c'est ce que... est-ce que...  
25 est-ce que vous avez souvenir de ça?



- 1 R. En fait, c'est... pardon, c'est plutôt l'inverse.
- 2 Q. **[1094]** Expliquez-moi.
- 3 R. C'est-à-dire qu'il y a toutes sortes de... de...  
4 mettons que, je sais pas, moi, il y a deux cents  
5 (200) « foursome »...
- 6 Q. **[1095]** Hum, hum.
- 7 R. Je vous dirais vite, là, vite fait comme ça, puis  
8 on place les gens, puis, oui, je jouais avec Marc-  
9 Yvan.
- 10 Q. **[1096]** Mais, puis... et...
- 11 R. Bien...
- 12 Q. **[1097]** ... et personne d'autre de chez Roche?
- 13 R. Bien...
- 14 Q. **[1098]** Et d'autres personnes de chez Roche.
- 15 R. Oui, parce que c'était un four... c'était un  
16 « foursome ».
- 17 Q. **[1099]** Donc... mais on vous plaçait avec ces gens-  
18 là?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[1100]** Puis, il y avait... vous, vous aviez pas vu  
21 de problème à ça?
- 22 R. Non, parce que je jouais avec un ami.
- 23 Q. **[1101]** O.K. Est-ce que tout à l'heure vous nous  
24 avez parlé de... parce qu'on sait que l'information  
25 peut circuler dans un sens comme dans l'autre. Moi,

1 ce que j'aimerais savoir, c'est : est-ce que ça  
2 vous est arrivé d'être un peu porteur de message  
3 envers madame Normandeau? Parce que vous avez dit  
4 plusieurs fois aujourd'hui qu'elle voulait aider à  
5 quatre-vingts pour cent (80 %), si je parle des  
6 taux accrus. Mais moi, ce que je veux savoir, est-  
7 ce que... est-ce que c'est arrivé que ce soit vous  
8 qui lui disiez : « Écoute, Madame Normandeau, je  
9 sais que ça passera pas en bas de quatre-vingts  
10 pour cent (80 %). » J'ai...

11 R. Assurément.

12 Q. **[1102]** Bon, ça, ça arrivait dans quel contexte?

13 R. Bien, soit qu'un maire avait appelé Vincent ou  
14 Michel Binette, puis que Michel Binette ou Vincent  
15 m'ont dit : « Regarde, Bruno, je te sou mets le  
16 dossier mais tu vas être mieux de parler à la  
17 ministre parce que ça passera pas si le taux est à  
18 soixante (60) ou soixante-six et un tiers (66  
19 1/3). » Ou encore, ça peut être un maire qui m'ait  
20 appelé, mais je me souviens pas de quelque bureau  
21 d'ingénieurs que ce soit qui ait appelé dans ce  
22 sens-là. C'est davantage les maires qui  
23 manifestaient à Vincent Lehoullier ou à Michel, le  
24 fait que « pensez-y même pas si vous voulez nous  
25 donner soixante pour cent (60 %), on sera pas

1 capable de passer ce règlement d'emprunt là auprès  
2 des contribuables. »

3 Q. **[1103]** C'est dans ce sens-là.

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[1104]** Puis, quand... quand ça... puis, ça, vous  
6 l'expliquez dans ce... de cette façon-là à madame  
7 Normandeau? Vous lui expliquez...

8 R. Oui.

9 Q. **[1105]** ... toutes ces... Vous faisiez pas juste  
10 donner la fiche pour signature?

11 R. Bien, pas dans... pas si je sais qu'il y a... il a  
12 cette problématique-là.

13 Q. **[1106]** Mais...

14 R. ... si je le sais parce que l'attaché politique me  
15 confirme qu'il y a un problème.

16 Q. **[1107]** Bien, parce que le maire veut plus.

17 R. C'est ça, je vais m'asseoir avec Nathalie.

18 Q. **[1108]** Toujours?

19 R. Oui.

20 Q. **[1109]** Où vous allez tenter de régler ça en bas  
21 puis après le faire signer?

22 R. Non, je vais d'abord... je vais d'abord parler à  
23 madame Normandeau.

24 Q. **[1110]** Ça fait que vous adressiez toutes ces  
25 questions-là...

1 R. Bien, oui, avant de... Je ferai pas une démarche  
2 auprès des gens du Ministère sans...

3 Q. **[1111]** Avant de savoir si elle est d'accord avec le  
4 quatre-vingts pour cent (80 %).

5 R. Exact.

6 (16:41:34)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[1112]** Tantôt, vous nous avez dit que monsieur  
9 Lehouillier passait directement à madame  
10 Normandeau.

11 R. Oui. Oui, mais occasionnellement, pas dans tous les  
12 dossiers.

13 Q. **[1113]** Dans quels dossiers est-ce qu'il passait  
14 directement à madame Normandeau?

15 R. En fait, c'est... je vous dirais que c'est plus  
16 madame Normandeau qui passait directement à  
17 monsieur Lehouillier, mais règle générale...

18 Q. **[1114]** Donc, monsieur Lehouillier, quand il avait  
19 quelque chose à dire à madame Normandeau, il  
20 passait par vous toujours.

21 R. Règle générale.

22 Q. **[1115]** C'est sûr.

23 Me ÉLIZABETH FERLAND :

24 Q. **[1116]** Est-ce que... est-ce que c'est possible que  
25 Roche ait été informée que des subventions allaient

1 être accordées avant qu'elles soient annoncées?

2 R. Honnêtement, je serais très surpris de ça parce que  
3 les premiers avisés, c'est les maires.

4 Q. **[1117]** Ça fait que vous auriez jamais parlé de ça  
5 avec soit monsieur... bien, les deux messieurs...  
6 on va les appeler messieurs Côté, là, soit Marc-  
7 Yvan ou André Côté.

8 R. Non.

9 Q. **[1118]** Vous auriez pas... jamais vous avez parlé de  
10 subvention « elle va sortir... »

11 R. Est-ce que j'ai pu dire que les... le dossier  
12 avançait? Oui. Mais, de dire qu'ils ont eu la  
13 subvention avant même qu'ils l'aient?

14 Q. **[1119]** Non, mais qu'ils vont l'avoir, là. C'est...  
15 c'est sur le bureau, ils vont l'avoir.

16 R. Ça se peut que j'aie dit à... à André Côté, je  
17 serais très surpris, honnêtement, là.

18 Q. **[1120]** Mais, à Marc-Yvan?

19 R. Est-ce que j'ai pu dire à Marc-Yvan que, le  
20 dossier, il s'en venait, puis c'est peut-être une  
21 question de semaines? Peut-être.

22 Q. **[1121]** O.K. Depuis... depuis le début des travaux  
23 de la Commission...

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[1122]** ... est-ce que vous avez eu d'autres

1 contacts avec madame Normandeau? Bien, depuis que  
2 vous avez quitté - je veux pas dire la Commission,  
3 excusez-moi - depuis que vous avez quitté le  
4 cabinet?

5 R. Oui.

6 Q. **[1123]** Oui. Dans quel contexte?

7 R. Pour fraterniser, pour aller... on a été dîner  
8 ensemble, on s'est parlé à quelques reprises,  
9 puis... Voilà! Je pense, ça fait peut-être, je  
10 dirais... On est en juin, je pense que la dernière  
11 fois qu'on... c'est en septembre.

12 Q. **[1124]** En septembre de cette année (sic)?

13 R. De l'année passée.

14 Q. **[1125]** De... donc de deux mille treize (2013)?

15 R. Oui.

16 Q. **[1126]** Septembre deux mille treize (2013).

17 R. Oui.

18 Q. **[1127]** Puis c'était par... une rencontre amicale?

19 R. En fait, je me souviens pas précisément les dates,  
20 mais je sais que quand il y a eu le témoignage de  
21 monsieur Zambito.

22 Q. **[1128]** Ça, c'est deux mille douze (2012).

23 R. Oui. Bon. Mais, entre autres, là, il était question  
24 d'une invitation puis elle m'avait demandé de  
25 vérifier l'agenda, si elle avait bel et bien été ou

1 pas à cette activité-là. Par la suite, on s'est vu  
2 pour dîner, comme je vous dis, partager un peu ce  
3 qu'elle faisait à son emploi de l'époque, puis,  
4 moi, la même chose. Mais, au-delà de ça, on n'a pas  
5 eu...

6 Q. **[1129]** Elle vous a demandé de vérifier son agenda?  
7 Vous avez encore accès à son agenda, c'est ça?

8 R. C'est-à-dire que quand on a quitté, on s'était  
9 gardé des CD-rom de l'agenda de la ministre. Puis  
10 quand il y a eu le témoignage, elle m'avait demandé  
11 de vérifier avec le responsable de l'agenda si elle  
12 les avait en sa possession, puis si on était  
13 capable de vérifier si on avait bel et bien eu  
14 cette invitation-là ou pas.

15 Q. **[1130]** O.K. J'aimerais clarifier juste une chose  
16 avec vous. Concernant le financement justement.

17 R. Oui.

18 Q. **[1131]** On en a parlé ce matin, on a parlé d'une  
19 activité qui a été faite... de vos deux activités  
20 annuelles, d'une activité en deux mille huit (2008)  
21 qui a été organisée par... par monsieur Zambito.

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[1132]** Je veux juste m'assurer qu'on a été clair,  
24 là, parce que je veux pas qu'il y ait de confusion.  
25 Vous, ça a pas... ça a jamais... l'argent a jamais

1           été donné à madame Normandeau pour son... dans son  
2           comté. Pardon.

3           R. En fait, les deux activités que, moi, je tenais,  
4           Québec et Montréal, ça faisait partie du  
5           financement qui allait au comté de Bonaventure,  
6           pour atteindre l'objectif de financement à madame  
7           Normandeau. Quand il est arrivé un... lorsque  
8           monsieur Zambito a exprimé le désir de ramasser  
9           cent mille dollars (100 000 \$), c'était pour le  
10          parti, mais, lui, il voulait avoir madame  
11          Normandeau comme conférencière. Il était pas  
12          question que l'argent soit attitré ou attribué au  
13          comté de Bonaventure. Moi, je me suis battu un peu,  
14          disons-le sincèrement, j'ai dit : « Écoute, si vous  
15          nous envoyez à Montréal pour faire une activité de  
16          financement, il y a-tu moyen qu'il y en ait un peu  
17          qui aille dans Bonaventure? » Alors, c'est comme  
18          ça. Mais l'argent était au national, elle (sic)  
19          était pas pour le comté de Bonaventure.

20          Q. **[1133]** O.K. Puis c'est pour ça que ça vous choque  
21          un peu?

22          R. Bien, c'est parce que... c'est parce que la  
23          ministre fait vingt (20), vingt-deux (22) activités  
24          de financement, une vingt-troisième, quand tes  
25          objectifs sont atteints, ça donne quoi?



1 Q. **[1134]** Puis les ministres font-ils tous à peu près  
2 vingt (20), vingt-deux (22)...

3 R. Il y en a qui étaient plus populaires que d'autres.

4 Q. **[1135]** O.K. Puis elle, à cause de ça... d'où le  
5 nombre, elle était dans ceux qui étaient peut-être  
6 populaires?

7 R. Le nom, c'est une dame qui est sympathique, qui est  
8 proche des gens. Puis quand elle était dans les  
9 conseils généraux du parti ou dans les congrès du  
10 parti, c'est une femme qui est... qui est très  
11 facile d'approche puis elle était populaire.

12 Q. **[1136]** O.K. Vous savez, on demande... on essaie de  
13 voir les liens et tout, et une des façons aussi  
14 c'est d'approfondir les cadeaux qui vous ont été  
15 donnés par certains amis et/ou firmes,  
16 entrepreneurs, et caetera. Donc, est-ce que vous  
17 avez reçu des cadeaux, et je vais mettre de côté  
18 les cadeaux d'usage, là, pour se dire « Merci »,  
19 bouteilles de vin et tout, là, je vais aller dans  
20 des cadeaux plus substantiels?

21 R. Non.

22 Q. **[1137]** Jamais?

23 R. Les seules choses que j'ai eues au cabinet c'est  
24 des billets de hockey. Des billets de hockey que je  
25 redistribuais parce que comprenez bien que, moi, je

1 vis à Québec, ça fait que, moi, me taper trois  
2 heures de route aller-retour pour aller au hockey,  
3 c'était pas...

4 Mais on a eu, je dirais, peut-être sur cinq  
5 ans, une dizaine de paires de billets de hockey.  
6 Des bouteilles de vin, j'ai pas eu ça.

7 Q. **[1138]** O.K.

8 R. Honnêtement, j'en ai eu puis c'est venu d'un maire.  
9 Alors...

10 Q. **[1139]** Il a été question de voyages de pêche avec  
11 vos deux amis, Christian Côté...

12 R. Hum hum.

13 Q. **[1140]** ... et également Marc-Yvan Côté. Avez-vous  
14 fait des voyages...

15 R. Oui.

16 Q. **[1141]** ... de pêche avec eux?

17 R. Oui. Dans le cas de Christian Côté, c'est au  
18 Labrador. Chacun paie ses affaires mais, comme j'ai  
19 expliqué à vos enquêteurs lorsque je les ai  
20 rencontrés, c'est un voyage de pêche... c'est pas  
21 dans une pourvoirie, là, c'est un voyage de pêche  
22 où on va chez un... une connaissance Inuit au  
23 Labrador. Alors, tout ce que ça coûte c'est le  
24 billet d'avion. Les premières années c'était Air  
25 Labrador puis, après ça, ça a été Air Canada parce

1 que Air Labrador desservait plus le Labrador.

2 Et dans le cas de Marc-Yvan, bien, je paie  
3 mes affaires...

4 Q. **[1142]** Peut-être juste avant d'aller à lui.

5 R. Oui.

6 Q. **[1143]** Au Labrador, vous êtes allé combien de fois?

7 R. J'y ai été... quatre fois, je crois.

8 Q. **[1144]** Savez-vous vers quelle année vous êtes allé?

9 R. Je dirais que c'est probablement deux mille sept  
10 (2007), huit, neuf, dix (10), quelque chose comme  
11 ça.

12 Q. **[1145]** Et qui est présent?

13 R. Il y a la personne qui est la connaissance de  
14 l'Inuit, qui a rien à voir avec... il y a Christian  
15 pour les deux premières années. La troisième année,  
16 j'ai amené Marc-Yvan avec moi. Puis une année je  
17 pense que c'est... Marc-Yvan est venu avec moi,  
18 Christian, Réjean. On était quatre. Il y a une  
19 année qu'on a pu être quatre, je crois.

20 Q. **[1146]** Avant vous pouviez pas être quatre?

21 R. Trois.

22 Q. **[1147]** Trois. Donc, vous, vous pensez quatre fois.

23 R. Oui.

24 Q. **[1148]** Et, là-dessus, Marc-Yvan était présent...

25 R. Il y a été deux fois. Il est venu deux fois.

- 1 Q. **[1149]** O.K. Puis Christian, par contre, était...
- 2 R. Non, il y a des années que Christian venait pas.
- 3 Q. **[1150]** Donc, vous y alliez avec l'autre monsieur,
- 4 Réjean que vous appelez?
- 5 R. Mais l'autre monsieur c'est la personne... c'est la
- 6 personne qui devait être là, là.
- 7 Q. **[1151]** C'est ça, Réjean, vous avez dit?
- 8 R. Oui. Exact.
- 9 Q. **[1152]** Et lui c'est pas... il travaille pas ni avec
- 10 Marc-Yvan ou avec...
- 11 R. Pantoute.
- 12 Q. **[1153]** ... avec Christian Côté?
- 13 R. Non, pas du tout.
- 14 Q. **[1154]** Et quand vous faites ces voyages-là chacun
- 15 paie ses trucs?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. **[1155]** Et là vous avez des gens de... de deux
- 18 firmes différentes, là, mais...
- 19 R. Bien, c'est surtout deux amis, là, aussi. Parce
- 20 que...
- 21 Q. **[1156]** C'était entre amis, c'était pas pour
- 22 parler...
- 23 R. Non, pas du tout. Pas du tout. Puis Christian Côté
- 24 c'est un gars qui a milité pour Marc-Yvan, qui a
- 25 fait du porte-à-porte pour Marc-Yvan Côté. Puis

1 c'est un gars de Charlesbourg, c'est... Ça rien à  
2 voir. Du tout, du tout, du tout.

3 Q. **[1157]** Et par la suite, vous vous en alliez dire,  
4 vous en avez fait également avec Marc-Yvan Côté?

5 R. Hum hum. Oui. Puis j'ai payé mes choses, comme je  
6 vous mentionnais.

7 Q. **[1158]** Vous en avez fait à chaque année, est-ce que  
8 c'était fréquent?

9 R. À peu près à chaque année.

10 Q. **[1159]** À chaque année?

11 R. Mais il faut... Madame la Présidente, si vous me  
12 permettez, je veux aussi vous préciser qu'avant  
13 même de faire des voyages avec Marc-Yvan à la  
14 pêche, Marc-Yvan Côté a été propriétaire d'une  
15 pourvoirie pendant plusieurs années et j'allais  
16 quatre à cinq fois par année à la Pourvoirie des  
17 Hauteurs, qui était sa pourvoirie à lui, dans les  
18 hauteurs de Rimouski, où je payais mes affaires.  
19 Puis le jour où il a vendu sa pourvoirie, bien j'ai  
20 concentré mes efforts à aller à la pêche avec lui.

21 Q. **[1160]** O.K.

22 R. On est des amis depuis trente-deux (32) ans.

23 Q. **[1161]** Est-ce que... est-ce que vous avez obtenu  
24 d'autres cadeaux, d'autres voyages de pêche?

25 R. Bien d'autres cadeaux, d'autres voyages...

1 Q. **[1162]** Bien ceux-là, vous les avez payés, mais est-  
2 ce que...

3 R. Écoutez, je ne sais pas si c'est... vous faites  
4 référence à ce que je vais vous dire, mais je vais  
5 quand même vous le dire. Dans la vie, on a des amis  
6 puis ça adonne des fois qu'on a des amis qui sont  
7 plus fortunés que d'autres.

8 Oui, j'ai un ami qui a rien à voir avec la  
9 politique que j'ai confirmé aux enquêteurs toutes  
10 les informations qui devaient être. Ces  
11 informations-là, je crois qu'elles ont été  
12 vérifiées et oui, on part six couples dans un  
13 voyage de pêche où la personne, il y a une seule  
14 personne qui invite les six couples, puis c'est un  
15 ami personnel puis qui a rien à voir avec la  
16 politique. Et voilà.

17 Q. **[1163]** C'est un autre voyage que vous faites?

18 R. Oui.

19 Q. **[1164]** Effectivement, la Commission a vérifié. J'ai  
20 pas de raison de croire... les enquêteurs ont pas  
21 de raison de croire que... que c'est lié à nos  
22 travaux, donc je vais passer à un autre sujet. Est-  
23 ce que vous avez reçu des billets? Vous avez  
24 mentionné de hockey. Avez-vous reçu des billets de  
25 spectacle?

- 1 R. J'ai été avec la ministre...
- 2 Q. **[1165]** Normandeau?
- 3 R. ... à Céline Dion, là. Puis le lendemain, avec  
4 Charles Meunier, toujours à Céline Dion.
- 5 Q. **[1166]** Ça fait que vous êtes un...
- 6 R. Non.
- 7 Q. **[1167]** O.K.
- 8 (16:52:49)
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 Q. **[1168]** Alors, si vous n'êtes un fan de Céline Dion,  
11 pourquoi y aller avec quelqu'un d'une firme  
12 d'ingénieurs conseils dans ce cas-là?
- 13 R. Voilà. Charles, c'est quand même un ami à moi puis  
14 il a offert des billets, pas juste à moi, à  
15 d'autres... à d'autres gens au bureau puis on y a  
16 été ensemble.
- 17 Q. **[1169]** Donc, les autres personnes du bureau sont  
18 allées aux frais de, je crois bien que...
- 19 R. BPR.
- 20 Q. **[1170]** ... c'était BPR?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. **[1171]** Mais vous, vous...
- 23 R. Aussi.
- 24 Q. **[1172]** Mais vous aimez pas Céline Dion. Donc,  
25 c'était quoi l'intérêt d'y aller?

1 R. Bien, j'ai pas dit que j'aimais Céline Dion ou pas.  
2 J'ai dit que j'y ai été mais j'étais pas un fan de  
3 Céline Dion, bien que c'est un... en soi un  
4 phénomène, mais je suis pas un... je suis pas un  
5 fanatique de Céline Dion.

6 Q. **[1173]** Alors donc, vous y allez. Vous êtes allé la  
7 première fois aux frais de Lino Zambito?

8 R. Oui.

9 Q. **[1174]** Et la deuxième fois, aux frais de Charles  
10 Meunier?

11 R. Exact.

12 Q. **[1175]** Et vous voyez pas de problème là?

13 R. C'est-à-dire qu'encore une fois, avec le recul,  
14 peut-être, oui.

15 Me ÉLIZABETH FERLAND :

16 Q. **[1176]** Juste... tantôt je vous posais une question  
17 par rapport à si c'est possible que vous ayez  
18 annoncé à l'avance les subventions. Vous avez dit  
19 que peut-être... en tout cas, du moins peut-être ça  
20 peut être arrivé, mais à la dernière minute. Ma  
21 question était... était liée à un dossier... aux  
22 dossiers généraux, mais là, je vais la poser face à  
23 un dossier en particulier, Cap-aux-Meules. On en a  
24 parlé un petit peu plus tôt aujourd'hui. Dans ce  
25 dossier-là, il y a une lettre... il y a une



1 promesse qui a été faite le sept (7) juillet deux  
2 mille huit (2008) et le témoin qui vous a précédé,  
3 le Témoin A, a mentionné qu'ils l'ont su près de...  
4 plus d'un an avant ça via Marc-Yvan, via son lien  
5 avec vous. Pensez-vous...

6 R. Bien là, j'ai un petit peu de misère à comprendre.  
7 Là, vous me dites qu'un an avant j'aurais dit qu'il  
8 y aurait eu une subvention?

9 Q. **[1177]** Bien...

10 R. C'est ce que vous venez de me poser comme question?  
11 Ça a pas de bon sens.

12 Q. **[1178]** O.K. Mais... puis quelques mois avant, ça a  
13 pas plus de bon sens?

14 R. Pas plus, mais là, honnêtement, vous me dites qu'un  
15 an avant...

16 Q. **[1179]** Je vous pose la question.

17 R. ... le Témoin A aurait dit qu'il savait qu'il  
18 serait subventionné? C'est un peu... c'est...  
19 honnêtement, pour moi, là, je trouve ça un peu  
20 particulier, là.

21 Q. **[1180]** Ça fait que c'est pas possible qu'une firme  
22 ait pu obtenir, via Marc-Yvan Côté, via votre  
23 contact, des informations longtemps à l'avance  
24 comme ça, du moins quant à une... l'annonce d'une  
25 subvention?

1 R. Impossible.

2 Q. **[1181]** O.K.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[1182]** Vous dites vous connaissez monsieur Côté  
5 depuis plus de trente (30) ans. De toute évidence,  
6 tous les deux vous partagez la passion de la  
7 politique. Vous devez avoir des conversations  
8 reliées à la politique sur bien des aspects de la  
9 politique, notamment des conversations sur le  
10 financement des partis politiques. Vous avez déjà  
11 eu des conversations avec monsieur Côté?

12 R. En termes généraux.

13 Q. **[1183]** En termes généraux. Parce que monsieur Côté  
14 a été très honnête avec nous. Il a avoué qu'il  
15 connaissait l'usage des prête-noms depuis des lunes  
16 et des lunes. On parle de vingtaine d'années. Vous,  
17 à votre connaissance, est-ce que les prête-noms ça  
18 existait depuis aussi longtemps ou du moins, je  
19 sais pas, là, vous avez pas appris ça à la  
20 Commission l'existence de prête-noms, vous deviez  
21 savoir ça depuis un bon petit bout de temps?

22 R. Bien honnêtement, Monsieur le commissaire,  
23 contrairement à... moi je suis, j'ai commencé à  
24 faire des activités de financement en deux mille  
25 trois (2003), de un, de deux, c'était des petites

1 activités.

2 Tout le phénomène des prête-noms pour moi,  
3 sans dire que je l'ai appris à la Commission, j'ai  
4 appris certainement l'ampleur à la Commission. Ce  
5 que je veux dire par là, c'est que quelqu'un qui  
6 venait à l'activité de financement de Nathalie, par  
7 exemple, puis qu'il amenait quelqu'un avec lui puis  
8 il payait deux mille dollars (2000 \$), bien ça, on  
9 a eu ces discussions-là avec les enquêteurs,  
10 qu'est-ce qui est un prête-nom, qu'est-ce qui est  
11 pas un prête-nom.

12 Moi ce que j'ai compris, l'histoire des  
13 prête-noms, c'est que tu me donnes trois mille  
14 (3000), je te donne trois mille (3000) en argent  
15 pour que tu me donnes un chèque de trois mille  
16 (3000). C'est ce que je comprends de l'histoire des  
17 prête-noms. Mais dans les activités de Nathalie  
18 Normandeau, moi j'ai pas vu ça. Est-ce qu'il y en  
19 a, en avait globalement. Je sais pas, mais nous,  
20 là, on est, quand je dis nous, je parle des  
21 activités d'une ministre, où on ramasse trente  
22 mille (30 000), trente-cinq mille (35 000),  
23 quarante mille dollars (40 000 \$), je pense pas que  
24 s'il y avait des prête-noms, c'était là que ça se  
25 passait.

1 Q. **[1184]** Mais ma question c'était à votre  
2 connaissance, là...

3 R. Il y a toutes sortes de rumeurs.

4 Q. **[1185]** ... les prête-noms dans le financement des  
5 partis politiques, vous avez entendu parler de ça  
6 quand exactement, pas quand exactement, mais  
7 environ, ça fait quoi une dizaine d'années que vous  
8 devez savoir que ça existe. Vous me dites qu'il y  
9 en a peut-être pas dans le financement de madame  
10 Normandeau?

11 R. Il y a bien des rumeurs qui se disaient, mais d'en  
12 avoir l'assurance c'est une autre affaire. Au même  
13 titre que quand je vois ici que les firmes  
14 d'ingénieurs donnaient sept cents (700), huit cents  
15 (800) ou neuf cent mille (900 000) au fil des  
16 années, aucune idée que ça pouvait être de cette  
17 ampleur-là.

18 Q. **[1186]** Mais en discutant avec monsieur Côté, là,  
19 vous saviez certainement que ça pouvait exister?

20 R. Non, jamais été, non.

21 Q. **[1187]** Quand vous avez demandé à monsieur Côté  
22 d'organiser le cocktail de financement de madame  
23 Normandeau à Québec puis l'autre monsieur Côté...

24 R. Oui.

25 Q. **[1188]** ... à Montréal, est-ce que vous avez pris le

1 temps de leur dire que vous vouliez surtout pas  
2 qu'ils encouragent le phénomène des prête-noms pour  
3 ces activités de financement-là afin de protéger  
4 votre ministre justement dans ces campagnes-là?

5 R. Bien j'ai jamais pensé qu'il y en avait, première  
6 des choses, ça fait que non.

7 Q. **[1189]** Mais vous savez que ça existe, vous savez  
8 que ça existe?

9 R. Non, j'ai dit, il y a eu des doutes.

10 Q. **[1190]** Oui?

11 R. Mais moi j'ai jamais vraiment eu à le faire parce  
12 que Marc-Yvan, par exemple, il me disait : « Moi je  
13 vais ramasser, je vais collecter un tel, un tel. »  
14 Alors, moi j'ai jamais eu dans ma tête qu'il y  
15 avait des prête-noms.

16 Q. **[1191]** O.K. Donc, vous avez jamais...

17 R. J'ai jamais senti le besoin de dire.

18 Q. **[1192]** De dire...

19 R. Non.

20 Q. **[1193]** ... à ces deux messieurs Côté de dire :  
21 « Faites attention, je veux pas qu'il y ait...

22 R. Non, comme je vous dis c'est des amis de plus de  
23 trente (30) ans, j'ai jamais pensé ça.

24 Q. **[1194]** Avez-vous déjà discuté de ce phénomène-là  
25 avec madame Normandeau, quand on parle de

1 politique?

2 R. Non.

3 Q. **[1195]** Jamais, jamais?

4 R. Non.

5 (16:59:07)

6 Me ÉLIZABETH FERLAND :

7 Q. **[1196]** Puis vous dites il y en avait pas dans ces  
8 événements-là, il y en avait pas, vous le saviez  
9 qu'il y en avait pas ou vous faisiez pas de  
10 vérification?

11 R. Bien je présume qu'il y en avait pas.

12 Q. **[1197]** Parce que de toute façon...

13 R. Je peux pas avoir l'assurance qu'il y en avait pas.

14 Q. **[1198]** Puis vous avez dit que vous surveillez pas  
15 les chèques, vous d'une certaine façon vous les  
16 remettiez c'est ce que vous avez dit?

17 R. Bien comme j'ai dit ce matin puis qui est repris,  
18 qui a été repris beaucoup, là, moi le financement  
19 j'aimais ça comme un trou de balle dans la tête,  
20 là. Pour moi je faisais l'activité, les chèques qui  
21 m'étaient remis dans la soirée, je les donnais au  
22 parti puis pour moi c'était fini, le lendemain  
23 c'était fini puis je passais à d'autre chose.

24 Q. **[1199]** O.K. Puis vous avez utilisé les prête-noms,  
25 c'est pas là que ça se passait, vous venez de dire

1           ça, juste en répondant à une réponse?

2           R. C'est-à-dire que ce que j'ai dit, c'est que s'il y  
3           avait des prête-noms ça se passait pas dans les  
4           activités de financement dites locales pour moi,  
5           là.

6           Q. **[1200]** Ça se passerait où?

7           R. Bien ça doit être dans des grosses activités, s'il  
8           y en a, mais tout le monde dit qu'il y en avait,  
9           alors je ne veux pas me cacher la tête dans le  
10          sable non plus.

11          Q. **[1201]** O.K.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Q. **[1202]** Vous avez dit tantôt qu'en ce qui concerne  
14          le spectacle où vous êtes allé avec, voir Céline  
15          Dion, la première fois c'est avec madame Normandeau  
16          et aux frais de Lino Zambito?

17          R. Oui.

18          Q. **[1203]** La deuxième fois vous êtes allé aux frais de  
19          Charles Meunier, donc, de BPR avec les gens du  
20          bureau. Qui était, qui vous accompagnait en plus  
21          lors de votre sortie...

22          R. Je vous dirais.

23          Q. **[1204]** ... avec madame Dion... avec madame  
24          Normandeau?

25          R. Les gens du cabinet aussi.

1 Q. [1205] Donc, est-ce que c'était les mêmes qui sont  
2 allés...

3 R. Non. Non, il y a juste.

4 Q. [1206] Il y a vous qui était le dénominateur  
5 commun?

6 R. Exact.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Est-ce que les gens, les parties ont des questions.

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Oui, j'en aurai, est-ce que c'est possible d'avoir  
11 une courte pause santé.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui, certainement.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 De quelques minutes.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, certainement. Alors, nous allons prendre dix  
18 (10) minutes. Ça va. Et, Maître Décary, vous allez  
19 avoir des questions aussi.

20 Me MICHEL DÉCARY :

21 Oui, Madame.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Est-ce que, Maître Houle, avez-vous dit que vous  
24 aviez des questions? Non. O.K.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE



1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3 (17:12:55)

4 LA GREFFIÈRE :

5 Monsieur Lortie, je vous rappelle que vous êtes  
6 sous le même serment. Votre témoin, Madame.

7

8 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Q. **[1207]** Alors, bonjour, Monsieur Lortie, je suis  
10 Estelle Tremblay, le procureur du Parti québécois,  
11 j'ai quelques questions de précision à vous poser.  
12 Alors, est-ce qu'au moment où vous étiez chef de  
13 cabinet de madame Normandeau vous saviez que  
14 monsieur Marc-Yvan Côté était retenu et rémunéré  
15 par Roche pour intervenir auprès du cabinet de  
16 madame Normandeau afin de faire valoir les  
17 positions, là, de ces clientes Municipalités?

18 R. Je savais qu'il était rémunéré par Roche.

19 Q. **[1208]** Vous saviez. Est-ce que vous saviez qu'il  
20 n'était plus actionnaire de Roche à ce moment?

21 R. Ou... oui. Je crois que oui.

22 Q. **[1209]** Oui. Et vous saviez donc qu'il avait été  
23 actionnaire antérieurement à votre passage au  
24 cabinet?

25 R. Oui, puis qu'ils avaient vendu à des Américains

1 aussi.

2 Q. **[1210]** Est-ce que vous saviez que Roche était  
3 rémunéré par ses clientes municipalités pour faire  
4 des représentations auprès du cabinet dont vous  
5 étiez le directeur?

6 R. Non.

7 Q. **[1211]** Est-ce que vous saviez que Roche avait comme  
8 stratégie d'affaires d'utiliser les contacts  
9 politiques de monsieur Côté auprès du cabinet de  
10 madame Normandeau pour faire valoir le point de vue  
11 de ses clientes?

12 R. Je dirais que oui.

13 Q. **[1212]** Est-ce que vous...

14 (17:14:47)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[1213]** Excusez-moi, j'ai pas bien compris. Vous  
17 dites que vous ne saviez pas que les municipalités  
18 rémunéraient Roche pour être mandataire dans un  
19 dossier?

20 R. C'est pas ce que j'ai compris comme question,  
21 Monsieur le Commissaire.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[1214]** Ce qu'elle vous a posé comme question c'est  
24 si vous saviez que Marc-Yvan Côté était payé par  
25 Roche pour faire des représentations auprès du

1           Ministère?

2           Me ESTELLE TREMBLAY :

3           Oui. Il a dit, oui.

4           R. J'ai répondu, oui.

5           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6           Pourriez-vous répéter l'autre question, justement,  
7           que...

8           Me ESTELLE TREMBLAY :

9           Q. **[1215]** L'avant-dernière question c'est : Est-ce que  
10           vous saviez que Roche elle-même était rémunérée par  
11           ses clientes pour faire le travail d'intervention  
12           politique auprès du cabinet dont vous étiez le  
13           directeur?

14          R. J'ai répondu, non.

15          Q. **[1216]** C'est ça. D'accord. Et est-ce que... Je vais  
16           vous poser les mêmes questions pour Christian Côté.  
17           Est-ce que vous saviez que Christian Côté était  
18           retenu et rémunéré par Dessau pour intervenir  
19           auprès du cabinet de madame Normandeau?

20          R. En fait, la réponse à ça, je vous ai dit, il y a  
21           pas eu aucune intervention de Christian Côté.

22          Q. **[1217]** D'accord, mais vous saviez qu'il était  
23           rémunéré...

24          R. Je savais qu'il travaillait pour Dessau.

25          Q. **[1218]** Est-ce que vous saviez qu'il faisait du

1 développement des affaires?

2 R. Oui.

3 Q. **[1219]** Oui?

4 R. Oui.

5 Q. **[1220]** Et est-ce que vous saviez que Dessau avait  
6 comme clientes des municipalités qui pouvaient être  
7 en relation...

8 R. Oui.

9 Q. **[1221]** ... de demande de subvention auprès du  
10 cabinet dont vous étiez le directeur?

11 R. Oui.

12 Q. **[1222]** Oui. Et est-ce que vous avez pris  
13 conscience, à un moment donné ou l'autre, que les  
14 honoraires de Roche réalisés avec les travaux  
15 subventionnés par votre ministère totalisaient près  
16 de trente millions de dollars (30 M\$)?

17 R. Non.

18 Q. **[1223]** Non. Pouvez-vous montrer au témoin, Madame  
19 Blanchette, la pièce 1918, qui a été identifiée  
20 hier par le témoin A.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce que vous savez quel onglet?

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 C'était l'onglet 71. Et c'était le Tableau 1 de  
25 l'onglet 71.

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 C'est à la page 6?  
3 Me ESTELLE TREMBLAY :  
4 J'ai pas tout le document devant moi, je n'ai que  
5 la page pertinente.  
6 LA PRÉSIDENTE :  
7 Celui-là?  
8 Me ESTELLE TREMBLAY :  
9 Exactement.  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 Page 6.  
12 Me ESTELLE TREMBLAY :  
13 Non, c'est le Tableau 1. Il faut aller un petit peu  
14 plus loin. Je pense pas que vous êtes dans la pièce  
15 1918, Madame Blanchette.  
16 LA PRÉSIDENTE :  
17 C'est 178P-1918, Madame Blanchette. C'est ça.  
18 Me ESTELLE TREMBLAY :  
19 Celui-là.  
20 Q. **[1224]** Alors, sur ce tableau-là on peut voir que  
21 les projets des Îles-de-la-Madeleine ont rapporté  
22 environ neuf millions de dollars (9 M\$) à Roche,  
23 que les projets en Gaspésie ont rapporté à peu près  
24 vingt et un millions de dollars (21 M\$). Est-ce  
25 qu'à un moment donné ou l'autre, pendant vos

1           fonctions, vous avez pris conscience de  
2           l'importance que pouvait représenter votre contact  
3           politique pour Roche?

4           R. Pas vraiment, d'une part. D'autre part, il faut  
5           bien comprendre que les enveloppes en  
6           infrastructures, dans les années où nous avons été  
7           là, il y a eu énormément d'argent. Alors, la  
8           réponse c'est non.

9           Q. **[1225]** Vous ne le savez pas. Et si je vous posais  
10          la même question pour Dessau, est-ce que vous...

11          R. Aucune idée.

12          Q. **[1226]** ... pourriez répondre... Aucune idée?

13          R. Non.

14          Q. **[1227]** C'est bien. La procureure de la Commission,  
15          maître Ferland, vous a interrogé sur différents  
16          projets cet après-midi, Cloridorme, Saint-Siméon,  
17          Rivière-au-Renard, Cap-aux-Meules/Fatima,  
18          Paspébiac, Saint-François, Grande-Rivière et Lac-à-  
19          la-Tortue. Les coûts des projets tel que mentionnés  
20          dans les lettres d'octroi de subventions totalisent  
21          quarante et un millions cent quatre-vingt-six mille  
22          et deux cent quarante-quatre dollars (41 186 244 \$)  
23          pour une aide de trente-quatre millions neuf cent  
24          vingt-quatre mille sept cent quarante-quatre  
25          (34 924 744). Est-ce que... et ce sont tous des

1           projets où le taux d'aide a été accru. Est-ce que  
2           vous vous êtes... vous avez pris conscience, à un  
3           moment donné ou l'autre, pendant que vous étiez  
4           directeur de cabinet, de l'importance de l'aide  
5           accrue que vous apportiez?

6           R. En fait, prendre... prendre en compte de  
7           l'importance de l'aide accrue, oui. Mais si vous me  
8           posez la question précisément sur une enveloppe  
9           quelconque, non. Mais je suis conscient qu'il y a  
10          eu des... des taux d'aide accrus puis  
11          principalement... principalement dans l'Est du  
12          Québec.

13          Q. **[1228]** Parce que je calcule qu'environ... vous avez  
14          accru l'aide pour une moyenne d'environ quatre-  
15          vingt-trois pour cent (83 %). Donc, c'est beaucoup  
16          plus que ce que les programmes offraient à la base.

17          R. À la base, oui.

18          Q. **[1229]** Cinquante pour cent (50 %). Et est-ce que ce  
19          sont tous des priorités autres que 1 et 2?

20          R. La question est bonne, je peux pas vous répondre.

21          Q. **[1230]** Vous pouvez pas le dire? Vous avez mentionné  
22          que les projets 1 et 2 étaient automatiquement  
23          acceptés et que les autres étaient décidés au cas  
24          par cas.

25          R. Oui.

- 1 Q. **[1231]** Donc, est-ce que, comme directeur de  
2 cabinet, il aurait pas été opportun de faire une  
3 évaluation des projets qui arrivaient au Ministère,  
4 justement pour éviter l'anarchie ou une dépense  
5 trop grande de fonds?
- 6 R. Peut-être. Peut-être que oui.
- 7 Q. **[1232]** Mais ça, il y avait pas de liste, là, au  
8 sein de...
- 9 R. Non.
- 10 Q. **[1233]** ... de votre ministère, là, pour éviter  
11 l'anarchie?
- 12 R. En fait, il y en avait une, mais la liste, comme je  
13 mentionnais ce matin, avait dix pouces (10 po)  
14 d'épais, alors...
- 15 Q. **[1234]** C'était la liste des fonctionnaires. Mais  
16 une simple liste...
- 17 R. Non.
- 18 Q. **[1235]** ... pour le cabinet, là?
- 19 R. En fait...
- 20 Q. **[1236]** Pour avoir une vision politique des projets  
21 qu'on doit...
- 22 R. Mais je vous dirais aussi qu'au moment où il y a eu  
23 ces enveloppes-là qui ont été majorées... pas  
24 majorées, mais je veux dire au moment où les  
25 programmes d'infrastructures ont été mis sur pied,



1 où il y a eu les négociations avec le fédéral, et  
2 caetera, les gens au Ministère, quand je dis les  
3 gens, les analystes au Ministère sont pas nombreux.  
4 Alors, à un moment donné, ils peuvent pas procéder  
5 à l'analyse de mille (1000) dossiers non plus avant  
6 qu'une décision soit prise. Et comme il y avait pas  
7 d'argent dans les enveloppes d'infrastructures,  
8 bien il y avait pas d'analyse qui était faite au  
9 cas où.

10 Q. **[1237]** Mais est-ce que je comprends que  
11 l'intervention de monsieur Côté avait pour effet de  
12 prendre un dossier en dessous de la pile et de le  
13 mettre sur le dossier de la pile?

14 R. Moi, je vous dirais que non. Il peut être arrivé  
15 à... mais essentiellement, quand on demandait un  
16 état de situation dans un dossier, que ça soit  
17 monsieur Côté ou que ça soit Vincent Lehouillier  
18 qui le demandait ou Michel Binette, on... on nous  
19 donnait où en était rendu un dossier. Dans certains  
20 cas, on nous disait : « Il est pas analysé. » Dans  
21 un autre cas, on nous disait : « Voici où est-ce  
22 qu'on est rendu. » C'est un peu ça la situation.

23 Q. **[1238]** Donc, à ce moment-là, il y a des dossiers  
24 qui n'avaient pas atteint leur terme en termes  
25 d'analyse administrative que vous alliez réveiller

1           ou à qui vous donniez une priorité qu'il n'aurait  
2           pas eue normalement si on avait suivi l'analyse  
3           selon la date d'entrée des dossiers?

4           R. Ah puis c'est sûr que l'analyse des dossiers a  
5           jamais suivi la date d'entrée des dossiers dans le  
6           Ministère.

7           Q. **[1239]** Et l'octroi des subventions non plus?

8           R. Non.

9           Q. **[1240]** Est-ce que... vous avez convenu avec  
10           monsieur Lachance que peut-être vous auriez dû  
11           tenir monsieur Marc-Yvan Côté loin de vous, n'est-  
12           ce pas?

13          R. J'ai convenu qu'il avait un avantage certain.

14          Q. **[1241]** Est-ce que vous considérez qu'il y avait un  
15           problème éthique à votre façon de fonctionner avec  
16           lui?

17          R. Non.

18          Q. **[1242]** Non?

19          R. Non, je...

20          Q. **[1243]** Vous ne voyez pas de problème à régler?  
21           Présentement, là, est-ce que vous voyez un problème  
22           éthique...

23          R. Aujourd'hui...

24          Q. **[1244]** ... à avoir tenu monsieur Côté si proche de  
25           vous?

1 R. Avec le recul, oui. Avec le recul, oui.

2 (17:23:19)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[1245]** Oui, mais comme vous a dit tantôt le  
5 commissaire, les conflits d'intérêts, là, c'est pas  
6 de la Commission que ça existe, là. Ça fait  
7 longtemps que ça existe les conflits d'intérêts,  
8 là. Alors à l'époque, là, vous trouviez pas qu'il  
9 fallait garder monsieur Côté à l'écart? Vous venez  
10 de dire non.

11 R. Bien c'est ça que je dis. À l'époque, j'ai pas  
12 pensé ça, non. Je voyais pas qu'est-ce qu'il y  
13 avait de mal. Aujourd'hui, avec le...

14 Q. **[1246]** Mais vous admettez que les conflits  
15 d'intérêts existaient... existent depuis belle  
16 lurette...

17 R. Oui.

18 Q. **[1247]** ... bien avant la Commission?

19 R. Hum hum.

20 Q. **[1248]** Donc, à l'époque, lorsque vous étiez avec  
21 monsieur Côté, même si vous saviez que les conflits  
22 d'intérêts existaient, même si vous saviez que  
23 c'est non éthique... vous le saviez que c'est non  
24 éthique, ça?

25 R. Bien en fait, Madame la Présidente, les

1 interventions que monsieur Côté faisaient auprès de  
2 moi, c'était pour me demander des états de  
3 situation ou une rencontre.

4 Q. **[1249]** Peu importe. Il vous parlait de dossiers.

5 R. Oui.

6 Q. **[1250]** Ils vous parlait de dossiers impliquant des  
7 municipalités et il parlait de dossiers pour  
8 lesquels vous lui aviez octroyé une aide et de  
9 l'aide accrue. Alors donc, tout de suite en  
10 partant, là, vous trouviez pas que c'était un  
11 conflit d'intérêts et non éthique?

12 R. Je vous répète qu'aujourd'hui, je vous dis oui,  
13 mais dans le temps, je voyais pas ça comme ça.

14 Q. **[1251]** Mais dans le temps, les conflits d'intérêts  
15 existaient aussi.

16 R. Oui, je... Madame la Présidente, je comprends ce  
17 que vous me dites, mais c'est ce que je vous dis.

18 Q. **[1252]** C'était pas important dans ce temps-là, tout  
19 le monde le faisait, ça fait que... puis il y avait  
20 un « fast-track » puis c'était correct.

21 R. Je sais pas quoi vous répondre, Madame la  
22 Présidente. T'sais, je suis sous serment, je vous  
23 dis que monsieur Côté et moi on est des amis, je  
24 vous dis que je faisais part des états de  
25 situation. Vous me dites que vous étiez au courant

1 des conflits d'intérêts, je vous dis oui, mais je  
2 le voyais pas comme ça. Aujourd'hui...

3 Q. **[1253]** Mais c'était quoi un conflit d'intérêts pour  
4 vous?

5 R. Je vous dis pas que le conflit d'intérêts était pas  
6 différent aujourd'hui qu'il était avant, mais moi  
7 je voyais pas ça comme un conflit d'intérêts.

8 (17:25:24)

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Q. **[1254]** En apparence, est-ce qu'une municipalité  
11 pouvait penser qu'il était mieux de retenir les  
12 services de Roche pour convaincre la ministre que  
13 toute autre firme de génie?

14 R. Mais ma compréhension, Maître, c'est que dans l'Est  
15 du Québec ou ailleurs au Québec, les mandats aux  
16 firmes, les firmes les avaient déjà. C'est pas...  
17 c'est pas en deux mille sept (2007) ou en deux  
18 mille huit (2008) ou en deux mille neuf (2009) ou  
19 en deux mille six (2006) que les municipalités ont  
20 donné des mandats à BPR ou à Roche, c'est... il a  
21 été beaucoup question des règles d'antériorité  
22 hier, là, mais les mandats sur lesquels les firmes  
23 travaillent c'est des mandats qu'ils avaient des  
24 municipalités depuis, dans certains cas, cinq, six  
25 ans.

1 Q. **[1255]** Mais est-ce que la position privilégiée que  
2 vous confériez à monsieur Côté n'était pas de  
3 nature justement à inciter une municipalité à  
4 utiliser les services de Roche plutôt que les  
5 services de BPR?

6 R. Mais je vous répète que les mandats qui ont été  
7 confiés aux firmes l'avaient déjà été préalablement  
8 depuis plusieurs années.

9 Q. **[1256]** Saviez-vous que Roche sous-traitait avec  
10 BPR...

11 R. Non.

12 Q. **[1257]** ... cette question d'antériorité?

13 R. J'ai entendu ça par le témoin A hier.

14 Q. **[1258]** Donc, vous connaissiez pas cette stratégie  
15 d'affaires de Roche?

16 R. Non.

17 Q. **[1259]** Monsieur Côté vous en a jamais parlé?

18 R. Non.

19 Q. **[1260]** Et est-ce que votre ministre, madame  
20 Normandeau, savait que monsieur Côté était retenu  
21 et rémunéré par Roche pour faire des interventions  
22 politiques auprès de son cabinet?

23 R. Je pense que oui.

24 Q. **[1261]** Oui. Et est-ce qu'elle savait que les  
25 municipalités rémunéraient Roche pour faire des

1 interventions politiques auprès de votre cabinet?

2 R. Là, je veux bien comprendre la question pour pas...

3 Q. **[1262]** Parce que monsieur Côté est rémunéré par  
4 Roche...

5 R. Oui.

6 Q. **[1263]** ... mais est-ce qu'elle sait que Roche est  
7 rémunéré également par les municipalités et  
8 clientes pour faire des interventions politiques  
9 auprès de son cabinet?

10 R. Non.

11 Q. **[1264]** Pourquoi vous dites non aussi fermement dans  
12 ce cas-là?

13 R. Bien c'est parce que la ministre ou moi savions,  
14 par exemple, qu'une municipalité avait confié un  
15 mandat à Roche, mais qu'elle soit rémunérée pour  
16 faire des représentations auprès du cabinet  
17 politique c'est ce bout-là que j'arrive pas à...

18 Q. **[1265]** Mais par contre, vous saviez que si Roche  
19 réussissait à débloquer la subvention, la  
20 municipalité allait réaliser les travaux en  
21 retenant les services de Roche?

22 R. Parce que Roche était déjà retenue.

23 Q. **[1266]** Parce que Roche était déjà retenue?

24 R. Parce que quand les gens venaient au cabinet, il y  
25 a un mandataire, quand il rencontrait un attaché

1 politique ou moi, il est clair qu'on leur demandait  
2 puis la municipalité disait qu'il avait le mandat  
3 était confié à Roche...

4 Q. **[1267]** Donc...

5 R. ... ou à BPR ou à une autre, mais...

6 Q. **[1268]** Donc, vous saviez que Roche allait être  
7 rémunérée à un moment donné ou l'autre...

8 R. Oui.

9 Q. **[1269]** ... pour le travail qu'elle effectuait?

10 R. Oui.

11 Q. **[1270]** Et vous saviez j'imagine que les honoraires  
12 des firmes de génie tournent autour de dix pour  
13 cent (10 %) du montant du projet?

14 R. Il était question de pourcentage dans les projets,  
15 oui.

16 Q. **[1271]** Donc, si on parle, par exemple, de travaux  
17 de quarante et un millions (41 M) bien on pense que  
18 Roche va retirer aux alentours de quatre millions  
19 de dollars (4 M\$) d'honoraires?

20 R. Ça va de soi.

21 Q. **[1272]** Donc, vous étiez bien en mesure de cerner  
22 que monsieur Côté avait un intérêt économique  
23 important à vous parler?

24 R. Oui.

25 Q. **[1273]** Est-ce que vous trouviez ou vous trouvez



1           présentement que cette situation portait atteinte à  
2           l'indépendance de votre ministre?

3           R. Je ne l'ai pas pensé, mais je prends un recul,  
4           aujourd'hui je comprends qu'il a pu y avoir une  
5           apparence.

6           Q. **[1274]** Est-ce que votre ministre percevait ce  
7           problème d'éthique, de conflit?

8           R. Je ne crois pas.

9           Q. **[1275]** À l'époque?

10          R. À l'époque.

11          Q. **[1276]** Donc, ni vous ni votre ministre n'avez perçu  
12          le problème de conflit d'intérêts que pouvait  
13          susciter une telle relation avec monsieur Côté?

14          R. Exact.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Q. **[1277]** Votre ministre savait que vous étiez très  
17          ami avec monsieur Côté?

18          R. Oui.

19          Q. **[1278]** Depuis?

20          R. Trente-deux (32) ans.

21          Q. **[1279]** Trente-deux (32) ans?

22          R. Bien trente-deux (32) ans aujourd'hui.

23          Q. **[1280]** Donc, votre ministre savait cette amitié  
24          profonde que vous aviez, qui vous attachait à  
25          monsieur Côté?

1 R. Oui.

2 Me ESTELLE TREMBLAY :

3 Q. **[1281]** Est-ce qu'il a été discuté au sein du  
4 gouvernement Charest à l'époque de mesures  
5 d'éthique pour prévenir ce genre de conflit  
6 d'intérêts?

7 R. Non.

8 Q. **[1282]** Est-ce que vous perceviez à l'époque qu'il y  
9 avait un conflit d'intérêts découlant du fait que  
10 monsieur Côté était impliqué dans la sollicitation  
11 du financement de madame Normandeau et d'autre  
12 part, impliqué auprès du cabinet à représenter des  
13 municipalités en situation de demandes de  
14 subventions?

15 R. À ce moment-là, non.

16 Q. **[1283]** Et jamais votre ministre n'a soulevé ce  
17 problème comme étant un conflit possible  
18 d'intérêts?

19 R. Non.

20 Q. **[1284]** Est-ce que vous saviez que Roche avait des  
21 stratégies de remboursement des contributions  
22 politiques?

23 R. Non.

24 Q. **[1285]** Est-ce que monsieur Côté vous a déjà informé  
25 de ces stratégies-là?

- 1 R. Non.
- 2 Q. **[1286]** Est-ce que votre ministre connaissait les  
3 stratégies de remboursement de Roche?
- 4 R. Non.
- 5 Q. **[1287]** Est-ce que les objectifs de financement dont  
6 vous avez parlé avec la procureur ont évolué avec  
7 le temps. Vous avez parlé d'un financement au  
8 départ de cinquante mille dollars (50 000 \$), est-  
9 ce qu'il a évolué pour être plus élevé avec le  
10 temps?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[1288]** À combien a-t-il été porté?
- 13 R. Cent mille (100 000).
- 14 Q. **[1289]** Cent mille (100 000). À compter de quand a-  
15 t-il été porté à cent mille dollars (100 000 \$)?
- 16 R. Ça doit correspondre pas mal aux années aux  
17 Affaires municipales.
- 18 Q. **[1290]** Est-ce que je comprends qu'avant d'être  
19 directeur de cabinet pour madame Normandeau, vous  
20 n'aviez jamais eu à faire du financement politique  
21 pour...
- 22 R. Exact.
- 23 Q. **[1291]** ... un ministre? Que ce soit monsieur  
24 Blackburn ou monsieur Côté?
- 25 R. Ni un ministre, ni une association de comté ou

1 autre.

2 Q. **[1292]** Est-ce que je comprends que c'est une  
3 situation nouvelle en deux mille trois (2003) qui  
4 s'est présentée à vous comme directeur de cabinet,  
5 d'avoir à faire du financement?

6 R. Oui, et je l'ai fait pour donner un coup de main à  
7 Nathalie.

8 Q. **[1293]** Et est-ce que la directive adressée aux  
9 employés du cabinet était de votre cru ou est-ce...  
10 était-ce une directive de votre ministre?

11 R. Ni un, ni l'autre.

12 Q. **[1294]** D'où venait cette directive de demander aux  
13 employés du cabinet...

14 R. C'était la volonté du parti de voir apparaître  
15 chacun des membres du personnel de cabinet dans le  
16 livre des donateurs, puis pour... pour y  
17 apparaître, il y avait une contribution, je crois  
18 que c'était deux cent un dollars (201 \$) ou  
19 c'est...

20 Q. **[1295]** Pourquoi un dollar (1 \$)?

21 R. Bien, je pense que c'est plus de deux cents (200).

22 Q. **[1296]** Plus de deux cents (200).

23 R. Je pense, pour être dans le livre des... des  
24 donateurs du DGE.

25 Q. **[1297]** Et est-ce que cette directive du parti

1 émanait d'une personne en autorité au sein du  
2 parti? Et si oui, quelle était cette personne?

3 R. Bien, j'aurais tendance à penser que ça doit avoir  
4 été des décisions qui ont été prises au conseil  
5 d'administration du parti, traduites à nous par,  
6 entre autres, madame Trépanier.

7 Q. **[1298]** Lorsque vous parlez d'objectif de  
8 financement, parlez-vous d'objectif qui est fait au  
9 ministre ou d'un objectif qui est fait au comté?

10 R. En toute... en toute transparence, je pense que si  
11 on donnait un objectif de financement de cent mille  
12 dollars (100 000 \$) à Bonaventure, peu importe...  
13 peu importe qui est la personne, je pense pas. Je  
14 pense que l'objectif était au ministre.

15 Q. **[1299]** L'objectif était au...

16 R. À la personne ou...

17 Q. **[1300]** À la personne qui exerçait une fonction.

18 Est-ce que vous avez remarqué que le Parti libéral  
19 a été déficitaire de plus de deux millions (2 M) en  
20 deux mille trois (2003), après la campagne  
21 électorale, d'un point huit million (1,8 M) en deux  
22 mille huit (2008) et de sept millions (7 M) en deux  
23 mille sept (2007)?

24 R. Non.

25 Q. **[1301]** Est-ce que... est-ce que vous avez... est-ce

1 qu'on vous a fait plus de pression à la suite des  
2 ces déficits-là?

3 R. Non, je pourrais pas dire ça.

4 Q. **[1302]** Donc, vous ne faites pas de lien entre les  
5 objectifs de financement et le déficit suivant les  
6 campagnes électorales?

7 R. Je suis pas capable de faire ce lien-là, non.

8 Q. **[1303]** Merci, j'ai terminé.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Maître Décary.

11

12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

13 Q. **[1304]** Je serai bref. Bonjour, mon nom est Michel  
14 Décary. On s'est déjà rencontré, mais je le dis  
15 pour le public. Je représente le Parti libéral du  
16 Québec. Première question... et essentiellement, ce  
17 sont, à part ça, mes mises au point. L'onglet 3,  
18 Madame Blanchette, ou la pièce 179P-1922. Ce qui va  
19 aller le plus vite pour moi, c'est de vous demander  
20 de faire apparaître la quatrième page de la fin. Et  
21 c'est... le document est intitulé « Note au sous-  
22 ministre adjoint » le vingt vingt (20) mars deux  
23 mille huit (2008).

24 R. Oui.

25 Q. **[1305]** Et si vous pouvez faire apparaître le tout

1           dernier, même peut-être commencer par ici, voyez,  
2           c'est une note au sous-ministre adjoint et... en  
3           rapport avec la lettre d'intention Canton de  
4           Cloridorme,

5                           État de la question [...]  
6           que je n'ai pas l'intention de lire. Ensuite, on  
7           voit « Commentaires » et au tout dernier paragraphe  
8           de cette page... Oui, voilà. Vous notez :

9                           Toutefois, lors de la réunion entre le  
10                           consultant et le Ministère tenue le 29  
11                           février 2008, le consultant a reconnu  
12                           les incertitudes de ses propres  
13                           solutions et proposé que le MAMR  
14                           présente une promesse d'aide [...]  
15                           basée sur la solution A.

16           Et à la page suivante, malgré cela on voit qu'il y  
17           a toujours en eaux usées, deux solutions. On se  
18           rappelle qu'on a parlé de trois solutions. Je veux  
19           pas revenir, c'était indiqué au début. Là, nous  
20           sommes à deux solutions, A et B, parce que le  
21           dernier paragraphe fait référence à la solution C.  
22           Je vous le soumets à cette heure-ci, puis c'est  
23           facilement vérifiable et donc, on voit qu'il reste  
24           deux solutions et il y a la recommandation. Et :

25                           En conséquence...

1 Et je suis à la... pardon, à la recommandation,  
2 Madame Blanchette... un peu... oui :

3 En conséquence, la lettre d'intention  
4 pourrait porter sur un projet de 9 M  
5 au lieu de 16 M [...] qui représente  
6 une aide financière de 9 M.

7 ... au lieu de [...]

8 seize millions (16 M\$)

9 [...] qui représente une aide  
10 financière de

11 neuf millions (9 M\$). Et maintenant on va à la  
12 lettre de la ministre qui est le document suivant  
13 et parce qu'on a porté attention sur notamment le  
14 troisième paragraphe et je lis :

15 Le coût de ces projets a été évalué de  
16 façon préliminaire à...

17 seize millions (16 M\$)

18 ... 16,5 M\$. Dans ce cas, la  
19 municipalité pourrait [...] bénéficier  
20 d'une aide financière de [...]

21 quinze point six millions (15,6 M\$)

22 Il se peut que le coût associé à ces  
23 projets soit revu à la baisse, après  
24 analyse en vue de trouver la  
25 technologie la plus appropriée et la



1 plus rentable.

2 Puis le paragraphe :

3 Dès que l'analyse technique des  
4 projets actuellement en cours sera  
5 complétée, c'est avec plaisir que je  
6 vous ferai connaître le montant  
7 définitif [...]

8 Vous, comme tel, êtes-vous en mesure de nous dire à  
9 combien s'est terminé le coût du projet?

10 R. Pas du tout.

11 Q. **[1306]** On vous l'a pas montré. Et je vous suggère -  
12 et j'ai... c'est parce que j'ai le document sur mon  
13 écran, je l'ai, c'est parce que je viens de le  
14 recevoir - que ça s'est soldé à dix millions sept  
15 cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-  
16 vingts... huit cent quatre-vingts dollars  
17 (10 774 880 M\$) et ça apparaît à une lettre du  
18 vingt-sept (27) juillet deux mille douze (2012),  
19 signée par monsieur Laurent Lessard et c'est pour  
20 l'aide échelonnée entre la période de deux mille  
21 neuf (2009) à deux mille quatorze (2014). Et tel  
22 que je vous le dis, je vais remettre le document  
23 après à ma... à ma consoeur.

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Peut-être juste pour clarifier, s'il vous plaît,

1 Madame Blanchette, si vous allez à la page 22 -  
2 parce que je pense que vous avez peut-être pas tout  
3 à fait la même version, est-ce qu'on... à la page  
4 22 de ce document-là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Vous parlez de dix millions sept cent soixante-  
7 quatorze mille huit cent quatre-vingts  
8 (10 774 880 \$), Maître Décary?

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Oui, je vais exhiber le document à maître.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je l'ai.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Oui, c'est ça. Mais, ici, regardez à l'écran parce  
15 que je pense qu'on parle de la même chose, page 22.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Ah! Bon. Est-ce que c'est la... Vous dites que  
18 c'est le document. Bon. C'est à ça ici que je fais  
19 référence.

20 Me ÉLIZABETH FERLAND :

21 C'est ça.

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Merci.

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Il est...

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Il est là. Bon. Très bien.

3 Me ÉLIZABETH FERLAND :

4 Il est inclus dans la pièce, c'était juste quelques  
5 pages plus loin.

6 Me MICHEL DÉCARY :

7 Merci. Ah! C'est une clarification. Je change de  
8 sujet.

9 Q. **[1307]** Monsieur Lortie, pourriez-vous nous parler  
10 de la relation entre la ministre ou le cabinet même  
11 et le sous-ministre, notamment en termes de  
12 caractérisation de ses rencontres portait sur quoi,  
13 la fréquence et, en fait, généralement, le  
14 déroulement? Quel est le lien, donc entre ministre  
15 et sous-ministre? Et je le demande, Madame la  
16 Présidente, parce que vous avez remarqué que dans  
17 tous ces cas ou presque, évidemment, les sous-  
18 ministres et notamment le sous-ministre a signé la  
19 recommandation.

20 R. Mais, en fait, lorsqu'on était aux Affaires  
21 municipales, le sous-ministre était sur le même  
22 étage que nous. C'est important de le préciser  
23 parce qu'il y a une proximité où régulièrement le  
24 sous-ministre pouvait traverser de notre côté,  
25 venir voir la ministre ou le chef de cabinet. C'est

1 une relation qui était très cordiale, mais il y  
2 avait pas, avec le sous-ministre, de réunion  
3 formelle de prévue, ce qu'on appelle des  
4 statutaires ou autres, là. C'est... c'est un  
5 échange, aux besoins, ils se voyaient ou...

6 Q. **[1308]** Et est-ce que la fréquence... est-ce que  
7 c'était à chaque semaine?

8 R. Ça pouvait être à tous les jours pendant une  
9 semaine comme ça pourrait être une fois par mois  
10 aux besoins. Je peux pas dire que c'était si  
11 fréquent que ça.

12 Q. **[1309]** Donc, contrairement aux autres ministères,  
13 il y avait pas des assemblées statutaires ou  
14 plusieurs autres ministères qui avaient des  
15 assemblées statutaires. Il y avait pas ça?

16 R. Non. La ministre était pas quelqu'un qui aimait  
17 des... des statutaires.

18 Q. **[1310]** Et donc c'est le sous-ministre qui tenait  
19 des assemblées statutaires avec la direction du  
20 Ministère, avec les sous-ministres, je suppose une  
21 fois par semaine ou une fois aux deux semaines.

22 R. Pour être honnête, je sais pas comment le sous-  
23 ministre organisait ce qu'on appelle les comités de  
24 direction du Ministère. Ça, c'est les affaires  
25 administratives du Ministère, c'est pas les... le

1 politique, là.

2 Q. **[1311]** J'arrive maintenant aux infrastructures. On  
3 a remarqué, on n'a pas à l'étayer, que les  
4 recommandations sont signées dans bon nombre de  
5 cas, presque tous, si je me trompe pas, par le ou  
6 les sous-ministres. Quelle est la relation...  
7 Pourquoi le sous-ministre signe? Et est-ce qu'il  
8 examine le dossier plus que vous? Est-ce qu'il  
9 l'analyse plus que vous ou est-ce qu'il s'en remet  
10 aux recommandations des subalternes?

11 R. Je présume que le sous-ministre aux infrastructures  
12 regarde l'analyse et la comprend pas mal mieux que  
13 le chef de cabinet.

14 Q. **[1312]** Et ça, c'est le sous-ministre adjoint aux  
15 infrastructures, c'est ça?

16 R. Effectivement.

17 Q. **[1313]** Et à l'époque, comment s'appelait-il?

18 R. Ah! Il y en a eu plusieurs. La période couverte...

19 Q. **[1314]** Oui.

20 R. ... je crois qu'il y a eu Robert Ménard, il y a eu  
21 Michel... puis ça a terminé avec Jacques Tremblay.  
22 Là, Michel, je me souviens plus de son nom.

23 Q. **[1315]** Mais, ceux vraiment qui... Donc, les  
24 dossiers ont commencé, il y a une demande. C'est  
25 analysé par un ingénieur, un analyste et c'est

1 révisé par un chef et ensuite ça va au directeur et  
2 ensuite au sous-ministre responsable des  
3 infrastructures, c'est ça?

4 R. Il y a plusieurs niveaux hiérarchiques.

5 Q. **[1316]** Et finalement, le sous-ministre lui-même est  
6 appelé à intervenir, n'est-ce pas?

7 R. Oui.

8 Q. **[1317]** Et vous comme tel, parce que madame la  
9 Présidente vous a posé des questions là-dessus,  
10 toute l'analyse du dossier technique, est-ce que  
11 vous vous en mêliez?

12 R. Pas du tout.

13 Q. **[1318]** Pas d'autres questions.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Est-ce que d'autres personnes ont des questions à  
16 poser? Non. Alors, merci beaucoup. Nous reprendrons  
17 donc les audiences demain.

18

19 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

20

21 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

22

23

1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,  
4           sténographes officiels, dûment assermentés,  
5           certifions sous notre serment d'office que les  
6           pages qui précèdent sont et contiennent la  
7           transcription fidèle et exacte des notes  
8           recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,  
9           le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
10          qualité dudit enregistrement, le tout, conformément  
11          à la Loi.

12          Et nous avons signé,

13

14

15

16

---

17          **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

---

24          **JEAN LAROSE**

25